



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 avril 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2022

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2022

### Titre V

#### Coopération régionale pour le développement

### Chapitre 21

#### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

#### Programme 18

#### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** . . . . .	5
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . .	116
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 . . . . .	155
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes . . . . .	156

\* [A/76/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a fait face à la plus grave crise qu'elle ait connue au cours des dernières décennies, avec de profondes conséquences dans les domaines sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques et politiques. La pandémie a mis en évidence les problèmes structurels inhérents au mode de développement qui prévaut dans la région : inégalités croisées, faibles taux de croissance et de productivité, exportations peu diversifiées, marge de manœuvre budgétaire réduite et dégradation croissante de l'environnement.

La crise a également fait apparaître les défaillances de systèmes de protection sociale, de services de soins de santé et de régimes de sécurité sociale fragiles et fragmentés. Par conséquent, une « nouvelle normalité » n'est pas la solution. Nous devons repenser le modèle de développement et consolider les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable afin de ne laisser personne de côté et de reconstruire en mieux, de manière à éviter que les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réaliser les objectifs de développement durable ne soient réduits à néant. La région d'Amérique latine et des Caraïbes est composée essentiellement de pays à revenu intermédiaire, ce qui ne fait qu'exacerber les effets de la crise. Le système de coopération internationale les exclut de plus en plus car il se base sur le revenu par habitant comme principal indicateur de développement, ce qui les empêche d'obtenir des financements à des conditions favorables et des avantages commerciaux. Dans ce contexte, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a analysé les possibilités de restructuration et d'allègement de la dette, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire des Caraïbes, et formulé des propositions visant à garantir une liquidité suffisante et à éviter les problèmes de solvabilité.

En tant qu'organisation pleinement attachée au développement des pays de la région, la CEPALC a réagi rapidement pour aider les gouvernements, les décideurs, le milieu des affaires et l'ensemble de la société civile à l'échelle de la région, grâce à des analyses, des propositions visant à évaluer intégralement les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ainsi que des conseils et des recommandations stratégiques en faveur d'une reprise porteuse de changements. À titre d'exemple, on a lancé l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, outil Web qui permet d'assurer le suivi et la mise en œuvre des mesures prises par les gouvernements pour faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie.

En tant que grand laboratoire d'idées au Secrétariat de l'Organisation, la Commission a effectué des analyses et fourni des conseils stratégiques aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour qu'ils puissent parer aux retombées socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. En outre, elle a joué son rôle fédérateur en mettant en place des instances intergouvernementales propices à la concertation, à la recherche de consensus, à l'apprentissage entre pairs et au débat normatif, non plus en présentiel mais en distanciel. Elle a continué, à la demande des États membres, de proposer des orientations, de prêter un appui opérationnel et d'assurer la coopération technique afin de mener à bien des activités de développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national.

Par ses analyses et propositions d'orientations les plus récentes, la Commission a contribué à stimuler le débat sur les questions principales touchant le développement régional. Elle a joué son rôle d'autorité universelle et impartiale chargée de favoriser le débat sur les politiques publiques, l'échange de bonnes pratiques et la promotion des positions régionales dans les instances internationales, ainsi que dans les réunions régionales et interrégionales de haut niveau et les sommets de chefs d'État et de gouvernement.

En octobre 2020, la Commission a tenu sa trente-huitième session, à laquelle ont participé le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale. Au cours de la session, elle a présenté à ses États membres un document de position sur la construction d'un nouvel avenir et une reprise porteuse de changements basée sur l'égalité et la durabilité, qui contient une proposition visant à transformer en profondeur les modes de production et de consommation, en privilégiant des investissements verts et des perspectives viables du point de vue économique, social et environnemental pour les entreprises. L'objectif est de tirer pleinement parti des avantages de la quatrième révolution industrielle, l'accent étant mis en particulier sur les questions liées à la résilience urbaine et aux villes intelligentes.

En outre, la région des Caraïbes est restée une priorité pour la Commission. La stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) démontre l'engagement de la CEPALC à soutenir le programme des petits États insulaires en développement dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en

---

développement (Orientations de Samoa) et celui plus large du Programme 2030. En outre, la Commission continuera à donner une voix au seul pays le moins avancé de la région et aux pays en développement sans littoral.

Enfin, je tiens à exprimer une nouvelle fois ma profonde gratitude aux États membres de la CEPALC pour leur soutien indéfectible et la confiance qu'ils accordent aux travaux de la Commission.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique  
pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
(*Signé*) Alicia **Barcena**

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 21.1 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est chargée de promouvoir un mode de développement durable sur les plans économique, social et environnemental dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en favorisant la coopération internationale, en menant des travaux de recherche appliquée et des analyses comparatives factuelles portant sur des mécanismes de développement et en fournissant des services relatifs à l'élaboration de normes, au renforcement des moyens opérationnels et à la coopération technique ainsi que des services consultatifs. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, ainsi que de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission afin qu'elle contribue au développement social et économique de la région, coordonne les mesures adoptées à cette fin et œuvre à resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres régions du monde. En 1996, dans sa résolution 553 (XXVI), la Commission a affirmé qu'il lui incombait notamment de collaborer avec les États membres à l'analyse globale des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels en matière d'information spécialisée, de services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération et à la concertation régionales et internationales. L'appui de la CEPALC visant à développer la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en faveur du développement durable est également fourni au titre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

- 21.2 L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région en développement qui a été la plus durement touchée par la pandémie de COVID-19 dans un contexte particulièrement complexe. En 2020, après six années de faibles taux de croissance moyens, avec toutefois des résultats inégaux selon les pays, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la région s'est contracté de 7,1 %, alors que les taux de pauvreté et de chômage ont considérablement augmenté en raison de la pandémie. Cette crise a mis en évidence les problèmes structurels du modèle économique dominant et les défaillances de régimes de protection et de sécurité sociales fragiles et fragmentés. Par conséquent, une « nouvelle normalité » n'est pas la solution. Il faut repenser le modèle de développement et consolider les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable afin de ne laisser personne de côté.
- 21.3 Dans ce contexte, la CEPALC propose un cadre novateur, à savoir une grande initiative en faveur de l'environnement qui vise à transformer en profondeur les modes de production et de consommation. Ces changements reposent sur des investissements favorables à une économie verte dans un contexte de développement durable et sur des perspectives viables sur le plan économique, social et environnemental pour les entreprises. L'accent sera mis en particulier sur les questions liées à l'inclusion, à la durabilité et aux villes intelligentes en vue de tirer pleinement parti des avantages de la quatrième révolution industrielle et de reconstruire en mieux des villes, des communautés et des sociétés plus résilientes. Si elle ne néglige pas pour autant la dimension rurale, cette approche revêt une importance toute particulière dans une région où le taux d'urbanisation dépasse 80 %.
- 21.4 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, la Commission a tenu compte des problèmes auxquels les États membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la pandémie de COVID-19. Ces produits et activités prévues comprennent la convocation de réunions de haut niveau, des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et d'analyse, des activités de

formation et de renforcement des capacités, l'organisation de séminaires et d'ateliers, ainsi que la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs. Le concours apporté pour aider les États membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative aux sous-programmes 1, 3, 4, 6, 9, 10 et 12.

- 21.5 Le travail systématique effectué par la CEPALC au cours des dix dernières années sur les questions d'égalité dans le contexte du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes lui a permis d'aligner très tôt son programme de travail sur les nouveaux besoins et les exigences qui se faisaient jour parmi les États membres dans le cadre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. L'adaptation du programme de travail de la Commission à cette nouvelle réalité est devenue une caractéristique permanente de sa collaboration avec ses membres. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional et national, la CEPALC collaborera étroitement avec les autorités des pays de la région ainsi qu'avec d'autres parties prenantes (milieu des affaires, milieu intellectuel, milieu universitaire et société civile) afin de mieux rapprocher les données d'expérience nationales et les perspectives régionales, de promouvoir la comparaison des données et l'échange de bonnes pratiques, et d'offrir des services de coopération technique opérants concernant les questions transfrontières relevant de sa compétence. Elle mettra l'accent sur l'analyse, l'élaboration de normes, la mobilisation et le renforcement des capacités, en vue d'améliorer les stratégies et les politiques publiques de développement durable et de faciliter le suivi et l'évaluation continus de l'état de réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Les services opérationnels qu'elle offrira en matière d'information spécialisée, de coopération technique ou encore de formation renforceront la coopération, notamment la coopération Sud-Sud, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et interrégional.
- 21.6 L'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom d'Accord d'Escazú, a été le premier traité environnemental de la région. Il a été adopté à Escazú (Costa Rica) le 4 mars 2018, après deux ans de réunions préparatoires (2012-2014) et neuf réunions du Comité de négociation, qui avait été créé en 2014, avec la participation d'un large public. Tout au long de ce processus, la CEPALC s'est employée à diriger et à faciliter l'organisation de réunions, à entreprendre et à publier des travaux de recherche appliquée approfondis qui ont servi de base aux négociations régionales, à mener des études pour évaluer la situation des petits États insulaires en développement des Caraïbes, à assurer une coopération technique avec les autorités, la société civile et d'autres parties prenantes, et à développer leurs capacités nationales sur des questions liées à la gouvernance environnementale et à l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement aux niveaux national, sous-régional et régional.
- 21.7 L'Accord d'Escazú a été ouvert à la signature des pays de la région à New York en septembre 2018. En février 2021, 12 pays avaient déjà déposé leurs instruments de ratification et il était prévu que l'Accord entre en vigueur le 22 avril 2021. La Commission, qui assure le secrétariat technique de l'Accord, est tenue de convoquer la première conférence des parties en 2022 et de fournir au Comité un appui à la mise en œuvre et au respect de l'Accord, ainsi que d'accomplir des tâches directement liées à son rôle de secrétariat technique.
- 21.8 En ce qui concerne la concertation et la coopération interinstitutions, la CEPALC continuera de mettre ses atouts à la disposition des États membres en combinant ses trois principales fonctions, à savoir piloter et favoriser la réflexion dans l'exécution de travaux analytiques et normatifs et la gestion des connaissances ; recourir à son pouvoir de mobilisation par l'intermédiaire de ses instances intergouvernementales et de ses organes subsidiaires ; et intervenir sur le plan opérationnel en assurant la coopération technique et en fournissant des services de conseil et de développement des capacités et en proposant un apprentissage entre pairs, lesquels reposent sur des données et des analyses rigoureuses fondées sur des preuves et une compréhension des réalités de la région. Elle continuera d'encourager une approche multisectorielle et intégrée du développement et de donner la parole aux pays en situation particulière, notamment le seul pays le moins avancé de la région, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement des Caraïbes et les

pays à revenu intermédiaire, qui représentent la majorité des pays de la région. Elle continuera d'assurer, au plan régional, le suivi approfondi et intégré des décisions issues des sommets internationaux et, à cet effet, elle coordonnera l'action menée au niveau régional pour exécuter le Programme 2030. À cet égard, la Commission convoquera, en 2022, la cinquième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui rendra compte directement au forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué par le Conseil économique et social.

21.9 S'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CEPALC poursuivra sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines, notamment l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement, le Secrétariat général ibéro-américain et la Société andine de développement. En outre, elle resserrera les liens de coopération approfondie qu'elle a noués avec tous les dispositifs régionaux, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, l'Alliance du Pacifique et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Par ailleurs, elle intensifiera sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, afin de faciliter la concertation et d'associer ces entités à la réalisation du Programme 2030, dont la responsabilité finale incombe aux États membres. La Commission continuera de s'employer à intensifier la concertation sur les questions de fond entre toutes les entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

21.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) La communauté internationale continue de s'engager à mettre en œuvre le Programme 2030, à réaliser les objectifs de développement durable et à soutenir des actions multilatérales coordonnées pour surmonter les retombées sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ;
- b) Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent de prendre part aux dispositifs de coopération, d'intégration ainsi qu'aux plans de convergence régionaux, sous-régionaux et multilatéraux, en leur donnant la priorité, afin de parvenir à un mode de développement socioéconomique viable du point de vue de l'environnement ;
- c) Les communautés régionales et internationales soutiennent les États membres de la CEPALC et répondent à leurs besoins et préoccupations spécifiques en ce qui concerne : i) le commerce international, l'intégration, la fourniture d'infrastructures logistiques et la facilitation du commerce ; ii) leurs stratégies de développement de la productivité, l'innovation, leurs politiques numériques et leurs politiques macroéconomiques ; iii) le développement social et l'approche de la protection sociale et de l'égalité fondée sur les droits humains, y compris la mise en œuvre du programme régional axé sur la promotion d'un développement social inclusif ; iv) la prise en compte, en priorité, des questions de genre dans les politiques publiques, compte tenu de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre du programme régional pour l'égalité des sexes dans le cadre de l'action menée au titre du développement durable d'ici à 2030 et de l'Engagement de Santiago, adopté par les États membres de la CEPALC à la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes ; v) l'application des recommandations énoncées dans le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; vi) la bonne gouvernance, l'exploitation durable des ressources naturelles, la sécurité sanitaire des aliments et la promotion de la bioéconomie et de l'économie circulaire ; vii) l'intégration des préoccupations environnementales et urbaines dans les politiques publiques ; viii) la priorité accordée à la

planification du développement et à l'administration publique aux niveaux national et infranational ; ix) les travaux de la Conférence statistique des Amériques et les priorités qu'elle fixe pour ce qui est du développement des activités statistiques dans la région.

- 21.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, selon qu'il convient, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 21.12 La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui seront exécutés selon une démarche intégrée et pluridisciplinaire. Des efforts tout particuliers ont été faits pour que la stratégie de transversalisation des questions de genre adoptée par la Commission soit systématiquement prise en considération dans le présent document.
- 21.13 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes sont consultés lors de la formulation des programmes ; l'analyse des questions de genre est intégrée dans tous les domaines relevant du mandat de la Commission. Compte tenu de l'importance accrue accordée aux questions de genre, on a veillé à bien intégrer ces questions dans plusieurs domaines relevant du mandat de la Commission. Par exemple, le résultat escompté pour 2022 au titre du sous-programme 5 (Intégration des questions de genre dans le développement régional) reflète l'augmentation de la demande parmi les pays de la région en matière d'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités, l'objectif étant de formuler et d'élaborer des politiques favorisant l'égalité des genres sur la base des normes internationales et de la Stratégie de Montevideo en vue de la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030.
- 21.14 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la CEPALC met en œuvre des mesures inclusives et globales concernant l'accessibilité des installations, la sécurité et la modernisation des outils audiovisuels dans les salles de conférence, ainsi que l'adaptation des bureaux et du mobilier afin de faciliter la pleine participation et l'inclusion des personnes handicapées dans ses travaux quotidiens. En outre, elle élabore actuellement sa propre stratégie sur le handicap en vue de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et de garantir la pleine réalisation de leurs droits.

## Exécution du programme en 2020

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 21.15 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la Commission. Au début de l'année, compte tenu des répercussions de la pandémie sur les pays de la région, des restrictions de voyage et du changement des priorités nationales immédiates, la CEPALC a entrepris de réviser son programme de travail afin de l'adapter aux nouveaux besoins et demandes de ses membres. Elle a rapidement remplacé ses activités prévues en présentiel par un format en ligne. Dans certains cas, cela a permis d'augmenter le nombre de participants aux séminaires, ateliers et réunions. Toutefois, ce changement a également posé des difficultés, étant donné l'inégalité d'accès aux services Internet au sein des États membres de la région et entre eux. Il est donc apparu d'autant plus important de fournir un appui au moyen d'activités de renforcement des capacités et d'une assistance technique en présentiel lorsque les solutions en ligne ne permettent pas d'assurer une couverture et une portée adéquates. Dans certains cas, de hauts responsables nationaux et sectoriels n'ont pas reçu d'assistance technique et de conseils pratiques sur mesure car il n'a pas été possible d'organiser des réunions et des échanges en présentiel. Outre la tenue en ligne et non en présentiel des réunions, les répercussions de la pandémie sur les activités de la Commission

se sont traduites par le report à 2021 de la quatrième réunion de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, de l'édition 2020 de l'Université d'été de la CEPALC sur les économies d'Amérique latine, de la Réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui relève directement du forum politique de haut niveau. On trouvera des exemples plus précis aux sous-programmes 2, 4 et 6. Le changement d'approche concernant l'exécution des produits et activités prévus ont aussi influé sur les résultats escomptés pour 2020, tels que décrits dans l'exécution du programme au titre des sous-programmes 2, 7 et 13.

- 21.16 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a réalisé des produits et activités supplémentaires, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. En réponse à une demande de la présidence intérimaire de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Commission a élaboré très rapidement un outil Web connu sous le nom d'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes qui permet de suivre et d'analyser les mesures nationales et les politiques publiques que les 33 pays de la région ont mises en œuvre en vue de faire face à la pandémie. L'outil comprend un géoportail qui présente les informations au niveau du pays. En outre, la CEPALC continue de travailler en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes et le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement afin d'assurer la mise à jour continue de ces informations, qui sont accessibles au public sur le site Web de la Commission. Par ailleurs, elle a publié huit rapports spéciaux sur la COVID-19 consacrés aux répercussions de la pandémie sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier sur la croissance et les perspectives économiques, la pauvreté et les inégalités, la relance économique après la pandémie, le commerce et la logistique, les technologies numériques ainsi que les pactes sociaux et politiques en faveur de l'égalité et du développement durable dans le relèvement après la pandémie. Elle a également tenu des réunions intergouvernementales et des concertations en ligne avec des ministres des finances, du développement social et de la science et de la technologie, des autorités et des ministres chargés des mécanismes de promotion des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que des chefs d'organismes nationaux de statistique dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les personnes les plus vulnérables. Lors de toutes ces réunions, la participation active des coordonnatrices et coordinateurs résidents ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies a été encouragée. En outre, la CEPALC a publié plusieurs rapports interinstitutions relatifs aux répercussions de la COVID-19, notamment sur la sécurité alimentaire (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la santé et l'économie (Organisation panaméricaine de la santé), l'éducation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), l'emploi (Organisation internationale du Travail), la protection de l'enfance (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), l'économie des soins [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] et l'inclusion numérique (Organisation de coopération et de développement économiques). À sa trente-huitième session, elle a présenté un document sur la construction d'un nouvel avenir et une reprise porteuse de changements basée sur l'égalité et la durabilité, qui contient des propositions concrètes axées sur les énergies renouvelables, la mobilité durable, la révolution numérique, le secteur de la fabrication de produits de santé, la bioéconomie, le tourisme durable et l'économie circulaire dans le contexte de la consommation et de la production durables. On trouvera des exemples plus précis de ces nouvelles activités au sous-programme 10.
- 21.17 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États membres, la Commission tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Les exemples précis d'enseignements à retenir comprennent la nécessité de tenir compte des caractéristiques sous-régionales, nationales et territoriales de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en uniformisant les conditions d'accès aux technologies numériques et de combler la fracture numérique. Dans la planification de ses activités futures, la Commission s'efforcera donc de tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques en vue de renforcer la

participation des bénéficiaires à ses activités de développement des capacités tant en ligne qu'en présentiel.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

55/2	Déclaration du Millénaire	67/140	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement		
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous	67/164 67/217	Droits de l'homme et extrême pauvreté Vers un nouvel ordre économique international
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	67/226 ; 71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/260	Activités touchant au développement	67/230	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
64/172 ; 66/155 ; 68/158 ; 71/192	Le droit au développement		
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
64/289	Cohérence du système des Nations Unies		
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
66/71	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
66/84	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	68/198	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
66/125	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/201 68/202	Système financier international et développement Soutenabilité de la dette extérieure et développement
66/157	Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité	68/204 ; 72/204 68/210 ; 74/216	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
66/161	La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme		
66/210 ; 70/211	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance	68/220 68/222 ; 70/215	Science, technique et innovation au service du développement Coopération pour le développement des pays à niveau intermédiaire
66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	68/230 ; 71/244	Coopération Sud-Sud
66/216 ; 70/219	Participation des femmes au développement		
66/288	L'avenir que nous voulons		

68/234 ; 73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	72/232	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	75/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
72/172	Promotion d'un ordre international démocratique et équitable		

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

Décision 2004/310	Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	2013/5	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2012/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation	2013/16 ; 2016/2 ; 2018/7 ; 2020/9	Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2012/9	Élimination de la pauvreté		
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16	2013/44 2016/8 2016/12	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

650 (XXXIII)	Résolution de Brasilia	728 (XXXVII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020
666 (XXXIV)	Résolution de San Salvador		
690 (XXXV)	Résolution de Lima	736 (PLEN.34)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2021
697 (XXXVI)	Résolution Horizons 2030		
700 (XXXVI)	Résolution de Mexico portant création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	737 (XXXVIII)	Résolution de San José
717 (XXXVII)	Résolution de La Havane	748 (XXXVIII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020

**Produits**

21.19 On trouvera dans le tableau 21.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 21.1

## Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1. Projet de Programme de travail du système de la CEPALC	1	1	1	1
2. Rapport sur les activités de la Commission	1	1	1	1
3. Rapport sur la session de la Commission	1	1	–	1
4. Rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	1	–	1	1
5. Rapport sur les principales questions que la Commission examinera lors de sa session	1	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>30</b>
6. Séances de la session de la Commission	15	15	–	15
7. Réunions du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	10	–	10	10
8. Réunions de la plateforme de collaboration régionale	2	2	2	2
9. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
10. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
11. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
12. <i>CEPAL Review</i>	3	3	3	3
13. Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	1	1	1
14. Rapport régional annuel sur les activités menées conjointement avec les organismes, fonds et programmes présents dans la région	–	1	1	1
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers d'information ; bulletin d'information électronique intitulé <i>ECLAC Notes</i> ; activités d'information liées aux manifestations et célébrations organisées par l'ONU et la Commission.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : campagnes sur les médias sociaux ; visites guidées des locaux de la Commission à Santiago ; couverture photographique des réunions et des activités de la CEPALC et contenus audiovisuels sur les travaux de la CEPALC ; conférences de presse et points de presse relatifs au lancement des publications phares et autres documents pertinents de la CEPALC et de l'ONU ; communiqués de presse en anglais et en espagnol relatifs aux travaux de la CEPALC et de l'ONU ; activités de liaison avec les médias d'information nationaux et internationaux pour coordonner les interviews avec le porte-parole de la CEPALC et de l'ONU.				
<b>Plateformes numériques et contenu multimédia</b> : la plateforme régionale interinstitutions de connaissances et de données sur la réalisation des objectifs de développement durable ; système d'archivage en ligne de la CEPALC.				

## Activités d'évaluation

21.20 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Examen effectué par le Corps commun d'inspection sur la gestion et l'administration de la CEPALC ;
  - b) Auto-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de transversalisation des questions de genre adoptée par la Commission ;
  - c) Auto-évaluation relative à la transition démographique : enjeux et perspectives en matière de réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (sous-programme 6) ;
  - d) Auto-évaluation sur l'utilisation des tableaux entrées-sorties se rapportant à la politique industrielle et commerciale en Amérique centrale et en Amérique du Sud (sous-programmes 1 et 11).
- 21.21 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, l'évaluation de la stratégie de transversalisation des questions de genre sera prise en compte dans la nouvelle stratégie adoptée par la CEPALC en la matière, ce qui permettra d'influencer et d'éclairer les perspectives de genre dans tous les sous-programmes.
- 21.22 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :
- a) Auto-évaluation du rôle de la CEPALC dans les Caraïbes, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
  - b) Auto-évaluation de l'appui socioéconomique fourni par la CEPALC aux pays de la région en vue de faire face à la crise de la COVID-19, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Commerce international, intégration et infrastructure**

##### **Objectif**

- 21.23 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de faire progresser le développement durable et de permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes de mieux se positionner dans le commerce international et l'économie mondiale en approfondissant l'intégration régionale et en améliorant la logistique et l'infrastructure.

##### **Stratégie**

- 21.24 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de soutenir les capacités des États membres à coopérer et à participer plus efficacement au commerce mondial et régional, à réduire leur dépendance à l'égard des exportations de produits de bases et à renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). Dans le cadre du sous-programme, on mènera, sur demande, des activités d'assistance technique et des études. En outre, les activités du sous-programme visent à renforcer, grâce à des analyses aux niveaux national et régional, la capacité des pays à faire face aux nouveaux enjeux, tels que le commerce et les services numériques, la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce, les nouvelles normes applicables aux secteurs public et privé, la durabilité environnementale et ses liens avec les nouvelles questions qui se posent dans le domaine des infrastructures commerciales,

contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre).

- 21.25 Pour contribuer également à la réalisation de l'objectif, on aidera dans le cadre du sous-programme les États membres à élaborer et à réviser les politiques logistiques aux niveaux national et sous-régional. On fournira des recommandations stratégiques et une assistance technique pour le suivi du déficit d'infrastructures et d'investissements économiques dans la région, en diffusant de nouvelles possibilités d'action et en facilitant l'échange de bonnes pratiques en matière de logistique et d'exploitation des infrastructures de transport (en particulier les ports et les principaux corridors commerciaux). En outre, on analysera la logistique, la facilitation du commerce et le développement des infrastructures aux niveaux national et transfrontalier, en particulier dans les pays en développement sans littoral et les autres États membres en situation particulière, contribuant ainsi à l'amélioration de la connectivité entre les pays et au renforcement de leur participation aux flux commerciaux régionaux et mondiaux, ce qui permettra d'atteindre la cible 17.11 (Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020). Par ailleurs, on favorisera la coordination des politiques de logistique et de mobilité avec les initiatives d'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes au moyen d'activités de coopération technique et de recherche visant à faciliter le dialogue politique et la convergence des politiques entre les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Enfin, on cherchera à faire de l'équilibre entre efficacité, résilience et durabilité le pilier des politiques d'infrastructure logistique et à soutenir la mise en œuvre de politiques visant à augmenter la part des biens industrialisés dans les exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation).
- 21.26 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 par un examen des répercussions de la pandémie dans toutes ses publications, activités de renforcement des capacités et services d'assistance technique, le cas échéant.
- 21.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- Des politiques nationales qui favorisent une croissance économique plus soutenue, inclusive et durable, grâce à des modes de consommation et de production durables ;
  - Renforcer la capacité des pays à formuler des politiques commerciales et à négocier, mettre en œuvre et administrer des accords commerciaux aux niveaux bilatéral, régional, plurilatéral et multilatéral, tout en garantissant un traitement spécial et différencié aux pays en développement ;
  - Renforcer la capacité des pays de la région à participer plus efficacement aux chaînes de valeur mondiales et régionales, réduire les surcoûts logistiques qui entravent la compétitivité et la productivité des économies et favoriser un commerce plus durable.
- 21.28 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de favoriser un relèvement plus durable et plus résilient.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Prise en compte des questions de genre et de l'autonomisation des femmes dans le commerce, la logistique et l'intégration régionale**

- 21.30 Il est essentiel de prendre en compte des questions de genre dans le commerce, la logistique et l'intégration régionale, non seulement pour valoriser et encourager la participation des femmes, mais aussi pour prendre des mesures concrètes visant à promouvoir l'égalité des genres dans les politiques

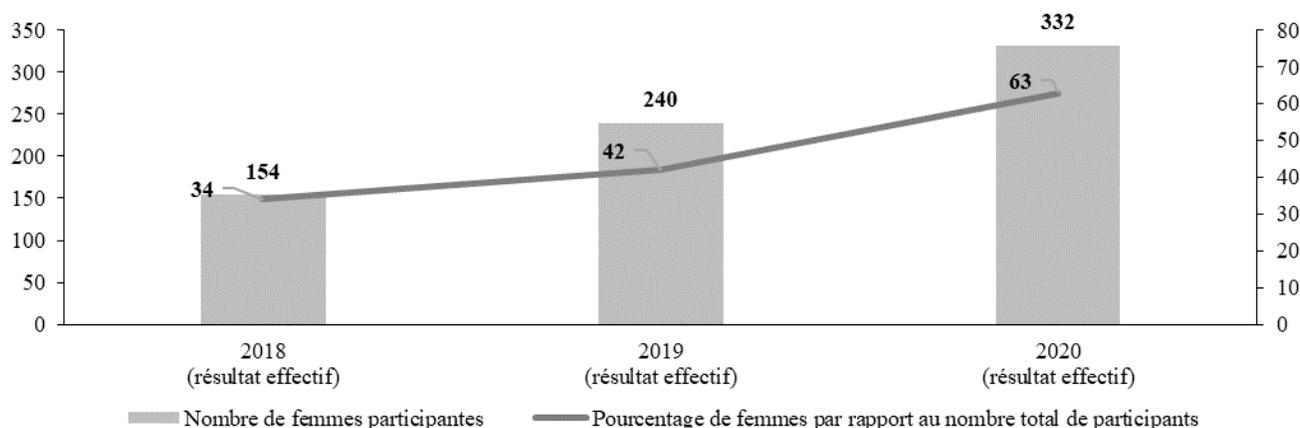
publiques et les stratégies sectorielles. Conformément à la stratégie de transversalisation des questions de genre de la CEPALC, le sous-programme a pour but d'encourager la participation des femmes à ses activités de renforcement des capacités et de promouvoir des mesures visant à prendre en compte progressivement les questions de genre dans les politiques publiques sectorielles, afin de prendre conscience de la contribution des femmes à l'économie et de mettre en lumière les obstacles qu'elles rencontrent en tant qu'employées ou chefs d'entreprise dans les domaines du commerce, de la logistique et de l'intégration régionale.

- 21.31 En 2020, plusieurs activités de renforcement des capacités techniques et d'autres manifestations spécialement adaptées à l'autonomisation des femmes ont été organisés dans le cadre du sous-programme dans les domaines du commerce, de la logistique et de l'intégration régionale. Les activités ont été menées en étroite coordination avec la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC, ONU-Femmes, les associations des femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes qui œuvrent dans le domaine du commerce, des transports et de la logistique, et d'autres acteurs de la société civile. Deux webinaires de haut niveau ont été organisés en vue d'analyser les répercussions de la COVID-19 sur les travailleuses et les nouvelles possibilités qui découlent de la numérisation du commerce et de la logistique et qui transforment le secteur et favorisent l'égalité des genres.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif consistant à accroître la participation des femmes aux activités de formation et de renforcement des capacités mises en œuvre dans le cadre du sous-programme relatif au commerce, à la logistique et à l'intégration régionale, comme le montre l'augmentation du nombre de participantes et de la part des femmes dans l'ensemble des participants. Ce résultat témoigne des efforts réalisés dans le cadre du sous-programme pour organiser des manifestations en partenariat avec des associations de femmes, favorisant ainsi la participation de celles-ci aux activités du sous-programme (voir la figure 21.I).

Figure 21.I  
**Mesure des résultats : participation des femmes aux activités de formation liées au commerce, à la logistique et à l'intégration régionale**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.33 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la publication d'une note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 pour le commerce international et l'infrastructure, l'organisation de séminaires et d'ateliers afin d'analyser la façon dont la COVID-19 influe sur les pays de la région et la fourniture, sur demande, d'une assistance technique pour les questions liées aux conséquences de la pandémie. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

- 21.34 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : comprendre les incidences des chaînes de valorisation birégionales (région de l'Asie et du Pacifique)<sup>1</sup>

#### Exécution du programme en 2020

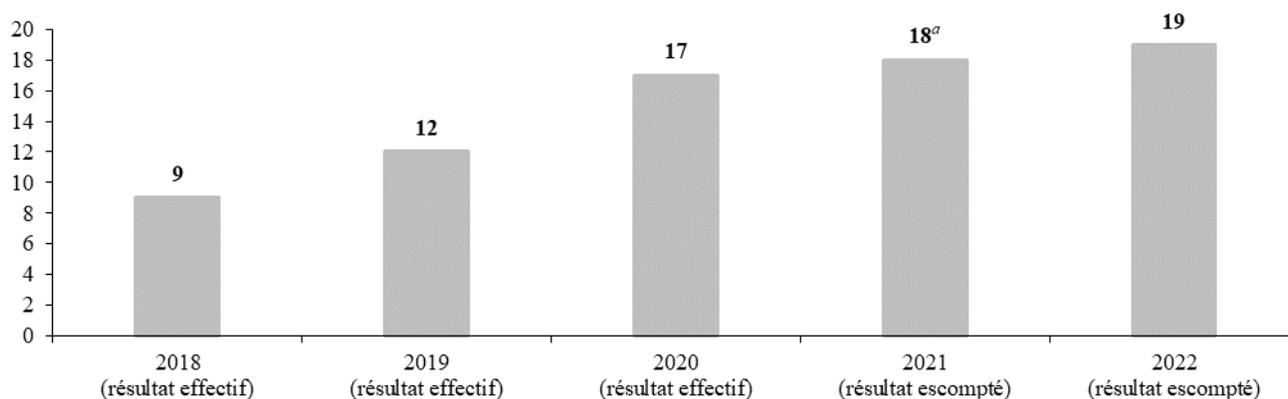
- 21.35 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de fournir un appui technique aux pays de la région en vue d'achever l'élaboration des tableaux nationaux d'entrées-sorties et d'harmoniser les données des pays afin d'intégrer davantage de tableaux nationaux dans les tableaux régionaux et birégionaux. Également dans le cadre du sous-programme, on a mené des études simulant les effets d'éventuels accords birégionaux entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.
- 21.36 Le travail effectué a contribué à renforcer la capacité des responsables techniques de 17 pays à exploiter les tableaux régionaux d'entrées-sorties, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir fournir une formation à l'exploitation des tableaux d'entrées-sorties sous-régionaux, régionaux ou birégionaux à 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.37 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'élargir le soutien apporté à d'autres pays de la région, en renforçant leur capacité à établir des tableaux d'entrées-sorties, ce qui permettra de porter à 19 le nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes intégrés dans les tableaux birégionaux d'entrées-sorties. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.II).

Figure 21.II

**Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont le personnel a reçu une formation à l'exploitation des tableaux d'entrées-sorties sous-régionaux, régionaux ou birégionaux (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

**Résultat 2 : encourager la compétitivité logistique par la coordination des politiques régionales en matière de facilitation du commerce et d'infrastructures<sup>2</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

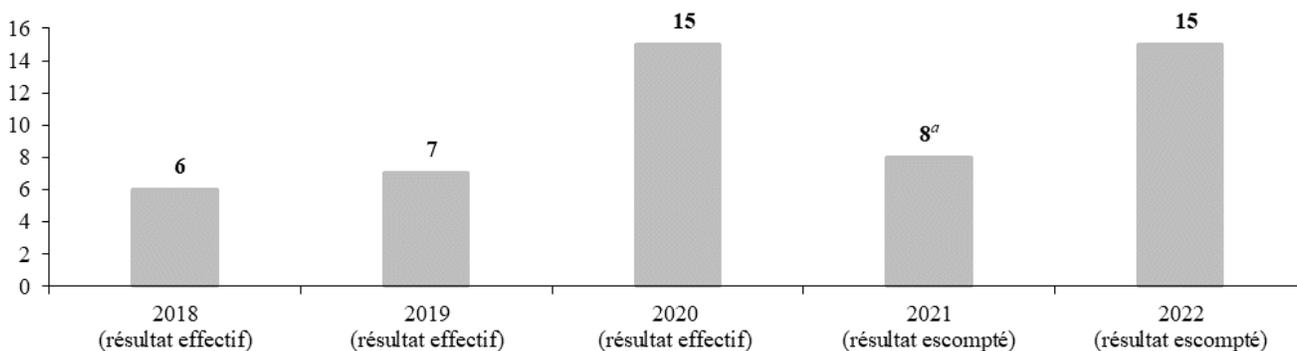
- 21.38 Dans le cadre du sous-programme, la priorité a été donnée, au cours de cette période marquée par la COVID-19, à la communication d'informations actualisées sur la connectivité des transports et du commerce et aux conséquences économiques et sociales de la pandémie sur la facilitation du commerce et l'infrastructure, grâce à la proposition de nouvelles possibilités d'action en faveur du relèvement après la pandémie ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir. La pandémie a mis en évidence le rôle que jouaient la logistique et la facilitation du commerce dans la réduction des coûts et des délais liés au commerce international. Pour atteindre cet objectif, on a approfondi la collaboration menée dans le cadre du sous-programme avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, d'autres organismes chargés de l'infrastructure et du commerce, ainsi que des programmes d'intégration régionale.
- 21.39 Le travail effectué a contribué à inclure 15 références dans des résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique et à la facilitation du commerce, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 7 références.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.40 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on encouragera les décideurs à prendre en compte l'infrastructure, la logistique et la facilitation du commerce dans les plans de relance économique après la pandémie. Également dans le cadre du sous-programme, en 2022, on encouragera les pays de la région à réduire leurs coûts logistiques internes, à créer des services à valeur ajoutée en vue de maintenir leur compétitivité et de coordonner davantage les actions menées dans le domaine de la logistique afin de relancer le commerce intrarégional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.III).

Figure 21.III

**Mesure des résultats : nombre de références dans les résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique ou à la facilitation du commerce dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Résultat 3 : amélioration de la coordination des politiques en matière de commerce, d'infrastructures logistiques et d'intégration régionale

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.41 Le commerce, la logistique et l'intégration régionale doivent jouer un rôle essentiel dans les stratégies de sortie de crise des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui doivent améliorer la coordination entre eux et à l'intérieur de leurs frontières afin de promouvoir une reprise économique, sociale et environnementale durable. Dans le cadre du sous-programme, on préconisera une démarche interdépendante pour analyser les politiques dans les domaines de la production, du commerce, des infrastructures logistiques et des innovations numériques, dans le but de réduire les coûts de la logistique interne et de créer des services régionaux à valeur ajoutée pour assurer un meilleur relèvement de la COVID-19.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

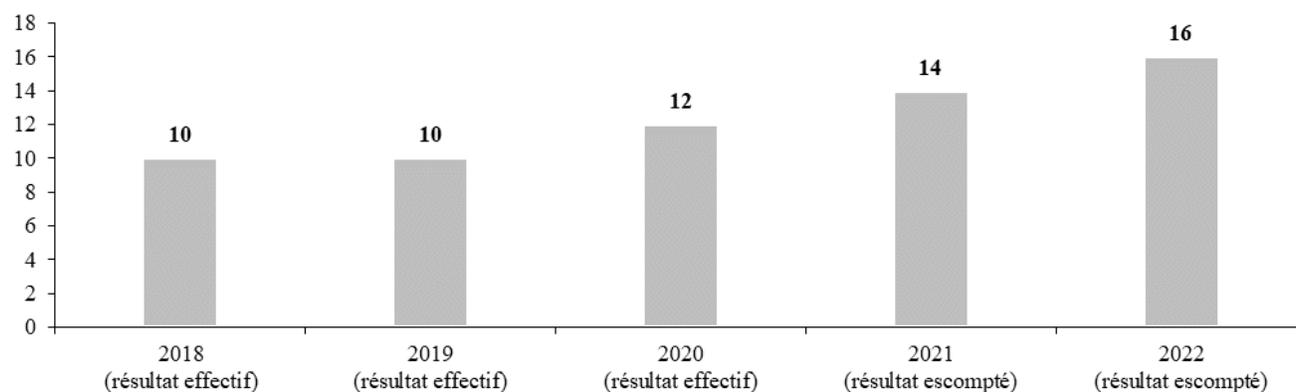
- 21.42 Les enseignements tirés sont les suivants : on a observé une augmentation de la demande pour l'élaboration de cadres intégrés assortis de recommandations multisectorielles qui permettent une évaluation plus complète, des propositions de solutions techniques plus concrètes et la création de réseaux d'experts multisectoriels afin de mettre au point des solutions plus durables et abordables. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra l'intégration de la facilitation du commerce, l'innovation logistique et l'investissement dans l'infrastructure numérique aux niveaux national et régional afin de tirer parti de la convergence réglementaire, de la promotion de chaînes d'approvisionnement fluides et des avantages d'un marché régional intégré.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.43 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'institutions nationales qui demandent un appui à l'élaboration de stratégies visant à promouvoir la facilitation du commerce, les processus transfrontaliers et les services logistiques novateurs dans une perspective régionale ou sous-régionale, tout en visant une plus grande coordination ou harmonisation des normes et des règles (voir la figure 21.IV).

Figure 21.IV

**Mesure des résultats : nombre d'institutions de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui demandent un appui technique pour mettre en œuvre des stratégies commerciales et logistiques mieux coordonnées dans une perspective régionale (résultat cumulé)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

21.44 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	73/219 ; 74/201 73/240	Commerce international et développement Vers un nouvel ordre économique international
64/255 ; 66/260	Amélioration de la sécurité routière mondiale	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
66/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral		

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	732 (XXXVII)	Révision de la Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
608 (XXX)	Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud	745 (XXXVIII)	Révision de la Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
711 (XXXVI)	Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

## Produits

21.45 On trouvera dans le tableau 21.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.2

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	2	2	1	1
1. Projet sur la fourniture d'infrastructures et de services logistiques adaptés à l'exigence de rentabilité économique, d'équité sociale et de viabilité environnementale et renforcement de l'intégration des infrastructures physiques dans la région	1	1	1	1
2. Projet sur les politiques et stratégies commerciales, l'adaptation au changement climatique, les migrations, le commerce équitable et les chaînes de valorisation	1	1	–	–

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
3. Ateliers et séminaires sur le rapport entre la politique commerciale régionale et la réalisation des objectifs de développement durable ; stratégies comparatives destinées à renforcer les chaînes de valorisation régionales ; nouveaux défis dans la région liés aux politiques axées sur la résilience et la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructure ; liens entre les politiques commerciales et d'autres politiques publiques compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale et du commerce international ; initiatives de coopération et de facilitation du commerce dans la région	6	6	8	8
4. Formation sur la prestation et la gestion des services d'infrastructure	3	3	–	–
5. Formation consacrée à la mise en valeur de la participation de la région dans la chaîne d'approvisionnement mondiale	2	2	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
6. <i>International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
7. Publications sur les relations économiques avec les États-Unis d'Amérique et les flux de capitaux vers la région ; questions commerciales et financières émergentes dans l'économie mondiale et mise en œuvre des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	8	8	9
8. Publications sur le commerce et le développement, le transport maritime, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructure et l'intégration régionale dans la région ; les chaînes de valeur, les services modernes et le commerce électronique dans la région	15	15	13	12
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
9. <i>Bulletin sur la facilitation du commerce et du transport en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>	8	8	6	6
10. Bulletins statistiques sur le commerce international des marchandises en Amérique latine et dans les Caraïbes	4	4	4	4
11. Rapport technique sur les tendances et les activités de règlement des différends au sein de l'Organisation mondiale du commerce et dans les programmes d'intégration régionale	1	1	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur la politique commerciale, l'intégration, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructure et les aspects sociaux et la durabilité.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases portant sur les données et les litiges commerciaux, l'émission d'obligations, les marges et les notes de crédit, la logistique durable, l'outil de données sur le Profil maritime et logistique de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres données sur les services d'infrastructure.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : bulletin d'informations <i>CEPAL News</i> .				

## **Sous-programme 2 Production et innovation**

### **Objectif**

- 21.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies et de renforcer les liens et les réseaux entre les entreprises.

### **Stratégie**

- 21.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera au titre du sous-programme à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant de la dynamique du développement productif, aux niveaux régional, national et local ainsi que dans le cadre de réunions, de séminaires et de forums électroniques, au moyen, notamment, de services de coopération technique, de formations spécialisées et d'ateliers.
- 21.48 Pour contribuer également à la réalisation de l'objectif, on s'attachera dans le cadre du sous-programme à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant du développement productif, aux niveaux régional, national et local. Le travail mené dans le cadre du sous-programme comprendra des consultations et une collaboration étroite avec les hautes autorités chargées de l'innovation, des technologies de l'information et des communications et des politiques numériques, du développement industriel, des investissements et de l'essor des petites et moyennes entreprises, afin de placer la diversification structurelle et la politique d'innovation en tête des priorités de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. On mettra l'accent sur l'intégration de l'innovation et des nouvelles technologies à faible intensité de carbone dans les processus de production, notamment la convergence des technologies numériques (c'est-à-dire l'intégration de l'Internet des objets, de la 5G, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des sciences cognitives) et des nouveaux processus de fabrication (l'Internet industriel) ; et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies numériques. Une attention particulière sera accordée à la dimension de genre des changements structurels, par exemple en ce qui concerne les écarts de productivité, la fracture numérique et les disparités d'emploi. Compte tenu de la rapidité de l'évolution de la technologie et de son impact considérable sur l'économie numérique, on ignore encore quelles seront les difficultés posées par le nouveau contexte économique. Dans ce contexte, on effectuera des analyses économiques et on entreprendra des travaux de recherche appliquée basée sur la génération, le traitement et l'analyse d'informations et d'indicateurs dans diverses bases de données dont les résultats seront diffusés par la suite et des recommandations stratégiques seront présentées aux pays, aux organismes régionaux et à d'autres parties prenantes. La diffusion des technologies nouvelles et à faible émission de carbone et leur intégration dans les processus de production devraient contribuer à la réalisation de l'objectif 12 et avoir un effet positif sur la croissance globale de la productivité, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 8.
- 21.49 En outre, on s'efforcera dans le cadre du sous-programme de mettre en relation les micro, petites et moyennes entreprises avec les grandes entreprises qui utilisent des technologies de pointe, afin de les intégrer dans le processus d'apprentissage et de concurrence sur des marchés étrangers et nationaux dynamiques et d'accroître la diffusion des technologies. En outre, les retombées des investissements étrangers directs seront analysées et mesurées afin de concevoir des politiques industrielles qui auront des effets positifs sur l'apprentissage et la diversification des structures de production et d'exportation. Les investissements étrangers peuvent avoir des effets favorables sur le transfert de technologie et sur l'expansion des exportations. Le sous-programme permettra également de soutenir, au moyen d'une assistance technique et à la demande des pays, l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies industrielles, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9.

- 21.50 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant à fournir son analyse des répercussions actuelles de la COVID-19 sur les entreprises et les secteurs de la région. En outre, la crise provoquée par la pandémie a mis en évidence et exacerbé les fragilités et les déséquilibres préexistants dans la structure productive de la région et souligné davantage l'importance de la connectivité et de l'infrastructure numériques, qui sont devenues des facteurs essentiels et fondamentaux pour le fonctionnement de l'économie et de la société. Dans ce contexte, il est prévu que le sous-programme continue d'aider les États membres sur ces questions, notamment la numérisation du secteur productif de la région.
- 21.51 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) La conception et la mise en œuvre de politiques industrielles et technologiques visant à diversifier la structure productive et à renforcer les capacités dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ;
  - b) Le renforcement des capacités nationales à intégrer l'innovation et les nouvelles technologies dans les processus de production ;
  - c) La conception et la mise en œuvre de politiques actives qui renforcent l'innovation et l'adaptation locales en contribuant à exploiter le potentiel des investissements étrangers directs ;
  - d) Le renforcement des moyens scientifiques et technologiques permettant aux États membres de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;
  - e) Un processus de diversification associé à la création de nouvelles possibilités d'emplois formels et de croissance de la productivité.
- 21.52 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'accroître la résilience du secteur productif grâce à une augmentation sensible de la numérisation des entreprises de la région, y compris les micro, petites et moyennes entreprises.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.53 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Mise en œuvre de politiques visant à soutenir les entreprises et à prévenir la destruction des capacités pendant la pandémie de COVID-19**

- 21.54 Le ralentissement économique causé par la COVID-19 a eu des conséquences négatives considérables sur les entreprises des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises. La grande majorité d'entre eux enregistrent de fortes baisses de revenus et rencontrent des difficultés pour rester en activité. Le relèvement après la pandémie sera plus lent et plus progressif que prévu initialement, et malgré les mesures et les programmes mis en place par les autorités nationales, on s'attend à un niveau élevé de destruction d'entreprises et d'emplois. Plus cet effet sera marqué, plus la perte des capacités accumulées dans les entreprises, la dispersion des connaissances et des données d'expérience ainsi que la rupture de la confiance entre les acteurs économiques seront graves. Dans le cadre du sous-programme, on a mené des évaluations et des analyses et produit des rapports afin d'aider les pays de la région à traverser cette période d'incertitude. En juin 2020, la CEPALC a publié un rapport spécial sur la relance des secteurs et des entreprises touchées par la COVID-19, dans lequel elle a formulé plusieurs recommandations stratégiques concernant le soutien aux entreprises, en particulier aux micro, petites et moyennes entreprises, et la prévention de la destruction des capacités pendant la crise.
- 21.55 Dans le cadre du sous-programme, une première analyse de l'importance de la technologie numérique pour faire face à la crise a été effectuée en avril 2020, et l'analyse réalisée tout au long de l'année a été publiée en août 2020 dans un rapport spécial de la CEPALC sur l'accès à la

technologie numérique pour faire face aux conséquences de la crise de la COVID-19. Dans les différents rapports publiés dans le cadre du sous-programme, des recommandations de politique générale supplémentaires ont été formulées afin de compléter et d'élargir la portée des mesures déjà prises en la matière par les pays au cours des premiers mois de la crise.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.56 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que des pays ont mis en œuvre ou élargi la portée de leurs mesures en vue d'empêcher une nouvelle destruction des capacités et d'accélérer la reprise après la pandémie (voir le tableau 21.3).

Tableau 21.3

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	<p>Pays qui ont mis en œuvre ou élargi la portée de leurs mesures, en ce qui concerne :</p> <p>a) Souplesse et amélioration des conditions de crédit : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, El Salvador, Équateur, Pérou et Uruguay</p> <p>b) Cofinancement de la masse salariale : Argentine, Chili et Colombie</p> <p>c) Contributions en espèces aux travailleurs indépendants déclarés : Argentine, Chili et Uruguay</p>

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.57 En 2020, en raison de la COVID-19, on a adapté le contenu des séminaires qu'il était prévu d'organiser dans le cadre du sous-programme afin qu'ils puissent être dispensés en ligne. Également en 2020, l'École internationale sur la gestion des politiques d'innovation en Amérique latine a annulé ses cours en raison des confinements, de la fermeture des frontières nationales et de l'impossibilité de les dispenser en ligne. En outre, l'édition 2020 de l'Université d'été sur les économies d'Amérique latine, qui a été reportée à janvier 2021, s'est tenue en ligne. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 21.58 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines de ses activités récurrentes, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la réalisation d'évaluations et d'analyses des répercussions de la COVID-19 sur les entreprises et les industries de la région et de l'importance de la technologie numérique pour faire face à la crise. En outre, la publication phare annuelle du sous-programme qui porte sur les investissements étrangers directs a été adaptée pour traiter les conséquences de la COVID-19 sur ces flux internationaux, les chaînes de valeur mondiales et le secteur des dispositifs médicaux, et comprend des recommandations de politique générale en faveur de la reprise après la pandémie et du développement de secteurs stratégiques dans la région. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

- 21.59 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : de nouveaux moyens institutionnels porteurs de changement structurel<sup>3</sup>

#### Exécution du programme en 2020

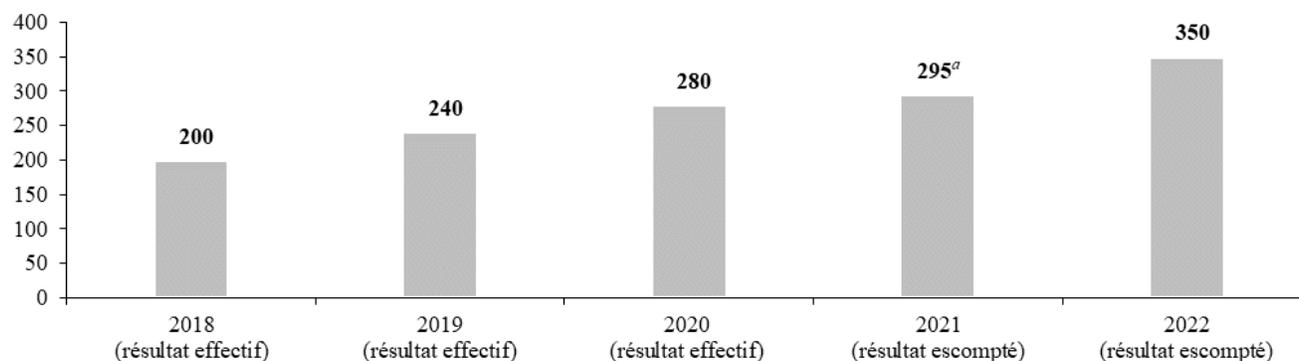
- 21.60 Des formations sur l'innovation et les nouvelles technologies ont été organisées dans le cadre du sous-programme. Compte tenu de l'impossibilité d'organiser des formations en présentiel en 2020, il a été décidé de mettre au point des activités de formation en ligne, qui peuvent venir compléter la formation en présentiel. On envisage d'adapter les activités de formation de manière à incorporer des éléments en ligne et en présentiel, ce qui permettrait d'élargir la portée de la formation.
- 21.61 Le travail effectué a contribué à fournir une formation aux nouvelles possibilités de diversification économique à 40 fonctionnaires supplémentaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir un total cumulé de 280 fonctionnaires.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.62 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'organiser le cours annuel en présentiel sur l'innovation et les nouvelles technologies. Cependant, sur la base du succès rencontré par l'expérience en ligne, les cours actuellement dispensés seront complétés par quelques cours en ligne. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.V).

Figure 21.V

**Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant reçu une formation aux nouvelles possibilités de diversification économique (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

**Résultat 2 : élaboration de nouvelles politiques publiques favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production<sup>4</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

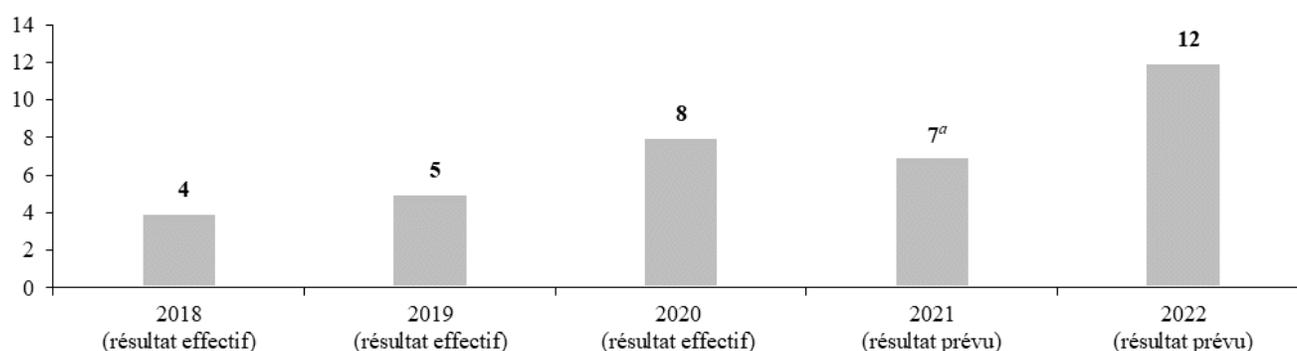
- 21.63 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à produire des informations actualisées en vue de favoriser l'élaboration de politiques publiques en matière de numérique. Les données disponibles sur l'Observatoire régional du haut débit ont été mises à jour. On a poursuivi les travaux menés au titre du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2020-2022 (eLAC 2022), qui fournit un espace de dialogue, d'apprentissage par les pairs et d'échange de bonnes pratiques entre les pays de la région. La Commission assure le secrétariat technique du Plan d'action dans le domaine du numérique et, à ce titre, facilite la concertation et le dialogue entre les parties prenantes, notamment les gouvernements de la région, les universités, la communauté technique, le secteur privé et la société civile. Également dans le cadre du sous-programme, on a produit des documents techniques et des analyses qui servent de base aux débats et au Plan d'action dans le domaine du numérique, qui comprend les priorités stratégiques pour le développement de l'économie numérique.
- 21.64 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de huit nouvelles politiques publiques favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, qui était de six.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.65 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de produire des supports de connaissances sur les questions liées aux nouvelles technologies. On assurera également le secrétariat technique du Plan d'action dans le domaine du numérique et on aidera les pays à élaborer des politiques visant à favoriser la numérisation et l'utilisation des nouvelles technologies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.VI).

Figure 21.VI

**Mesure des performances : nombre de nouvelles politiques publiques visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

**Résultat 3 : amélioration de la connectivité en vue d'accélérer la numérisation des entreprises****Projet de plan-programme pour 2022**

21.66 Dans le cadre du sous-programme, on a procédé à l'élaboration d'évaluations et d'analyses de la manière dont les entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes utilisent actuellement les technologies numériques. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la numérisation des entreprises, non seulement en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, mais aussi d'assurer leur survie. À cet égard, on s'est employé à élaborer des propositions de mesures et de plans visant à accélérer l'adoption de nouvelles technologies qui fournissent des vitesses de connectivité plus élevées et permettent donc d'accéder à un plus large éventail de services et d'applications numériques. À titre d'exemple, la CEPALC a élaboré le Plan d'action dans le domaine du numérique au niveau régional (eLAC 2022), dont l'un des thèmes centraux est l'augmentation de la vitesse et de la couverture de la connectivité.

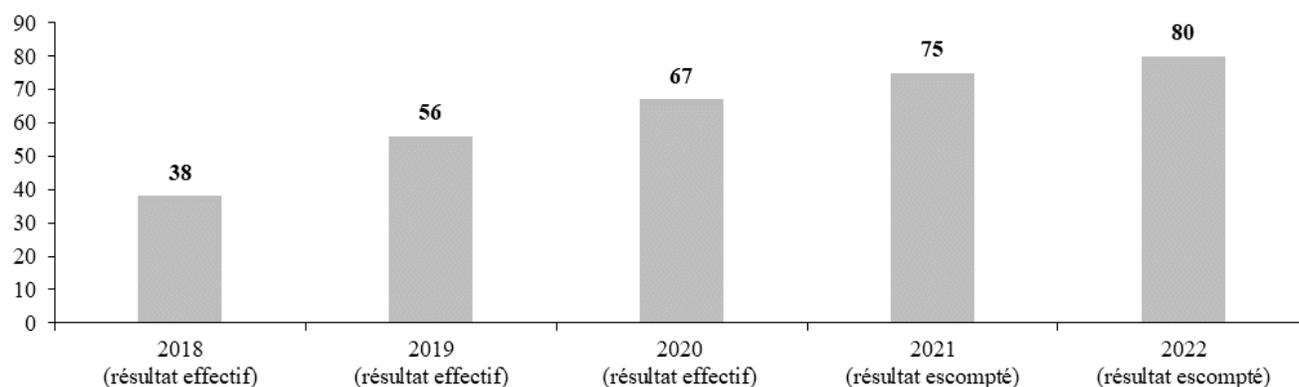
*Enseignements tirés et changements prévus*

21.67 Les enseignements tirés sont les suivants : on a observé une demande d'appui sur mesure pour répondre aux caractéristiques des sous-régions d'Amérique latine et Caraïbes dans le domaine de la numérisation. Chaque sous-région a un niveau différent d'amélioration de la connectivité, les conséquences stratégiques diffèrent donc en fonction du contexte, des caractéristiques et des mécanismes d'intégration de chaque sous-région. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera en particulier à élaborer des stratégies sous-régionales de numérisation. Par exemple, la CEPALC aidera l'Alliance du Pacifique à élaborer sa stratégie de marché numérique régional et fournira une assistance aux pays d'Amérique centrale en vue d'élaborer un programme numérique pour la sous-région.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.68 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de pays de la région dont la vitesse de connexion permet une utilisation intensive d'Internet à haut débit. L'utilisation intensive désigne la capacité d'exécuter simultanément des fonctions de base (envoyer et recevoir des courriels, regarder des vidéos et naviguer sur le Web) et deux ou plusieurs activités à forte demande (regarder des vidéos haute définition et participer à des visioconférences). La vitesse minimale du haut débit, qui est étroitement liée au niveau de numérisation d'un pays, est une première étape nécessaire sur la voie de la numérisation des entreprises (voir la figure 21.VII).

Figure 21.VII

**Mesure des résultats : pourcentage de pays de la région disposant de hauts débits fixes qui permettent une utilisation intensive d'Internet**

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

21.69 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

66/217	Mise en valeur des ressources humaines	74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
73/247	Coopération pour le développement industriel	75/176	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable		

### Résolutions du Conseil économique et social

2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2011/37	Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi	2020/13	Science, technologie et innovation au service du développement

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

653 (XXXIII)	Suite donnée au Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	729 (XXXVII) ; 747 (XXXVIII)	Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
672 (XXXIV)	Création de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	750 (XXXVIII)	Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

## Produits

21.70 On trouvera dans le tableau 21.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.4

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	8	2	6	6
1. Réunions de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	8	—	—	6
2. Réunions préparatoires de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	—	2	6	—

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Projets sur le terrain concernant la structure de production, les investissements étrangers directs, les technologies nouvelles et émergentes ainsi que les politiques de la région	3	3	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>47</b>	<b>47</b>
4. Ateliers sur les nouvelles technologies et soutien aux petites et moyennes entreprises de la région	4	11	6	–
5. Formation et séminaires sur les investissements étrangers directs dans les projets des petites et moyennes entreprises	3	2	6	6
6. Formations sur la gestion de la politique d'innovation et les économies de la région	35	–	35	35
7. Réunion d'experts chargés d'analyser les changements structurels récents, d'étudier les tendances et les progrès de l'économie numérique et d'examiner les tendances récentes du comportement des agents économiques dans les secteurs et les pays de la région	–	5	–	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
8. <i>Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
9. Publications et études sur la structure de production de la région, les investissements étrangers, les politiques industrielles, les nouvelles technologies et l'innovation	9	9	5	5
10. Étude sur l'efficacité technologique et la productivité en Argentine et dans les pays du MERCOSUR	1	1	–	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur les politiques et stratégies en matière de développement productif et de compétitivité, partenariats public-privé, investissements étrangers directs, systèmes d'innovation et technologies nouvelles et émergentes.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données sur l'activité économique dans des secteurs spécifiques, logiciel d'analyse de la compétitivité des pays et informations statistiques sur les principaux agents économiques de la région.				

### Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance

#### Objectif

- 21.71 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance durable et inclusive en Amérique latine et dans les Caraïbes en renforçant la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux qui se posent sur le plan macroéconomique et en termes de financement du développement, et à évaluer, concevoir et mettre en œuvre en la matière des politiques centrées sur le développement qui soient soucieuses de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.

#### Stratégie

- 21.72 Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le sous-programme apportera aux États membres, aux entités régionales et aux autres parties prenantes une aide consistant à fournir en temps utile des

analyses des conditions macroéconomiques dans la région et à mener des recherches appliquées et comparatives sur les questions actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement. À cet effet, il mettra à leur disposition des analyses récentes, ventilées par sexe dans la mesure du possible, concernant les tendances macroéconomiques et celles relatives au financement du développement, et leur présentera des propositions et recommandations pratiques dans ses principales publications périodiques et spécialisées, à l'occasion d'ateliers et de séminaires, et dans le cadre de ses activités de coopération technique.

- 21.73 Le sous-programme s'attachera à appuyer la constitution et le fonctionnement de réseaux regroupant les intervenants de premier plan, notamment les décideurs, les milieux intellectuels, les analystes du secteur privé, les acteurs de la société civile et le grand public. Le séminaire régional annuel de politique budgétaire que prévoit le sous-programme, principal forum de discussion en matière d'orientations budgétaires, offrira ainsi la possibilité aux pays du Sud de mettre en commun leurs expériences et bonnes pratiques pour ce qui est de l'analyse, de la formulation et de la mise en œuvre de ces politiques. Dans le même temps, le sous-programme tirera parti des avantages comparatifs qui sont les siens pour faire bénéficier les États membres qui en feront la demande d'une coopération technique et de services consultatifs dans le domaine des politiques relatives aux questions macroéconomiques, au travail et au financement du développement.
- 21.74 Les activités du sous-programme contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 8, 10, 16 (Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) en vue de favoriser un développement durable et partagé en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, les travaux menés au titre de ce sous-programme visent à faciliter l'élaboration et l'adoption de politiques de financement du développement allant dans le sens du programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- 21.75 Le sous-programme prévoit de prêter main-forte aux États membres face aux problèmes liés à la COVID-19 en les aidant à concevoir et mettre en œuvre, sur le plan macroéconomique et dans le domaine du financement du développement, des politiques qui puissent leur permettre de mieux rebondir au sortir de la crise. Les atouts qu'il présente sur le plan analytique et sa capacité à rallier les principales parties prenantes seront mis à profit pour défendre des politiques macroéconomiques favorisant les mesures de relance économique – en particulier les mesures budgétaires et monétaires – dans le but de promouvoir une croissance durable et inclusive. Les actions menées en ce sens consisteront notamment à mettre en place des cadres de politique budgétaire durables, soutenus par des efforts accrus de mobilisation des ressources nationales. Les activités suivront l'évolution des besoins des États membres à mesure qu'ils se dessineront au cours de l'année 2022.
- 21.76 Les travaux susmentionnés devraient avoir pour résultats :
- a) de renforcer la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux qui se posent sur le plan macroéconomique et en termes de financement du développement ;
  - b) d'amener les décideurs politiques à mieux pouvoir évaluer, concevoir et mettre en œuvre, sur le plan macroéconomique et en matière de financement du développement, des politiques qui prennent en compte les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.
- 21.77 Le soutien qu'il est prévu d'apporter sur les questions liées à la COVID-19 devrait déboucher sur des politiques, mesures et stratégies dans le domaine macroéconomique et en matière de financement du développement qui permettent de mieux reconstruire, dans le droit fil des orientations que défend le sous-programme.

## Exécution du programme en 2020

- 21.78 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement du dialogue politique Sud-Sud sur la COVID-19 grâce à une analyse macroéconomique réalisée à point nommé et à des forums de haut niveau**

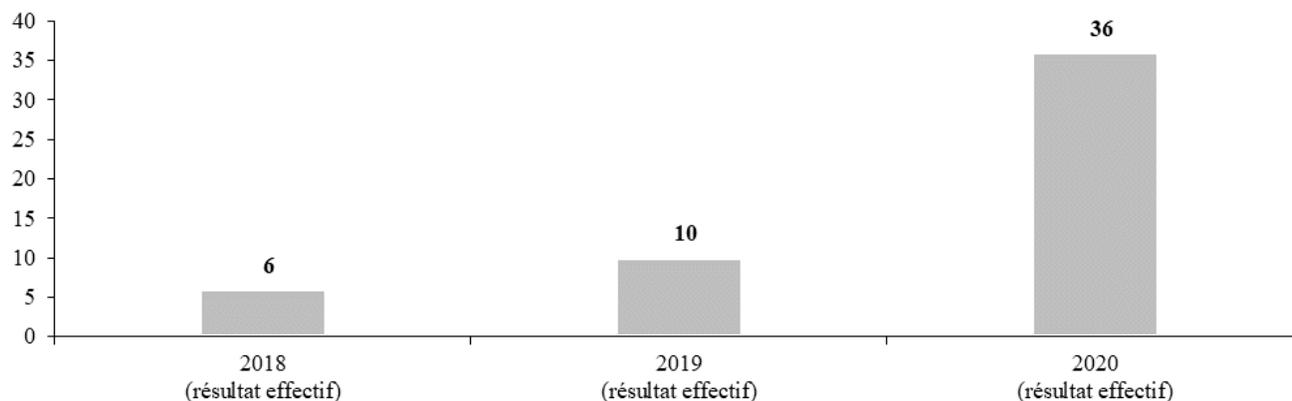
- 21.79 Face à la pandémie de COVID-19, les pouvoirs publics des pays de la région ont rapidement pris des mesures d'envergure destinées à renforcer les systèmes de santé publique, à soutenir les familles et à empêcher la destruction de la capacité productive de leurs économies. Ces efforts se sont cependant inscrits dans un contexte marqué par la faiblesse persistante des finances publiques, avec de lourds déficits budgétaires et une dette publique croissante. Confronté à de tels écueils, le sous-programme s'est employé, en 2020, à épauler les décideurs dans leurs efforts d'analyse, de formulation et de mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de stratégies de financement du développement. Outre les publications récurrentes, deux rapports spéciaux ont ainsi livré en temps voulu aux décideurs une analyse des nouvelles tendances macroéconomiques de l'année. Grâce à la large couverture médiatique dont ils ont bénéficié, les travaux du sous-programme ont été portés à la connaissance d'autres intervenants de premier plan, en particulier les acteurs de la société civile et le grand public.
- 21.80 Le sous-programme a été l'occasion d'organiser diverses rencontres, dont deux réunions virtuelles des Ministres des finances des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en avril et en août, qui ont facilité la mise en commun, entre pays du Sud, de leurs expériences et les ont incités à arrêter des positions régionales sur des sujets importants, en particulier ceux liés aux relations financières internationales. Ces rencontres ont permis de diffuser les tendances actuelles sur le plan macroéconomique et en matière de financement du développement, telles qu'elles ressortent de l'analyse du sous-programme, ainsi que les résultats de ses recherches comparatives appliquées sur les orientations retenues.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.81 Les travaux susmentionnés ont contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne le nombre d'autorités de haut rang ayant pris part aux rencontres consacrées aux politiques budgétaires qui ont été organisées dans le cadre du sous-programme, chiffre qui traduit la valeur que les décideurs de la région ont attachée aux travaux du sous-programme relatifs à l'élaboration de politiques macroéconomiques et de stratégies de financement du développement durant la pandémie de COVID-19 (voir la figure 21.VIII).

Figure 21.VIII

**Mesure des résultats : nombre d'autorités de haut rang ayant pris part aux réunions et séminaires de haut niveau du sous-programme consacrés aux politiques budgétaires (chiffres annuels réels)**



### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.82 Du fait de la pandémie de COVID-19 que nous avons connue en 2020, il a fallu recentrer les travaux du sous-programme pour établir rapidement les analyses comparatives des politiques macroéconomiques régionales dont les États membres avaient nouvellement besoin. Les rapports phares du sous-programme, tels que le Panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020 et l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020, ont été modifiés pour s'intéresser aux questions suscitées par la pandémie et pour recommander des politiques qui puissent appuyer les efforts visant à reconstruire en mieux.
- 21.83 Dans le même temps cependant, de nouvelles activités sont venues compléter le sous-programme afin d'aider les États membres, dans le cadre général de ses objectifs, à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 : elles ont notamment consisté à produire des statistiques macroéconomiques et financières supplémentaires, à tenir des réunions virtuelles des Ministres des finances d'Amérique latine et à publier des rapports spécialement consacrés aux questions relatives à la COVID-19 qui ont offert un suivi continu des conditions macroéconomiques dans la région. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 21.84 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : politiques macroéconomiques favorisant le développement sur fond de croissance lente<sup>5</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

- 21.85 Le sous-programme a encouragé le recours à des politiques budgétaires actives et expansionnistes pour soutenir la demande intérieure dans le contexte de la contraction économique causée par la pandémie. Les principales publications récurrentes du sous-programme ont été reformulées en ce sens, afin d'offrir aux décideurs tout un éventail d'options d'appui aux politiques publiques. Les rapports soulignent la nécessité de prendre des mesures destinées à étoffer les recettes fiscales de la région de façon à mettre en place des cadres de politiques budgétaires durables.
- 21.86 Les travaux susmentionnés ont contribué à l'adoption par les États membres de 12 mesures, dont un grand nombre axées sur l'accroissement de l'investissement public, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu de 12 mesures prises par les pays de la région dans les domaines des politiques macroéconomiques et du financement du développement qui ressortent du projet de budget-programme pour 2020.

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

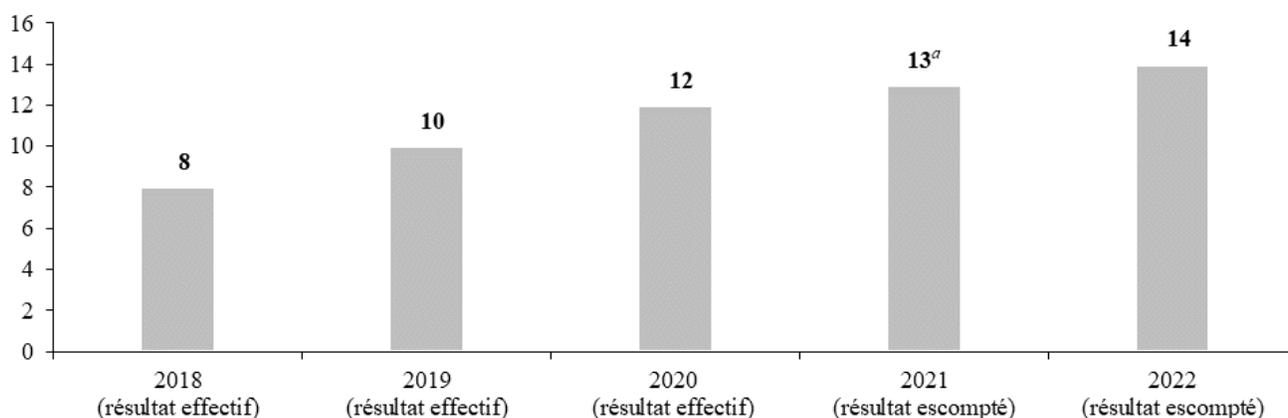
- 21.87 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, les activités relatives au résultat escompté seront poursuivies. Pour contribuer à se rapprocher de l'objectif, le sous-programme continuera, grâce à ses rapports phares et ses publications de recherche, à ses séminaires et ateliers ainsi qu'à son assistance technique, d'aider les décideurs à déterminer les options politiques permettant d'atteindre une croissance économique durable et inclusive. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.IX).

---

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Figure 21.IX

**Mesure des résultats : nombre total (cumulé) de mesures prises par les pays de la région qui vont dans le sens des analyses et recommandations de la Commission concernant les politiques macroéconomiques et le financement du développement**



<sup>a</sup> Afin de pouvoir déterminer où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, il a été décidé de reprendre ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et de retenir les estimations les plus fiables disponibles avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : intensification de la mobilisation des ressources en vue de financer les objectifs de développement durable<sup>6</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.88 La mobilisation des ressources est considérée dans le sous-programme comme un élément clé de la réponse à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 ; elle constitue également le fondement nécessaire à la viabilité budgétaire future. Dans le Panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020 et l'Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020, le sous-programme a présenté diverses options permettant d'accroître les recettes fiscales – hausse de la fiscalité directe, taxation des biens et services numériques et mise en place de dispositifs fiscaux correctifs tels que les taxes liées à la santé publique –, et a indiqué comment concevoir et mettre en œuvre des politiques fiscales propices à une relance verte. L'accent a été mis sur l'importance qu'il y avait à soutenir le financement d'instances exécutives infranationales, principaux fournisseurs de services publics dans la région. Il a en outre été rappelé que les banques de développement devraient participer plus étroitement au financement du développement, notamment pour ce qui concerne l'inclusion financière.
- 21.89 Les travaux susmentionnés ont contribué à l'adoption par les États membres de 11 politiques, mesures et stratégies, soit davantage que l'objectif prévu de 10 politiques, mesures et stratégies de mobilisation des ressources envisagé dans le budget-programme pour 2021.

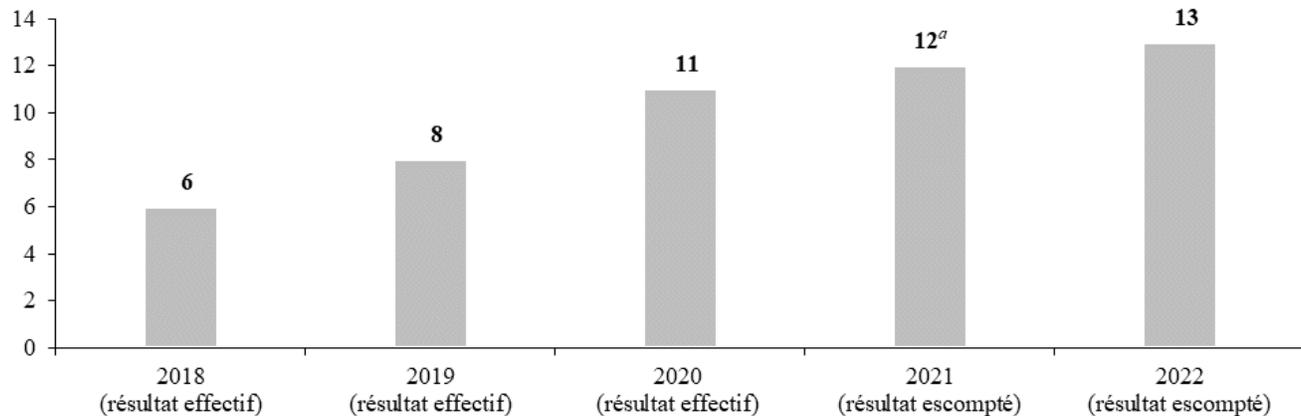
### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.90 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, les activités relatives au résultat escompté seront poursuivies. Pour contribuer à se rapprocher de l'objectif, le sous-programme fournira une analyse appliquée et comparative des stratégies de financement du développement afin d'appuyer le renforcement des cadres de ce financement dans la région. Il mettra à la disposition des États membres qui en feront la demande une assistance technique destinée à leur permettre d'examiner, de formuler et de mettre en œuvre des mesures de mobilisation des ressources. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.X).

<sup>6</sup> Voir le budget-programme pour 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Figure 21.X

**Mesure des résultats : nombre total (cumulé) de politiques, mesures et démarches de mobilisation des ressources**



<sup>a</sup> Afin de pouvoir déterminer où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, il a été décidé de reprendre ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et de retenir les estimations les plus fiables disponibles avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : politiques macroéconomiques et questions de financement du développement dans l'optique d'une croissance durable et inclusive après la pandémie**

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.91 Le choc économique provoqué par la pandémie de COVID-19 a fragilisé plus encore la faible croissance qui a caractérisé l'économie de la région ces dix dernières années. La conjugaison d'une croissance anémique, de profonds écarts de revenus et de richesses, et des inégalités d'accès à des biens et services publics de qualité a été à l'origine de pressions de plus en plus fortes appelant à mener des réformes dans la région. Dans le même temps, la dette des ménages, des entreprises et du secteur public s'est fortement creusée, accentuant les déséquilibres financiers et limitant la consommation et l'investissement. Les insuffisances structurelles de la région et les nouveaux problèmes découlant de la pandémie de COVID-19 exigent la mise en place de politiques innovantes au niveau macroéconomique et en matière de financement du développement.

*Enseignements tirés et changements prévus*

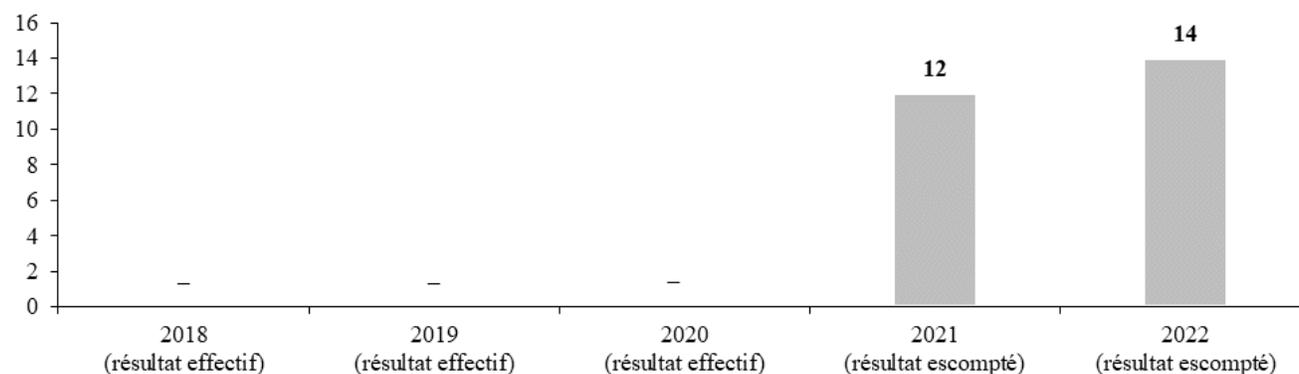
21.92 La leçon à retenir pour le sous-programme est que la formule des réunions virtuelles, relativement peu utilisée les années précédentes, pourrait être davantage exploitée et étendue à plus haut niveau. Aussi le sous-programme s'efforcera-t-il de recourir à des réunions et plateformes virtuelles pour donner plus de poids aux activités destinées à promouvoir les politiques qu'il défend, à savoir les politiques publiques visant à mieux rebondir après la crise, l'accent étant mis sur les mesures qui soutiennent la croissance économique à moyen et long terme et qui servent de base à la réalisation de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable. Dans la période post-COVID-19, la mobilisation des mécanismes de financement du développement apparaîtra comme un moyen de plus en plus important pour mettre en place des cadres de viabilité budgétaire reposant sur une consolidation des recettes publiques. En fonction des besoins nationaux, le sous-programme s'intéressera au rôle des banques de développement et d'autres sources de financement innovantes. Cet effort de sensibilisation s'appuiera sur l'avantage comparatif qu'offre le sous-programme en termes d'analyses macroéconomiques régionales et de recherches sur les politiques déployées, ainsi que sur les travaux réalisés en 2020 et prévus en 2021. Le sous-programme fournira une assistance technique sur mesure aux pays de la région qui en feront la demande. En outre, il tirera parti de son réseau d'intervenants clés pour amplifier l'impact de ses travaux dans la région.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.93 Ces travaux devraient contribuer à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne l'augmentation du nombre de politiques, mesures et stratégies relatives aux questions macroéconomiques et au financement du développement qui visent à mieux reconstruire après la pandémie de COVID-19 (voir la figure 21.XI).

Figure 21.XI

**Mesure de la performance : nombre total (cumulé) de politiques, mesures et stratégies d'ordre macroéconomique et dans le domaine du financement du développement qui visent à mieux reconstruire après COVID-19**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 21.94 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	73/220	Système financier international et développement
63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté	73/221	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	73/222	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	73/223	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
67/12 ; 75/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen	73/247	Coopération pour le développement industriel
67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques	74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
70/126	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
72/206	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
72/230 ; 74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19

*Résolutions du Conseil économique et social*

2008/16	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	2011/39	Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts
2008/18	Promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous		
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi	2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

655 (XXXIII)	Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	713 (XXXVI)	Suivi régional des textes issus des conférences sur le financement du développement
--------------	---	-------------	---

## Produits

21.95 On trouvera dans le tableau 21.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.5

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
1. Séminaires, réunions d'experts, ateliers et formations sur les politiques macroéconomiques et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	10	10	10	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>11</b>
2. <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
3. <i>Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
4. <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
5. Études sur les politiques macroéconomiques, sectorielles et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	9	10	7
6. Études portant sur des questions économiques propres à l'Uruguay	1	1	1	1
7. Étude d'une question hautement prioritaire relative aux politiques macroéconomiques et aux politiques de développement en Colombie	1	1	–	–
8. Étude relative aux règles budgétaires au Brésil, y compris une évaluation des changements constitutionnels portant sur les limites de dépenses et les réformes de la sécurité sociale	1	1	–	–

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil rendus aux États membres, à leur demande, concernant l'analyse et la formulation de politiques macroéconomiques, fiscales et monétaires, l'analyse macroéconomique et les systèmes de suivi du développement économique, ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes et de politiques de financement du développement axés sur le développement financier et productif et/ou la protection sociale ; services de conseil pour le Ministère uruguayen de l'économie et des finances sur les questions macroéconomiques.

**Bases de données et supports numériques** : informations statistiques relatives aux variables économiques, monétaires et financières des pays de la région ; ensembles de données statistiques couvrant le fonctionnement des administrations, la dette publique, les recettes fiscales et les recettes provenant des ressources naturelles non renouvelables.

---

**Sous-programme 4**  
**Développement social et égalité sociale****Objectif**

- 21.96 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer le bien-être général des habitants de la région et de parvenir à une plus grande égalité sociale et économique, conformément au Programme 2030 et à une approche fondée sur les droits humains.

**Stratégie**

- 21.97 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les pays à mettre en œuvre un programme régional de développement social inclusif, conformément aux résultats obtenus et aux accords conclus lors de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il mènera des travaux de recherche appliquée, produira des analyses, diffusera des résultats, fournira des formations et des services consultatifs et formulera des recommandations de politique générale, l'objectif étant de renforcer la capacité des parties prenantes à établir un diagnostic exact de la situation sociale aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques. Par ailleurs, il interviendra auprès de décideurs, d'universitaires, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour promouvoir la concertation sur les politiques et l'application du programme régional de développement social inclusif et facilitera la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques. Il concentrera ses efforts sur : les multiples facettes de la pauvreté, des inégalités et du bien-être ; l'action visant à combler les écarts en matière de conditions de vie et à lutter contre les inégalités, notamment celles liées au genre, à l'origine raciale ou ethnique, à l'âge, au handicap ou au lieu de résidence ; l'action visant à assurer un accès à la protection sociale universelle ; les politiques d'inclusion sociale et professionnelle ; la coordination des politiques sociales, économiques et environnementales ; et l'amélioration de la capacité à adapter les politiques sociales aux nouveaux défis liés à des questions telles que la transition démographique, la migration, les nouvelles technologies ou les changements climatiques. Les produits du sous-programme seront centrés sur les domaines suivants : l'évaluation de la situation sociale des populations et les politiques sociales relatives à l'égalité et à la protection sociale.
- 21.98 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les pays à renforcer leurs capacités ainsi que leur coopération technique en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies, politiques et programmes. Les travaux de recherche et les services consultatifs seront centrés en particulier sur : les systèmes de protection sociale fondés sur les droits humains, l'égalité et la durabilité ; la protection et la promotion des droits des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des migrants et des personnes en situation de handicap ; l'investissement social ; et les systèmes d'éducation et de santé publique, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n° 1 (Éliminer la

pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), n° 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), n° 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), n° 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), n° 8 et n° 16.

- 21.99 Des activités seront menées à l'échelle régionale et nationale en partenariat avec d'autres divisions de la CEPALC et ses bureaux sous-régionaux et nationaux, d'autres organismes du système des Nations Unies et, lorsque cela est possible, le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les institutions publiques des pays de la région, en particulier les responsables et fonctionnaires chargés de la gestion des politiques sociales (conception, mise en œuvre et évaluation), ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, les établissements universitaires et autres centres de recherche et les organisations non gouvernementales. Il est prévu de mener des activités de coopération avec d'autres commissions régionales et avec des institutions intergouvernementales ou multilatérales, ainsi que des activités de coopération Sud-Sud.
- 21.100 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant aux homologues des connaissances actualisées grâce à l'outil Web de l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes et en aidant les gouvernements à faire face aux conséquences socioéconomiques de la COVID-19 au moyen de services consultatifs et d'activités de partage des connaissances dans les domaines de la politique sociale touchés par la crise.
- 21.101 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une meilleure compréhension des difficultés et disparités sociales structurelles qui caractérisent la région ;
  - b) L'adoption de mesures et de politiques publiques visant à promouvoir une plus grande égalité sociale et économique et le bien-être général de la population de la région.
- 21.102 Comme expliqué plus précisément pour le résultat 3 ci-après, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat l'élargissement des systèmes de protection sociale, qui prennent en compte l'incidence sociale de la pandémie, qu'ils considèrent comme l'un des défis à relever dans les années à venir.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.103 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Adoption de la politique nationale de protection et de promotion sociales en Haïti**

- 21.104 À la demande d'Haïti, le sous-programme a aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie cohérente de protection sociale. En collaboration avec son bureau sous-régional à Mexico et le Programme alimentaire mondial, la CEPALC a aidé le Ministère haïtien des affaires sociales et du travail à conceptualiser et à préparer une telle stratégie, ainsi qu'à en discuter et à en évaluer le montant.
- 21.105 Le sous-programme s'est appuyé sur les travaux réalisés les années précédentes pour renforcer les capacités des fonctionnaires, en particulier ceux du Ministère des affaires sociales et du travail, et d'autres parties prenantes dans le domaine de la protection sociale, fournir des services consultatifs et contribuer à l'élaboration de la politique nationale de protection et de promotion sociales et aux discussions y relatives. En outre, il a rédigé un rapport sur le coût de la mise en œuvre des programmes de transfert en espèces proposés dans le cadre de cette politique.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.106 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption par le Gouvernement haïtien de la politique nationale de protection et de promotion sociales en juin 2020 (voir le tableau 21.6).

Tableau 21.6

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Le Gouvernement haïtien a recensé et comblé les déficits de capacités en matière d'élaboration de politiques dans le domaine de la protection sociale	Le Gouvernement haïtien a eu accès à une assistance technique variée pour élaborer une politique nationale de protection et de promotion sociales	Le Gouvernement haïtien a adopté la politique nationale de protection et de promotion sociales ainsi qu'un accord sur le calcul du coût de la mise en œuvre des programmes de transfert en espèces

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.107 Dans le contexte de la lutte contre la pandémie, on a constaté qu'il était nécessaire de créer une base de données sur les interventions de protection sociale et d'établir des rapports sur l'incidence sociale de la pandémie dans le cadre des analyses complètes de la CEPALC, lesquelles sont mises à disposition par l'outil Web de l'Observatoire de la COVID-19. Ces activités ont permis d'aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19 et concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la coopération technique en matière de protection sociale et l'amélioration des institutions. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 3.

**Résultats escomptés pour 2022**

- 21.108 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : obtention d'un engagement régional en faveur du développement social inclusif<sup>7</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 21.109 Sous la direction des président(e)s de la Conférence régionale sur le développement social, le sous-programme a coordonné les activités de mise en œuvre du programme régional de développement social inclusif, adopté en 2019. À cette fin, il a mis en place des groupes de travail avec les pays afin de renforcer la création de réseaux et la coopération Sud-Sud. En outre, il a organisé cinq réunions en ligne et créé une communauté de pratique virtuelle pour faciliter les discussions sur la protection sociale et l'inclusion sociale entre les représentantes et représentants des services sociaux de chaque pays.
- 21.110 Le travail susmentionné a contribué au recensement des difficultés communes qui entravent une mise en œuvre permettant de faire face à l'incidence sociale de la pandémie de COVID-19, au partage de données relatives à 263 programmes de protection sociale d'urgence au cours de l'année 2020, et à l'élaboration de politiques visant à renforcer la protection et l'inclusion sociales, comme l'aide apportée à Haïti, mentionnée précédemment, et le plan national de réduction de la pauvreté Jajapo mis en place au Paraguay dans le cadre du système de protection sociale du pays, ce qui a permis

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

d’atteindre la cible fixée, à savoir que les pays d’Amérique latine et des Caraïbes se dotent de stratégies d’amélioration des cadres institutionnels et d’élaboration de politiques adaptées pour donner suite à leur engagement en faveur de politiques sociales qui ne laissent personne de côté, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.111 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on se concentrera sur l’exécution des mandats de la Conférence régionale sur le développement social de l’Amérique latine et des Caraïbes, sur la maintenance de l’outil Web de l’Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes et sur l’élaboration d’un plan de travail relatif à la mise en œuvre du programme régional de développement social inclusif. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.7).

Tableau 21.7  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays ont recensé les obstacles qui s’opposaient au développement social inclusif dans les pays de la région	Les pays ont pris un engagement en faveur du développement social inclusif, conformément au Programme 2030	Les pays se sont dotés de stratégies d’amélioration des cadres institutionnels et d’élaboration de politiques adaptées pour donner suite à leur engagement en faveur de politiques sociales qui ne laissent personne de côté	Les pays mettent en œuvre des politiques et programmes sociaux qui favorisent le développement social inclusif	Les pays élaborent des politiques et programmes conformes au plan de travail du programme régional de développement social inclusif

<sup>a</sup> Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : des organismes à vocation sociale améliorés, plus efficaces, efficaces, transparents et durables<sup>8</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

21.112 Le sous-programme a aidé les pays à améliorer leurs organismes dans divers domaines. Au Chili, la CEPALC a été invitée à prendre part au conseil de cohésion sociale coordonné par le Ministère du développement social et de la famille et à contribuer à son travail d’analyse et à sa rédaction d’un rapport contenant des recommandations visant à intégrer la cohésion sociale en tant qu’objectif transversal et à long terme pour toutes les politiques publiques. Le sous-programme a élaboré et tenu à jour l’outil Web de l’Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à des informations actualisées sur les organismes à vocation sociale, les dépenses sociales et les programmes de protection sociale non-contributifs en place dans les pays de la région, entre autres. Il a aidé les pays à analyser les données et les politiques liées à la crise sociale née de la pandémie en présentant par l’intermédiaire de l’outil Web de l’Observatoire de la COVID-19 des rapports spéciaux, tels qu’une étude sur les innovations et les enjeux institutionnels des systèmes

<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

d'information sociale et des registres sociaux dans 15 pays d'Amérique latine. En outre, en collaboration avec le bureau sous-régional de la CEPALC dans les Caraïbes, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes, il a aidé 18 États membres et membres associés des Caraïbes à organiser un atelier virtuel intitulé « Ne laisser personne de côté dans les Caraïbes », dont le but était de renforcer la résilience et le développement durable grâce à la protection sociale universelle.

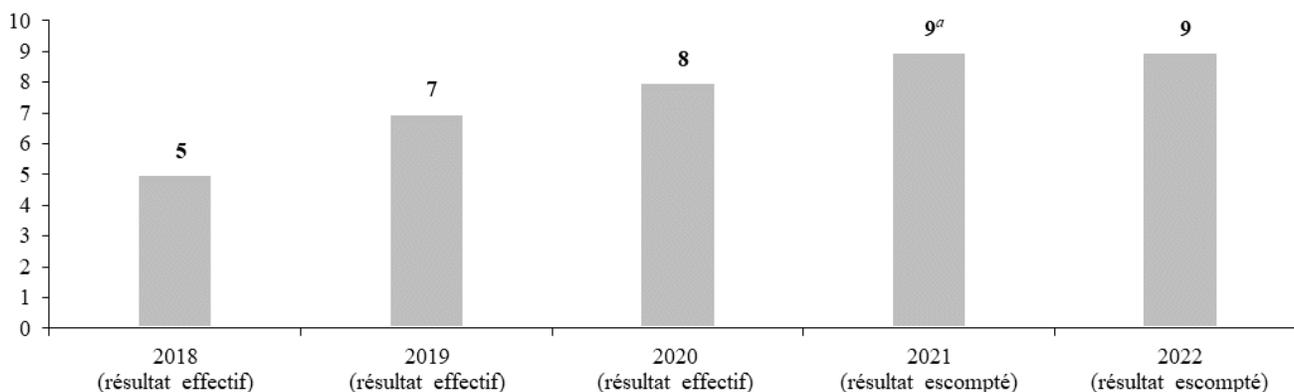
- 21.113 Le travail susmentionné a contribué à étendre la collaboration avec et entre les pays ainsi qu'avec huit organismes à vocation sociale basés dans des pays comme le Chili, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Paraguay et qui font état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée de huit organismes à vocation sociale dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.114 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme tiendra à jour l'outil Web de l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, produira de nouveaux rapports d'analyse des politiques et élaborera de nouvelles formes d'analyse des politiques, fournira une assistance technique aux gouvernements de la région et créera de nouveaux espaces de coopération Sud-Sud. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XII).

Figure 21.XII

**Mesure des résultats : nombre d'organismes à vocation sociale faisant état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC (par année)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : faire progresser les politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes pour lutter contre les inégalités qui touchent les populations vulnérables

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.115 L'Amérique latine et les Caraïbes ont connu une augmentation des niveaux de pauvreté et d'inégalité en raison de la pandémie de COVID-19. La pandémie est apparue dans un contexte très incertain marqué par des inégalités structurelles, par la multiplication des difficultés et des possibilités liées à la numérisation et à la quatrième révolution industrielle, par des changements dans les structures démographiques liés à l'âge et à la migration, par les transitions en matière de morbidité et de mortalité, ainsi que par les changements climatiques et les catastrophes. Les activités menées dans le cadre du sous-programme seront axées sur l'analyse sociale et la formulation d'orientations

relatives aux incidences sociales de la pandémie et des transformations récentes. Le projet de plan-programme pour 2022 renforcera les politiques sociales sectorielles et intersectorielles afin de multiplier les possibilités tout en ne laissant personne de côté.

*Enseignements tirés et changements prévus*

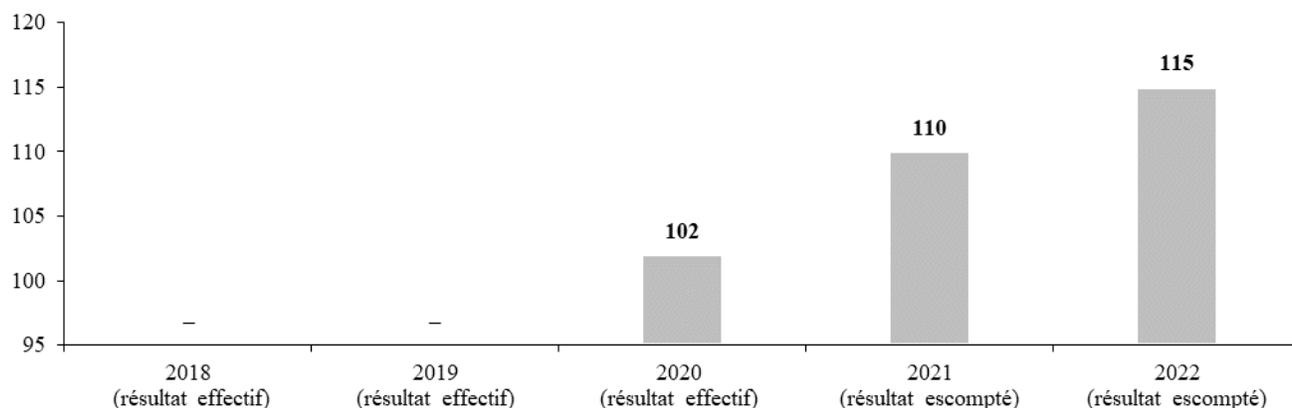
21.116 Les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire de fournir un appui permettant de promouvoir l'adoption des nouvelles technologies et de favoriser l'adaptation à leur utilisation et il est important de combler les déficits existant en matière d'inclusion numérique, entre autres. Il a été montré que le travail du sous-programme pouvait être adapté en élaborant de nouveaux processus permettant de couvrir de nouvelles populations et de nouveaux besoins et en passant de l'organisation de missions et de séminaires en face à face à l'organisation de missions et séminaires en ligne ayant des effets positifs sur l'efficacité du sous-programme et sur l'environnement, entre autres innovations. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on tentera d'élargir l'utilisation des technologies en faisant en sorte que les activités de conseil et d'assistance technique soient menées tant en ligne qu'en face à face, et ainsi de faciliter le travail que réalise le sous-programme avec les pays. Également dans le cadre du programme, on se concentrera sur la coopération et le partage des connaissances entre les pays.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.117 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les résultats de l'enquête menée sur le nombre de fonctionnaires nationaux déclarant que les séminaires, ateliers, rapports techniques et services consultatifs du sous-programme ont accru leurs connaissances et leur capacité à améliorer leur travail pour relever les nouveaux défis liés aux questions sociales (voir la figure 21.XIII).

Figure 21.XIII

**Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux reconnaissant avoir accru leur capacité à élaborer des politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes (par année)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.118 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

66/164	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	66/165 66/168	Aide et protection en faveur des déplacés Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
--------	--	------------------	---

**Titre V**      **Coopération régionale pour le développement**

66/172	Protection des migrants	71/191	Le droit à l'alimentation
70/126; 72/142	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	71/197	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
70/127	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	72/235 73/141	Mise en valeur des ressources humaines
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/132	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
70/138	Les filles	73/163	Droits de l'homme et extrême pauvreté
70/153	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
70/163	Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme	73/262	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques		
70/223	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
71/177	Droits de l'enfant		
71/178	Droits des peuples autochtones	74/2	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle
71/180	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2012/11	Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement		
2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain	2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

*Résolution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

722 (XXXVII) ; Conférence régionale sur le développement  
742 (XXXVIII) social de l'Amérique latine et des Caraïbes

**Produits**

21.119 On trouvera dans le tableau 21.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.8

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	–	<b>10</b>	<b>1</b>
1. Réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	–	1	1
2. Session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	9	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
3. Projets de terrain sur la protection sociale, les politiques d'inclusion sociale et professionnelle, les capacités humaines et les démarches fondées sur les droits humains dans les systèmes de protection sociale ; l'investissement social et les nouveaux enjeux à prendre en compte dans les politiques sociales	2	2	2	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
4. Réunions d'experts visant à analyser l'élaboration de nouvelles recommandations de politique générale sur les droits de certaines catégories de population ; à examiner les mécanismes de promotion de la coordination au sein des systèmes de protection sociale selon une démarche fondée sur les droits et l'égalité ; à examiner les mécanismes qui jouent un rôle dans l'élargissement de la protection sociale et les avancées progressives vers l'égalité devant les systèmes nationaux de protection sociale ; à examiner les progrès accomplis grâce aux politiques publiques sur l'inclusion professionnelle et productive, ainsi que les obstacles qui restent à surmonter	4	4	8	8
5. Activités de formation sur les politiques relatives à la réduction de la pauvreté, à l'égalité et au bien-être et sur l'élaboration de politiques concernant l'atténuation de la pauvreté, l'accès aux réseaux de protection sociale et le renforcement des capacités	6	6	6	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
6. <i>Panorama social de l'Amérique latine</i>	1	–	2	1
7. Études des bureaux de pays de la CEPALC : bureau de Bogota, étude sur les politiques sociales et les politiques de production inclusive et sur les obstacles majeurs au développement social inclusif en Colombie ; bureau de Buenos Aires, étude sur les tendances sociales et tendances dans le domaine de l'emploi observées en Argentine ; bureau de Montevideo, étude sur les caractéristiques générales des politiques sociales, de la pauvreté et de l'inégalité en Uruguay	1	1	3	3
8. Études sur des sujets tels que les droits sociaux de certains groupes de population, la protection sociale, notamment l'accès à un travail décent, la réduction de la pauvreté et la répartition des revenus, l'éducation et les politiques et programmes sociaux	5	5	4	5

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
9. Activités ou documentation techniques relatives aux politiques de développement social ; propositions analytiques et méthodologiques visant à favoriser la mise en œuvre universelle des politiques sociales et à renforcer leurs effets sur les inégalités, à améliorer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques sociales	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : sur demande, conseils aux États membres au sujet des politiques sociales en faveur de l'égalité, de la prise de décisions en matière de politique sociale et des politiques et investissements sociaux ; propositions analytiques et méthodologiques visant à renforcer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et, ainsi, à obtenir des gains d'efficacité et d'efficience ; conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques sociales.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui contient des bases de données sur le développement social, la jeunesse, les régimes de protection sociale non contributifs, le cadre institutionnel de l'action sociale et les engagements à l'échelle régionale.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : outils de gestion des connaissances concernant notamment le renforcement du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement social.				

### Sous-programme 5 Intégration des questions de genre dans le développement régional

#### Objectif

- 21.120 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer les questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé.

#### Stratégie

- 21.121 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de produire des connaissances et de fournir des statistiques et des indicateurs relatifs au genre, en élargissant la portée des données et des indicateurs issus de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et en améliorant la qualité. Il fournira une assistance technique aux pays de la région pour les aider à élaborer des politiques visant à promouvoir l'égalité des genres ; pour ce faire, il s'appuiera sur une approche fondée sur les droits humains et renforcera les capacités des mécanismes nationaux de promotion des femmes ainsi que celles des organismes nationaux de statistique. Afin de promouvoir une meilleure mise en commun des connaissances relatives au genre dans la région, il encouragera la diffusion accrue des publications et des résultats de recherche parmi les décideurs et les autres parties prenantes. Une attention toute particulière sera consacrée à l'autonomie économique des femmes, dans le cadre d'une démarche globale tenant également compte de l'autonomie corporelle et de l'autonomie de décision. Compte tenu de leur nature transversale, les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront principalement à la réalisation des objectifs de développement durable n° 1, n° 3, n° 4, n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), n° 8, n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), n° 16 et n° 17.
- 21.122 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant ses activités de production de connaissances et de recherche et en fournissant

son assistance technique de telle sorte à proposer diverses solutions envisageables sur le plan socioéconomique dans le contexte de la reprise après la pandémie.

- 21.123 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) les États membres seront mieux à même d'élaborer des politiques en faveur de l'égalité des genres et de mettre en œuvre le Programme 2030 ;
  - b) l'égalité des genres sera promue dans la région.
- 21.124 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : davantage de statistiques relatives au genre seront publiées et l'accent sera placé sur la mise en œuvre d'orientations tenant compte des questions de genre, afin de limiter les répercussions économiques de la crise sanitaire en garantissant une reprise rapide qui ne laisse personne de côté.

### Exécution du programme en 2020

- 21.125 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### Engagement de Santiago : accélérer la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes

- 21.126 Dans le cadre des efforts déployés par la Commission en vue de surmonter les difficultés que continue de poser la réalisation de l'égalité des genres dans la région, la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue en janvier 2021. Organisée par la CEPALC avec l'appui d'ONU-Femmes, la session a réuni des représentants des 33 États membres de la Commission et de six membres associés, de 365 organisations de la société civile, de 14 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et de 11 organisations intergouvernementales. Il convient de noter la participation des vice-présidents de la Colombie, du Costa Rica et de El Salvador, ainsi que d'une vingtaine de ministres chargés des questions intéressant les femmes et de hauts responsables de mécanismes de promotion des femmes dans la région. Dans le cadre de ses travaux d'organisation et de préparation de la session, le sous-programme a activement participé aux négociations relatives à l'Engagement de Santiago, dont le texte a été adopté par les pays de la région pendant la session. Dans ce document, ces derniers se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre effective du Programme d'action de Beijing et de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes, en renforçant les institutions et l'architecture responsables de l'égalité des sexes par l'établissement de priorités pour les mécanismes de promotion de la femme et l'intégration de la perspective de genre aux différents niveaux de l'État.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.127 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption par les pays de la région de l'Engagement de Santiago, lequel vise à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes (voir le tableau 21.9).

Tableau 21.9  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Lancement de plans pour l'égalité qui incorporent des éléments issus de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes	Les États membres ont accès au rapport régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la	À la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, les pays de la région ont adopté l'Engagement de Santiago, lequel

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030 :	stratégie de Montevideo (LC/CRM.14/5)	visée à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes
a) Costa Rica : politique nationale pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes (2018-2030)		
b) Chili : quatrième plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2030)		
c) Uruguay : stratégie nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'horizon 2030		

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.128 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le sous-programme a généré des connaissances en mettant à la disposition des gouvernements de la région, au moyen de l'Observatoire de la COVID-19 accessible en ligne, des informations sur les mesures prises à l'échelle nationale pour faire face aux répercussions de la pandémie sur l'autonomie des femmes.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 21.129 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : développement et renforcement des capacités en matière de statistiques genrées en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>9</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

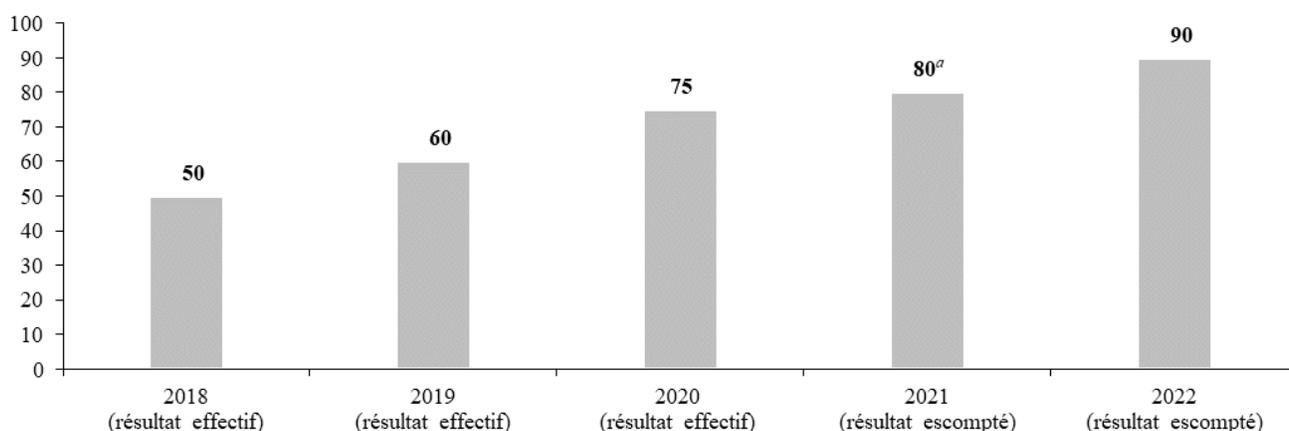
- 21.130 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de dispenser une formation aux responsables nationaux sur la production et l'utilisation de statistiques genrées. Grâce au sous-programme, davantage de pays seront en mesure de produire des statistiques tenant compte des questions de genre, conformément aux méthodes et normes reconnues à l'échelle internationale. En outre, le sous-programme a aidé les pays de la région à formuler et à mettre au point de nouvelles activités visant à promouvoir l'utilisation de statistiques genrées de manière innovante et efficace.
- 21.131 Le travail susmentionné a contribué à la formation de 75 responsables nationaux à la production et à l'utilisation de statistiques genrées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 70 responsables nationaux.

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.132 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on augmentera l'offre de formations sur la production de statistiques genrées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XIV).

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 21\)](#)].

Figure 21.XIV  
**Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux formés à la production et à l'utilisation de statistiques genrées (par année)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcement des capacités statistiques compte tenu des questions de genre<sup>10</sup>

### Exécution du programme en 2020

- 21.133 Le sous-programme travaille à l'amélioration continue des statistiques genrées, en utilisant l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes comme principal moyen de diffusion d'informations concernant les indicateurs clés sur la situation en matière d'égalité des genres dans la région et en renforçant les capacités statistiques au moyen de services de conseil et d'assistance technique portant sur la promotion de l'égalité des genres dans les pays de la région. Dans le cadre du sous-programme, on a employé une méthode d'assistance technique innovante basée sur l'utilisation accrue de modes de prestation différents, tels que les réunions et formations à distance au moyen de plateformes en ligne. En outre, on a organisé plusieurs webinaires à l'intention des pays des Caraïbes, axés sur le recensement des données existantes, l'identification des lacunes dans la production de statistiques genrées et la formulation de recommandations concernant la production, le développement, l'institutionnalisation et la diffusion d'informations statistiques et d'indicateurs relatifs au genre, afin de promouvoir l'utilisation de statistiques genrées dans l'élaboration des politiques, le but étant de s'assurer qu'aucune femme ni aucune fille ne soit laissée de côté, conformément aux engagements énoncés dans l'Agenda régional pour l'égalité des sexes et le Programme 2030.
- 21.134 Le travail susmentionné a contribué à la formation de 74 fonctionnaires nationaux à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

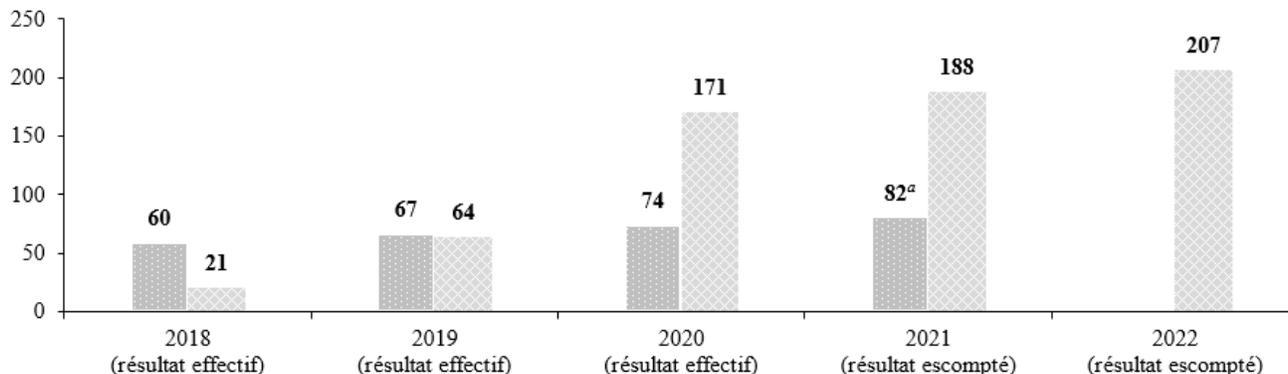
### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.135 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on veillera à intégrer les questions de genre dans les stratégies en faveur d'un développement durable et partagé dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 21.XV).

<sup>10</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 21.XV

**Mesure des résultats : nombre total de fonctionnaires nationaux formés à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, et nombre total de fonctionnaires nationaux formés à l'intégration des questions de genre dans les politiques publiques (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : renforcement des capacités en matière de formulation et de mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.136 Afin de poursuivre l'intégration des questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé, il importe de continuer de renforcer leur capacité à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à assurer l'égalité des genres, conformément à l'Agenda régional pour l'égalité des sexes, au Programme 2030 et à d'autres accords internationaux. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni une assistance technique aux institutions de la région afin qu'elles élaborent des politiques publiques innovantes et efficaces propices à encourager et à appuyer la création de mécanismes de promotion de l'égalité des genres sur la base d'un cadre institutionnel solide, intégré et tenant compte des questions de genre.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

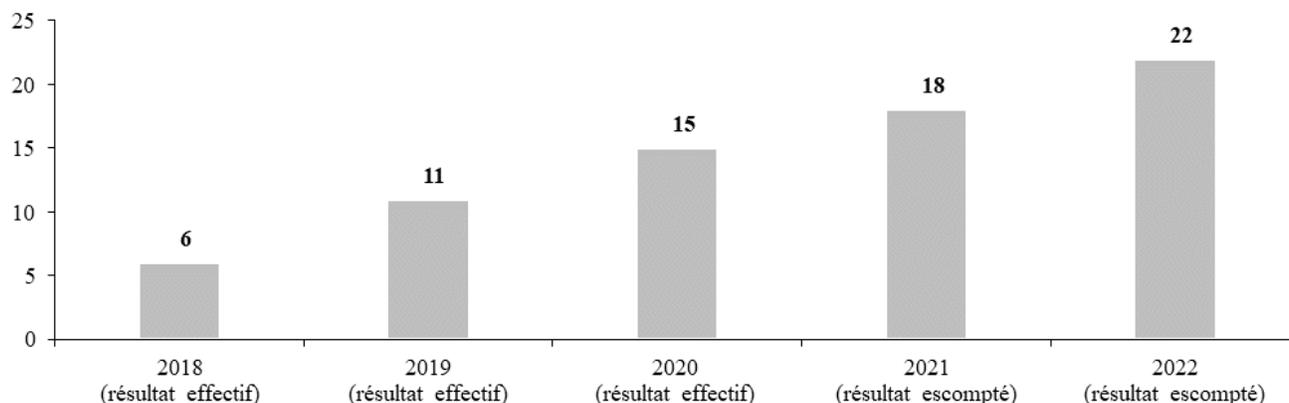
- 21.137 Les enseignements tirés sont les suivants : il convenait de s'adapter à la demande croissante d'assistance technique qui émanait des pays de la région et qui découlait d'incertitudes économiques, politiques, sociales et environnementales, lesquelles ont été exacerbées par la pandémie et le volume limité des ressources. On a réussi à surmonter cette difficulté en définissant des stratégies de collaboration, en élargissant les réseaux d'appui et en veillant à l'efficacité des activités au sein de l'équipe. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera de préciser les critères de décision qui seront appliqués à l'avenir pour l'octroi de l'assistance technique, en améliorant le modèle de gestion axée sur les résultats. L'assistance technique sera axée sur la formulation de politiques visant à assurer l'égalité des genres qui tiennent compte des obstacles à l'autonomie des femmes et prévoient des mesures de lutte contre la pauvreté, y compris en temps, sur la réalisation de l'égalité salariale, sur la lutte contre la discrimination sur le marché du travail, sur la refonte du modèle de protection sociale lorsque celui-ci est inique ou insuffisant, et sur les questions d'inégalité liées à la division du travail fondée sur le sexe (soins et travaux domestiques non rémunérés).

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.138 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de parties prenantes, y compris les institutions concernées dans la région, faisant état d'une amélioration dans la formulation et la mise en œuvre de politiques propices à l'égalité des genres (voir la figure 21.XVI).

Figure 21.XVI

**Mesure des résultats : nombre total de parties prenantes dans la région faisant état d'une amélioration dans la formulation et la mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.139 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

66/165 ; 68/180	Aide et protection en faveur des déplacés	68/191 ; 70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
66/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	68/192	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
66/173	Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme	68/228	Mise en valeur des ressources humaines
67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées	69/132	Santé mondiale et politique étrangère
67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille	69/146	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
68/160	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes	69/176	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme
		69/183	Droits de l'homme et extrême pauvreté
		69/187	Enfants et adolescents migrants
		69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
		70/127	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
		70/130	Violence à l'égard des travailleuses migrantes

## Titre V Coopération régionale pour le développement

70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
70/132	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	73/151	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	73/153	Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés
70/138	Les filles	73/154	Protection des enfants contre les brimades
70/147	Protection des migrants	73/155	Droits de l'enfant
71/170	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : violence familiale	73/171	Le droit à l'alimentation
72/1	Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes	73/179	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
73/17	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable	73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe
73/146	Traite des femmes et des filles	73/210	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
		73/294	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
		73/302	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles

### Résolutions du Conseil économique et social

2008/33	Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes	2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
2009/15	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme	2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
2012/16	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

657 (XXXIII)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement	699 (XXXVI)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes
		719 (XXXVII) ; 739 (XXXVIII)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes

## Produits

21.140 On trouvera dans le tableau 21.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.10

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
1. Réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	12	12	9	1
2. Réunions préparatoires sous-régionales organisées dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique centrale	–	–	–	3
3. Session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	10	10	–	10
4. Réunion avec les organismes et organisations participant aux travaux de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes	3	3	3	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Projet opérationnel sur le travail non rémunéré et la protection sociale des femmes, sur les politiques concernant le développement durable et l'égalité des genres et sur l'autonomie économique et corporelle des femmes	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
6. Programme de formation à l'intention des organismes publics, axé sur les politiques publiques en faveur de l'égalité des genres, sur l'autonomie économique des femmes, sur la planification du développement compte tenu des questions de genre et sur les statistiques genrées	5	5	5	8
7. Réunions consacrées à l'examen de questions d'importance prioritaire recensées lors de la treizième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment l'évaluation des meilleures pratiques et des difficultés rencontrées en matière d'application des politiques relatives au genre, la promotion des mesures économiques propres à favoriser l'égalité des genres, le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et l'analyse des politiques portant sur l'égalité des genres et l'autonomie des femmes ; réunions interinstitutions avec les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations et organismes publics participant aux travaux de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes	3	3	3	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
8. Publications, documents et études sur les questions de genre, notamment sur les politiques de prise en compte systématique du genre, sur l'autonomie économique et corporelle des femmes, sur la pauvreté vue sous l'angle du genre et sur la mise en œuvre de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030	7	7	5	5
9. Exposé de principes en vue de la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	1

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur les politiques publiques d'intégration des questions de genre et de renforcement des institutions, sur les méthodes et outils pour l'élaboration de politiques publiques et sur les questions relatives à l'application des accords internationaux sur l'égalité des genres.

**Bases de données et supports numériques** : site Web de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et site Web de la CEPALC présentant des statistiques genrées et notamment des données provenant d'enquêtes sur les budgets-temps auprès des ménages ou d'autres sources.

---

## **Sous-programme 6**

### **Population et développement**

#### **Objectif**

- 21.141 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer pleinement les questions démographiques dans les stratégies de planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

#### **Stratégie**

- 21.142 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira aux institutions nationales et locales une formation sur les analyses, les estimations et les projections démographiques ; prêtera un appui technique aux activités visant à donner suite aux accords internationaux pertinents (notamment le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières), en tenant compte des questions relatives au genre et au handicap et des considérations ethniques, et aux cibles du Programme 2030 relatives à la population ; et générera des connaissances sur la population et les tendances démographiques dans la région aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, les activités menées contribueront principalement à la réalisation des objectifs de développement durable n° 5, n° 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), n° 10 et n° 17. Dans le cadre du sous-programme, on améliorera l'exploitation des données issues des recensements, des statistiques de l'état civil et des résultats des enquêtes en produisant des données et en mettant au point des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information. Par ailleurs, on prêtera une assistance technique aux pays de la région afin qu'ils intègrent des éléments sociodémographiques dans les politiques publiques destinées à être appliquées à l'échelle nationale ou locale. Des ateliers et séminaires seront organisés pour faciliter la coopération Sud-Sud, le réseautage et la mise en commun de données sur les succès obtenus. En outre, on mènera des travaux de recherche appliquée et d'analyse sur des questions clés telles que le vieillissement de la population, la fécondité des adolescentes, les personnes handicapées, les migrations internationales ou les incidences socioéconomiques de la transition démographique et on publiera et diffusera les résultats de ces travaux ainsi que des recommandations sur les moyens de réduire les inégalités. On emploiera les technologies de l'information et des communications pour atteindre le grand public.
- 21.143 Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le travail mené dans le cadre du sous-programme sera effectué en étroite collaboration avec les entités responsables d'autres sous-programmes de la CEPALC et avec les bureaux sous-régionaux. La Commission travaillera, et cherchera à établir des synergies, avec d'autres entités des Nations Unies concernées par les questions de population et d'autres organisations internationales et intergouvernementales. Elle s'efforcera de continuer de

jouer un rôle moteur pour la région au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres réseaux consacrés aux questions de population, par exemple celui des Comptes de transferts nationaux. La participation permanente des organisations de la société civile concernées sera encouragée.

- 21.144 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront les autorités publiques et les fonctionnaires des pays de la région, en particulier ceux chargés des questions de population dans les ministères de la planification, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, des affaires de genre et ethniques et du logement et au sein des organismes nationaux de statistique. Ces activités seront également utiles aux organismes publics et privés, aux organisations de la société civile, aux organisations de peuples autochtones, aux associations professionnelles et aux milieux universitaires.
- 21.145 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en s'attaquant aux répercussions qu'a eues la pandémie sur les différents groupes de population et en tenant compte de la diversité des situations dans les stratégies de planification du développement. On mettra en commun et on analysera des recommandations fondées sur des données probantes ainsi que des données d'expérience nationales de diverses manières, notamment au moyen de dialogues virtuels et de formations.
- 21.146 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Renforcement des capacités des pays en matière de suivi des tendances démographiques ;
  - b) Prise en compte des questions touchant la population et le développement.
- 21.147 Comme expliqué plus précisément pour le résultat qui a dû être ajouté en 2020, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : renforcement des capacités des pays à recenser les besoins des divers groupes de population ayant été touchés de manière disproportionnée tant lors de la pandémie que pendant la période de relèvement, ce qui a eu pour conséquence de creuser les inégalités et d'accroître la vulnérabilité, et à répondre à ces besoins.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.148 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Renforcement des capacités à concevoir des mesures politiques propres à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les populations vulnérables**

- 21.149 À mesure que la pandémie se propageait, il s'est avéré urgent d'évaluer les répercussions de la crise sur les différents groupes de population qui risquaient de se trouver en situation de vulnérabilité accrue, compte tenu des profondes inégalités structurelles à l'œuvre dans la région. De nouvelles informations ainsi que de nouvelles capacités étaient nécessaires pour intensifier l'action politique à court et à moyen terme. Le Gouvernement péruvien, qui assurait alors la présidence de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, a proposé d'analyser les répercussions de la COVID-19 sur divers groupes de population et d'engager un dialogue sur le sujet. Cette proposition a reçu l'appui des pays membres du Bureau de la Conférence. Faisant suite à cette proposition, dans le cadre du sous-programme, on a mené des études et organisé des dialogues au cours du second semestre de 2020.
- 21.150 Le sous-programme a mis en lumière diverses questions d'intérêt public et donné davantage de visibilité aux groupes de population les plus durement touchés par la pandémie. Il a mis à la disposition des gouvernements davantage d'informations, de connaissances et d'outils dont ils pouvaient tenir compte dans leur prise de décision, en analysant les répercussions de la COVID-19 sur ces groupes, parmi lesquels on comptait les migrants internationaux, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes handicapées. Les

politiques nationales ont été examinées pour favoriser l'identification d'éventuelles lacunes et formuler des recommandations. Pour diffuser ces outils, le sous-programme a appuyé l'organisation de dialogues régionaux de haut niveau sur des questions techniques, lesquels ont réuni les représentants des pays et des milliers de représentants de la société civile et des milieux universitaires ainsi que d'autres parties intéressées, qui ont activement pris part aux échanges et mis en commun leurs retours d'expérience. Pour chacun des dialogues, un résumé des principales conclusions a été rédigé avant d'être rendu public.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.151 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les institutions publiques ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des mesures politiques visant à réduire les risques et à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les populations vulnérables et ont approfondi leurs connaissances en la matière (voir le tableau 21.11).

Tableau 21.11

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Plus de 15 institutions publiques ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des mesures politiques visant à réduire les risques et à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les populations vulnérables, en particulier les migrants, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes handicapées, et ont approfondi leurs connaissances en la matière

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.152 En 2020, en raison de la pandémie, le sous-programme a réorganisé les activités prévues en présentiel selon un format virtuel pour s'adapter aux restrictions de déplacement et a recentré son attention sur la réponse à apporter aux difficultés en matière de politique publique qui se faisaient jour dans le domaine de la population et du développement. On a réussi à transférer en ligne le cours régional de formation spécialisée sur l'analyse démographique aux fins du développement durable, dispensé sur une période d'environ quatre mois, et on a tenu deux ateliers virtuels sur l'exploitation et le traitement des données issues des recensements à l'aide du logiciel REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer »), lequel est utilisé pour assurer le suivi des indicateurs du Programme 2030. Des réunions de travail ont été organisées en ligne avec les organismes nationaux de statistique ; dans ce cadre, on a fourni une assistance technique en matière de recensement de la population et des logements (à 13 pays) et d'estimations et de projections démographiques (à 7 pays). En outre, on a organisé quatre webinaires sur les effets de la pandémie sur le recensement de 2020, ainsi que cinq réunions techniques sur la collecte et le traitement des données issues des recensements aux fins de l'élaboration de lignes directrices régionales en la matière. En raison de la pandémie, la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et la réunion sur l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations ont été reportées à 2021. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

21.153 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à recenser les effets de la crise sur certains groupes de population et à élaborer des outils à l'appui de politiques fondées sur des données probantes et couvrant différents groupes de population. À cet égard, on a fourni une assistance technique liée à la COVID-19 et on a publié et présenté, par des moyens virtuels, des études proposant des orientations et une analyse des données d'expérience régionales. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

21.154 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : une nouvelle vague de démographes contribue à l'élaboration de politiques<sup>11</sup>

##### Exécution du programme en 2020

21.155 Dans le cadre du sous-programme, on a réussi à proposer un cours régional de formation spécialisée sur l'analyse démographique aux fins du développement durable, qui a été dispensé sur une période d'environ quatre mois et a réuni 36 participants issus d'organismes nationaux de statistique (21 participants), d'institutions gouvernementales (8 participants), ainsi que d'universités et d'organisations de la société civile (7 participants) des 12 pays suivants : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Panama, Pérou et Uruguay. On a modifié le format du cours en délaissant l'apprentissage mixte au profit d'un apprentissage entièrement virtuel et en remplaçant, pour ce faire, les activités en présentiel par des cours en ligne. Le sous-programme a déployé des efforts considérables pour remanier le cours en si peu de temps, ce qui témoigne de sa pleine capacité à s'adapter aux nouvelles conditions imposées par la crise sanitaire.

21.156 Le travail susmentionné a aidé les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes à renforcer leurs capacités de production et d'analyse d'informations démographiques et à faire en sorte que davantage d'instructeurs qualifiés soient disponibles pour, à terme, dispenser une formation en démographie et a permis à 36 étudiants, dont trois issus de l'Université de Panama, de suivre le cours de formation spécialisée, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

##### Projet de plan-programme pour 2022

21.157 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira la portée de la formation de sorte à inclure des participants d'autres pays. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.12).

Tableau 21.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Il n'existe aucune formation régionale	Une formation sur des thèmes choisis touchant à la	Les organismes nationaux de statistique et	D'autres organismes nationaux de	Les organismes nationaux de statistique et d'autres

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
complète à la démographie	démographie est dispensée ; les modalités d'organisation d'une nouvelle formation régionale complète sont définies (conception et élaboration du contenu et des supports de formation, accords institutionnels avec le pays hôte et les fonds de coopération, appel à la participation et sélection des participants)	d'autres institutions compétentes renforcent leurs capacités de production et d'analyse d'informations démographiques ; 36 étudiants, dont la plupart sont issus des organismes nationaux de statistique, suivent le cours de formation, dont 3 inscrits à l'Université de Panama	statistique et d'autres institutions compétentes renforcent leurs capacités de production et d'analyse d'informations démographiques et font en sorte que davantage d'instructeurs qualifiés soient disponibles, démultipliant ainsi les effets cumulés de la formation	institutions compétentes renforcent leurs capacités de production et d'analyse des informations démographiques ; on compte des participants venus d'au moins deux nouveaux pays de la région

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : davantage de pays disposent de meilleures informations de nature à étayer les politiques touchant aux migrations dans la région<sup>12</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 21.158 Le sous-programme a aidé les pays de la région à recenser les lacunes de leurs systèmes statistiques, leur a fourni une assistance technique et a facilité la mise en commun de données d'expérience nationales en vue d'améliorer ces systèmes et d'éclairer l'élaboration des politiques publiques. Il a encouragé l'adoption d'une démarche coordonnée afin d'inclure toutes les sources de données publiques et de favoriser la contribution éventuelle des milieux universitaires. Il a consulté un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, afin de mieux comprendre la situation des migrants dans la région et leur contribution au développement.
- 21.159 Le travail susmentionné a contribué à ce que 12 pays présentent leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.160 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on participera activement aux initiatives visant à assurer la participation régionale à l'examen mondial de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, ainsi qu'au débat et à l'échange de données d'expérience en matière de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin d'améliorer les politiques publiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.13).

<sup>12</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 21.13  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays adoptent le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui vient compléter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Consensus de Montevideo sur la population et le développement	Les pays produisent des données et recensent les lacunes existantes en vue du premier examen de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	12 pays présentent leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo	Les pays disposent de meilleures données de nature à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial sur les migrations (examen global prévu pour 2022) et du Consensus de Montevideo (examen régional prévu pour 2022)	Les pays de la région participent à l'examen mondial et disposent de meilleures données

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des capacités des pays à réaliser des estimations et des projections démographiques au niveau infranational

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.161 Les estimations et les projections démographiques sont des outils essentiels pour la planification, la gestion et l'affectation des ressources publiques. Elles sont pertinentes pour une grande partie des indicateurs de suivi du Programme 2030 et, dans le contexte de la COVID-19, il convient de disposer de chiffres actualisés pour définir l'action à mener. Bien que la situation varie d'un endroit à l'autre dans la région, dans l'ensemble, la réalisation d'estimations démographiques continue de poser problème, notamment en ce qui concerne les critères de ventilation des données et la fréquence de leur actualisation. On manque de spécialistes dûment formés et de ressources méthodologiques et technologiques pour appuyer la réalisation des estimations et des projections démographiques. Par le passé, le sous-programme a toujours œuvré au niveau national dans ce domaine. Toutefois, la demande d'estimations et de projections au niveau infranational et à d'autres niveaux de ventilation a augmenté. Dans ce contexte, des missions d'assistance technique ont été menées dans certains pays de la région, les registres des naissances et des décès ont été évalués (sources de données essentielles dans ce domaine) et les supports techniques voulus ont été mis sur pied.

#### Enseignements tirés et changements prévus

- 21.162 Les enseignements tirés sont les suivants : il y a eu une demande accrue en faveur de la mise à disposition de microdonnées relatives aux naissances et aux registres administratifs sur des plateformes technologiques conviviales en vue de faciliter l'exploitation et l'actualisation des données et de permettre de procéder aux améliorations méthodologiques et technologiques voulues pour garantir l'exactitude du processus de collecte des données. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra en œuvre les activités suivantes pour répondre aux besoins : fourniture d'une assistance technique aux pays de la région, création de bases de microdonnées sur les statistiques de l'état civil dans REDATAM, organisation de cours de formation et mise au point de supports techniques.

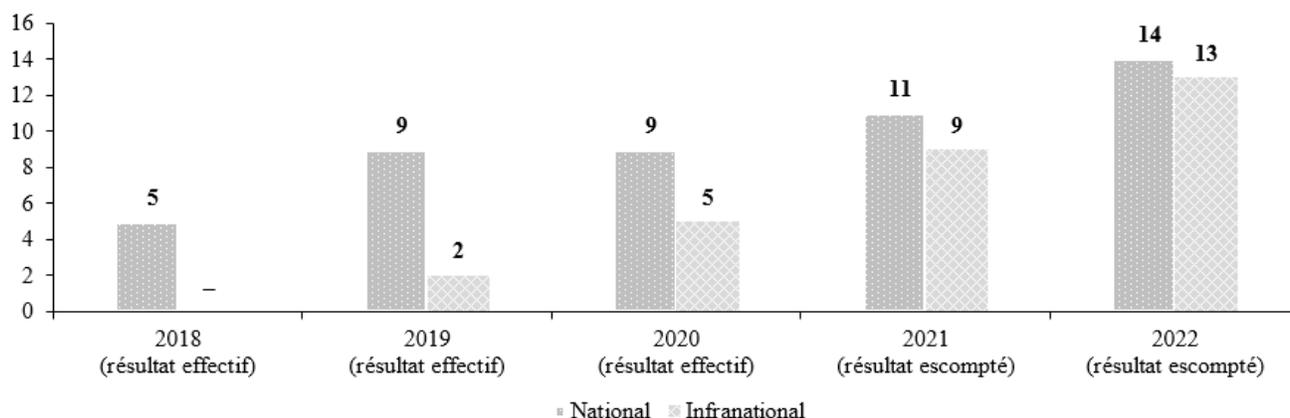
#### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 21.163 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la disponibilité d'estimations et de projections démographiques actualisées, établies par des équipes

techniques nationales renforcées aux niveaux national et infranational, ou selon d'autres critères de ventilation (voir la figure 21.XVII).

Figure 21.XVII

**Mesure des résultats : nombre total de pays ayant mis à jour leurs estimations et projections démographiques aux niveaux national et infranational, ou selon d'autres critères de ventilation (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

21.164 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	70/157	Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction
59/174	Deuxième Décennie internationale des populations autochtones	70/159	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	70/163	Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme
65/198	Questions autochtones	70/164	Mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées
68/134 ; 71/164	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
68/151	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	70/179	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
68/179	Protection des migrants	71/165	Développement sans exclusion pour les personnes handicapées
70/138	Les filles	71/177	Droits de l'enfant
70/140	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	71/178	Droits des peuples autochtones
		71/180	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

*Décisions du Conseil économique et social*

Décision 2012/232	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	Décision 2013/237	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-septième session de la Commission
----------------------	---	----------------------	--

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

569 (XXVII)	Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population de la CEPALC	657 (XXXIII) ; 670 (XXXIV)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement
615 (XXXI)	Migration internationale	681 (XXXV) ; 723 (XXXVII)	Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
644 (XXXII)	Population et développement : activités prioritaires pour la période 2008-2010		

## Produits

21.165 On trouvera dans le tableau 21.14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.14

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>9</b>	–	<b>18</b>	<b>9</b>
1. Session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	–	9	9
2. Réunions du Bureau de la Conférence	–	–	9	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Projets opérationnels et projets de coopération technique relatifs aux questions suivantes : les migrations ; les incidences socioéconomiques de la dynamique des populations ; les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine ; le vieillissement, envisagé sous l'angle des questions de genre	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>75</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>73</b>
4. Réunions d'experts consacrées aux changements démographiques et à leurs conséquences sur le développement, y compris aux questions liées aux populations autochtones et aux personnes d'ascendance africaine, aux questions liées au vieillissement, aux personnes handicapées et aux migrants, à l'application des recommandations issues de la Conférence régionale sur la population et le développement et aux recensements de la population	10	8	8	5

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
5. Ateliers sur les analyses et projections démographiques, sur REDATAM <sup>a</sup> (système d'information consacré aux recensements de population), sur les variables sociodémographiques et les questions émergentes dans les politiques, programmes et projets de développement, ainsi que sur la population et le développement	21	14	16	20
6. Cours sur l'analyse démographique tenant compte des questions de genre	44	44	44	44
7. Bureau de la CEPALC à Buenos Aires : cours sur les méthodes et techniques d'analyse quantitative	–	–	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
8. Publications sur la démographie et sur la population et le développement	3	3	3	3
9. Études sur la démographie et le genre, sur les tendances démographiques chez les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, sur les tendances sociodémographiques chez les personnes handicapées et sur la population et le développement	7	7	5	5
10. Bureau de la CEPALC à Buenos Aires : étude sur le développement socioéconomique dans les différentes régions d'Argentine	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
11. Études et documents sur les projections démographiques et les recensements de la population	1	1	1	1
12. Bulletins d'information sur le vieillissement et le développement et sur REDATAM <sup>a</sup>	2	2	2	2

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur la population et le développement ; collecte de données, analyses démographiques et méthodes d'établissement de projections et d'estimations démographiques ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements a ; prise en compte de variables sociodémographiques dans les politiques, programmes et projets de développement, compte tenu des questions de genre et de certains groupes ; tenue, dans la région, de forums intergouvernementaux sur les questions de population et de développement ; mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, de la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur les tendances et les projections démographiques, la répartition géographique et l'urbanisation ; peuples autochtones, personnes d'ascendance africaine, maternité et migration ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements ; plateforme de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

### D. Activités de communication

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages consacrées au sous-programme sur le site Web de la CEPALC.

<sup>a</sup> REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer ») est un système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue. REDATAM+SP (abréviation « R+SP ») est la version la plus récente de la quatrième génération du logiciel. Il peut être utilisé en anglais, en espagnol ou en portugais.

## Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

### Objectif

- 21.166 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et des possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, en veillant à suivre une approche fondée sur les droits humains et à ne laisser personne de côté.

### Stratégie

- 21.167 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme enrichira les connaissances disponibles sur le profil économique, social et environnemental des pays de la région. Il continuera de rassembler les gouvernements, les membres des milieux universitaires et de la société civile et d'autres parties prenantes et de les faire participer à ses activités, afin de promouvoir la prise de décisions participative. Pour appuyer l'intégration des préoccupations susmentionnées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, les activités menées dans le cadre du sous-programme seront axées principalement sur deux domaines : a) l'évaluation des progrès accomplis par les pays dans l'intégration des critères de durabilité dans les politiques publiques, notamment au moyen du suivi de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, comme prévu dans l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), et de la fourniture d'un appui au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ; b) le renforcement des capacités des pays en matière d'élaboration et d'application de politiques publiques relatives à la pérennité des établissements humains et à la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et des contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Les activités menées dans le cadre du sous-programme comprendront des travaux de recherche qui aboutiront à la publication d'études, l'organisation de réunions de groupes d'experts, de séminaires et d'ateliers, ou encore la fourniture d'une assistance technique aux États membres qui en feront la demande. À cet égard, compte tenu de l'appui fourni aux gouvernements des pays de la région pour les aider à mettre en œuvre le Programme 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable, les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront principalement à la réalisation des objectifs 11, 12, 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 16.
- 21.168 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront les instances responsables du développement durable et des établissements humains. Pour faire participer tous les acteurs concernés, le sous-programme promouvra la création de réseaux regroupant une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par les changements climatiques : institutions publiques, organisations de la société civile, représentants du secteur privé ou encore organes sectoriels compétents. Pour tirer parti des synergies, le sous-programme continuera de tenir des consultations et d'entreprendre des activités conjointes avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le réseau des coordonnateurs résidents, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement.
- 21.169 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en leur fournissant un appui aux fins de la conception de plans de relance économique,

afin de reconstruire en mieux, sur la base d'études sur certains secteurs économiques menées à l'échelle régionale et nationale.

- 21.170 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Élaboration de politiques bien conçues qui tiennent compte des trois piliers du développement durable, notamment de politiques sur le développement durable et la performance environnementale et sur les incidences économiques des changements climatiques, ou encore de politiques en faveur des établissements humains pérennes et des villes inclusives ;
  - b) Meilleure prise en considération des questions se rapportant au développement durable et aux changements climatiques dans les activités ne relevant pas exclusivement de l'environnement.
- 21.171 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat l'élaboration de plans de relance économique dans des secteurs économiques à faible intensité de carbone, qui créent des emplois et stimulent l'économie.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.172 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Voies de développement durable : une forte impulsion en faveur de la durabilité pour les pays à revenu intermédiaire dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes**

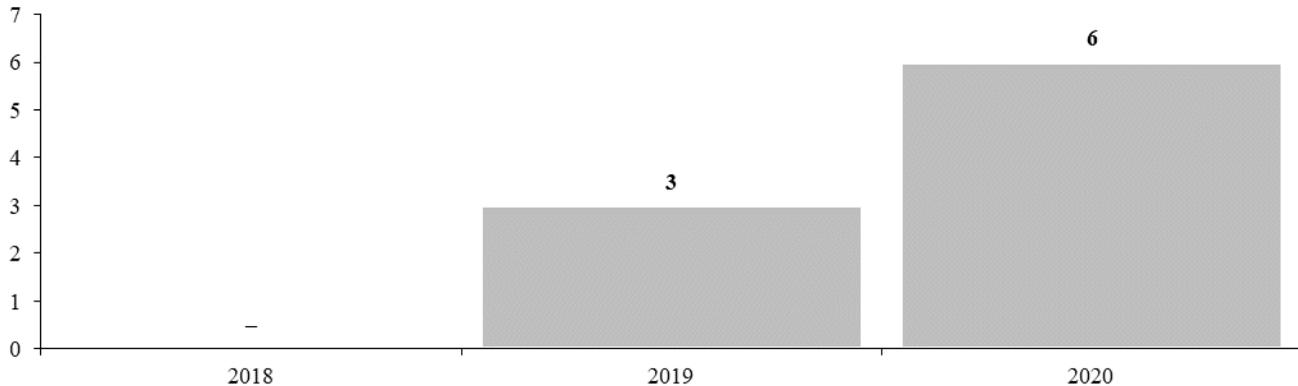
- 21.173 Dans le cadre du sous-programme, on a recensé les stratégies, politiques et instruments de planification propices au développement durable dans les pays pilotes de la région, compte tenu des besoins d'assistance technique des États membres et de l'état de préparation des pays, afin de créer les conditions nécessaires à la transition vers une croissance économique sobre en émissions, propice à une utilisation rationnelle des ressources et socialement inclusive après la pandémie de COVID-19. Le sous-programme a fourni des outils analytiques aux pays membres pour les aider à combler les lacunes existantes en matière de développement, de dégradation de l'environnement et de répartition territoriale et sociale et, pour ce faire, leur a soumis des propositions en faveur d'un changement structurel progressif au profit de secteurs ayant une empreinte carbone plus faible (élément central des efforts déployés aux fins de la durabilité), sur la base d'une réorientation cohérente des politiques, des investissements, des réglementations et des régimes fiscaux. Les changements ainsi apportés visent à réduire l'empreinte écologique de l'économie, à rétablir la capacité productive du capital naturel et à en assurer le maintien et, dans le même temps, à générer des emplois et à favoriser la croissance économique.
- 21.174 Bien que certaines activités régionales susceptibles de donner une forte impulsion en faveur de la durabilité aient également été mises en œuvre, le sous-programme a centré ses travaux analytiques sur le Brésil, le Costa Rica, le Mexique et la République dominicaine dans divers domaines, tels que la bioéconomie, l'énergie propre, la décarbonisation, la mobilité urbaine durable, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Les résultats de ces travaux analytiques, ainsi que des orientations ont été inclus dans la publication intitulée « Construire un nouvel avenir : Une reprise transformatrice, axée sur l'égalité et la durabilité », présentée aux États membres de la CEPALC à la trente-huitième session de la Commission, tenue en octobre 2020. Ce faisant, les travaux menés au titre du sous-programme s'inscrivent dans le cadre de l'action engagée en faveur du développement à l'échelle internationale, plus précisément du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du Nouveau Programme pour les villes, trois des principaux accords de coopération internationale qui existent actuellement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.175 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre les échanges menés au niveau national sur les stratégies propres à donner une forte impulsion en faveur de la durabilité dans neuf domaines (voir la figure 21.XVIII). Les documents rédigés à cette fin ont fait l'objet de débats, compte tenu des contextes nationaux et régionaux, et certains ont été adoptés comme outils propices à la réflexion ou encore comme politiques nationales, à l'instar de la stratégie nationale de bioéconomie adoptée par le Costa Rica en 2020. On peut également mentionner la tenue d'un séminaire sur les efforts qu'il convient de déployer aux fins d'une mobilité durable, organisé à Brasilia ; la tenue d'un séminaire interministériel qui a réuni les ministres chargés de l'économie et du développement territorial, les banques de développement et les acteurs privés pour débattre de la production nationale de véhicules électriques destinés aux systèmes de transport public ; la formation d'une commission parlementaire au sein du Sénat brésilien chargée d'étudier les efforts à mettre en œuvre pour réaliser de grandes avancées en faveur de l'environnement ; la participation à la Coalition pour les transitions urbaines avec l'Institut des ressources mondiales, l'Université nationale autonome du Mexique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ONU-Habitat et d'autres parties prenantes au Mexique ; la tenue d'un séminaire sur les stratégies qu'il convient d'adopter à long terme en faveur de l'action climatique en République dominicaine avec le Ministère de l'économie, de la planification et du développement, les responsables de la Banque centrale et le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles ; et la tenue d'un atelier national sur l'alignement de la contribution déterminée au niveau national de la République dominicaine sur les politiques, mesures et initiatives d'atténuation et d'adaptation intéressant le secteur de l'électricité.

Figure 21.XVIII

**Mesure des résultats : nombre de stratégies susceptibles de donner une forte impulsion en faveur de la durabilité faisant l'objet de débats au niveau national (par année)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.176 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a révisé ses modalités d'action et axé ses travaux sur la conduite d'études et la fourniture d'une assistance technique en vue de soutenir la reprise économique en encourageant l'avènement d'une économie urbaine résiliente. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.
- 21.177 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à mettre l'accent sur l'assistance technique et à mener des études nationales et régionales en vue d'appuyer la conception de politiques environnementales, climatiques et urbaines qui favorisent la reprise après la récession économique entraînée par la pandémie. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

21.178 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : promouvoir la durabilité urbaine pour lutter contre les changements climatiques<sup>13</sup>

#### Exécution du programme en 2020

21.179 Le sous-programme a fourni des services techniques et de conseil aux responsables des pouvoirs publics locaux, axés sur la planification du relèvement et de la résilience dans le sillage de la COVID-19. On a réalisé des études pour aider les villes à mieux appréhender les répercussions socioéconomiques de la pandémie. On a également recensé, à l'échelle régionale, les politiques et les mesures adoptées par les villes pour faire face à la pandémie. Les informations ainsi recueillies aident les décideurs dans leur planification.

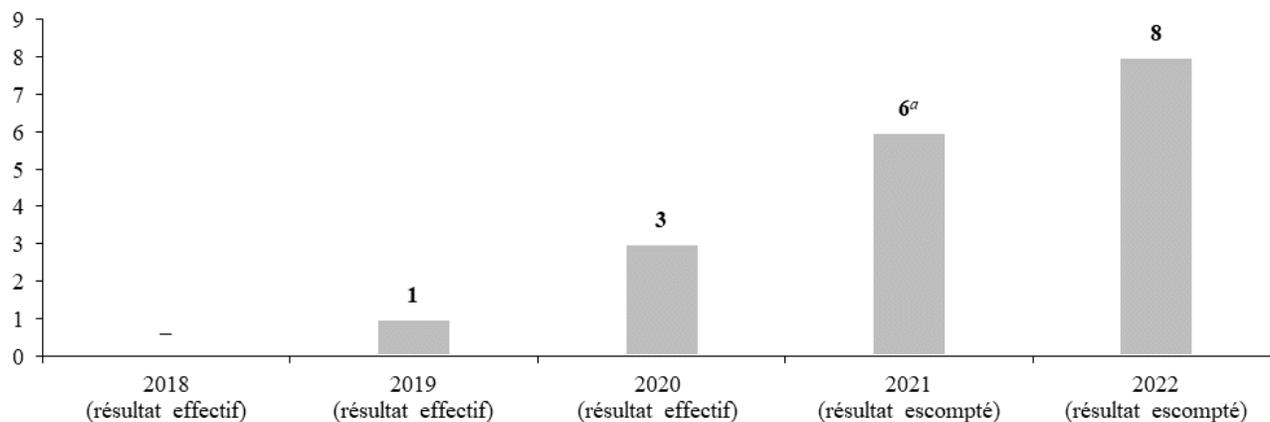
21.180 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de trois plans de développement urbain durable au niveau des villes conformes aux recommandations de la CEPALC, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir quatre plans, en raison des contraintes logistiques et de planification imposées par la pandémie, de la redéfinition des priorités par les autorités locales dans les villes cibles et des changements administratifs survenus au niveau des pouvoirs publics, autant d'éléments qui ont entraîné l'interruption des activités en cours.

#### Projet de plan-programme pour 2022

21.181 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on proposera des services consultatifs techniques et des activités de renforcement des capacités aux États membres afin d'aider les autorités à élaborer de nouveaux plans de développement urbain durable et à renforcer les plans existants, en veillant à ce qu'ils tiennent compte des considérations urbaines énoncées dans le Programme 2030 et dans le Nouveau Programme pour les villes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.IX).

Figure 21.XIX

### Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis au point de nouveaux plans de développement urbain durable (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

**Résultat 2 : amélioration de l'information disponible pour la planification urbaine dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>14</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 21.182 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à concevoir un cadre conceptuel pour la plateforme d'Amérique latine pour les villes et les zones urbaines, ainsi que pour le forum virtuel pour les villes et les zones urbaines, et à mettre au point les instruments numériques connexes. On a recueilli des informations concrètes, avant de les compiler, de les analyser et de les télécharger sur la plateforme ; ces informations permettent d'analyser la situation à l'échelle nationale et à l'échelle des villes pour un certain nombre de pays et de villes. Le sous-programme a également lancé une communauté virtuelle dans le cadre du forum et a organisé une première discussion virtuelle.
- 21.183 Le travail susmentionné a contribué au lancement de la plateforme d'Amérique latine pour les villes et les zones urbaines et du forum virtuel, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.184 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'élargir la portée des travaux menés afin d'inclure un plus grand nombre de villes et de proposer un contenu plus varié. En 2022, on s'emploiera à produire du contenu en lien avec les six domaines thématiques recensés lors de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.15).

Tableau 21.15  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Premières étapes de la conception de la plateforme d'Amérique latine et des Caraïbes pour les villes et les zones urbaines	Achèvement de la conception de la plateforme et mise au point du contenu	Pré-lancement de la plateforme lors du Forum urbain mondial  Lancement de la plateforme à l'occasion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	Plateforme pleinement accessible, dans laquelle on trouve des informations concrètes sur chacun des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Les États membres ont accès à davantage de contenu sur la plateforme, notamment pour chacun des six domaines thématiques énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : une forte impulsion en faveur de la durabilité à l'appui d'une relance porteuse de changement et durable dans le cadre du Programme 2030**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.185 Des politiques bien conçues et dûment mises en œuvre qui, d'une part, donnent l'impulsion voulue en faveur de la durabilité à l'appui d'une relance durable et porteuse de changement et qui, d'autre part, favorisent la mobilité et le logement urbains durables, l'économie circulaire, les solutions

<sup>14</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

fondées sur la nature et les mesures fiscales et d'investissement vertes, entre autres, peuvent créer des emplois, appuyer la croissance économique et être source d'innovation tout en favorisant l'avènement d'une économie résiliente et sobre en carbone ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a recensé les secteurs économiques auxquels il convenait de donner la priorité pour obtenir les résultats souhaités et on a analysé la façon dont ils pouvaient contribuer, aux niveaux régional et national, aux initiatives de développement durable préconisées par la CEPALC.

*Enseignements tirés et changements prévus*

21.186 Les enseignements tirés sont les suivants : il existe une demande croissante en matière d'études de cas concrètes, lesquelles témoignent de la façon dont on peut adopter des pratiques durables, en particulier dans le cadre des efforts de relèvement déployés dans le sillage de la pandémie, propres à appuyer les plans d'action nationaux en matière de renforcement des capacités et de développement. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on appuiera l'élaboration de stratégies politiques et d'autres moyens d'action alignés sur le Programme 2030 et sur les contributions déterminées au niveau national, à l'échelle nationale et infranationale, et on veillera à ce qu'ils soient intégrés dans les plans de développement et autres plans d'action ou instruments normatifs. Le sous-programme aidera les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à se tourner vers une économie durable et sobre en carbone, à s'attaquer aux effets négatifs de la pandémie et à agir conformément au Programme 2030 et aux contributions déterminées au niveau national, en mettant à leur disposition des données probantes, des espaces de discussion et une assistance technique.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.187 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à garantir une relance porteuse de changement dans le sillage de la pandémie, comme le montrera l'élaboration, par deux pays supplémentaires de la région, de stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable et alignés sur les initiatives de développement durable préconisées par la CEPALC (voir le tableau 21.16).

Tableau 21.16  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Évaluation des secteurs qui favorisent le développement durable et sont sobres en carbone	Les États membres ont accès à un cadre global à l'appui d'une relance durable	2 pays de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable	2 pays supplémentaires de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.188 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	64/203	Convention sur la diversité biologique
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	67/205	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir

67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/229	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	71/230	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	71/231	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
71/223	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/225	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/256 75/224	Nouveau Programme pour les villes Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures		

*Résolution du Conseil économique et social*

2017/24 Établissements humains

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

594 (XXIX)	Sommet mondial pour le développement durable	706 (XXXVI)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
602 (XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes		
686 (XXXV)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	725 (XXXVII)	Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
693 (PLEN.30)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	744 (XXXVIII)	Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes

*Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
------	---	------	---

**Produits**

21.189 On trouvera dans le tableau 21.17 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.17

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
1. Réunions de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	4	6	6
2. Réunion sur l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	6	–
3. Réunion des pays signataires de l'Accord d'Escazú	–	6	–	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
4. Projets opérationnels sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
5. Réunions de groupes d'experts sur les politiques relatives au développement durable des établissements humains et aux changements climatiques, sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, sur les dimensions environnementale et urbaine du Programme 2030 et sur l'expérience de la mise en œuvre de politiques relatives au développement durable dans la région	4	4	4	5
6. Cours sur le développement durable ou l'économie de l'environnement, sur l'évaluation des progrès faits en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements et sur les politiques en la matière, sur les questions relatives aux établissements humains, ainsi que sur les stratégies de mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national	3	3	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
7. Études sur des questions diverses, dont les changements climatiques, le développement durable, l'impact écologique des politiques publiques, la taxation du carbone et les économies sobres en carbone, les politiques de relèvement vert, les politiques budgétaires favorables à l'environnement, les scénarios de développement en milieu urbain, les modes de consommation et de production durables, l'intégration des politiques publiques sur le développement durable et le renforcement des institutions, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes compte tenu des questions de genre, ainsi que les émissions de gaz et les politiques publiques y relatives	8	8	8	11
<b>C. Activités de fond</b>				

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur les politiques publiques environnementales concernant le développement durable et la durabilité urbaine, la réduction des risques et l'adaptation aux risques et le renforcement des capacités des pays ; fourniture aux institutions et gouvernements nationaux, à leur demande, de services de coopération technique relatifs à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du développement durable.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur le développement durable, les changements climatiques et les questions urbaines.

## Sous-programme 8 Ressources naturelles

### Objectif

- 21.190 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de faire en sorte qu'elles soient utilisées et exploitées de manière plus durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accent étant mis sur la gestion des ressources en eau, l'énergie abordable, accessible à tous et propre, l'utilisation rationnelle des ressources extractives, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et la biodiversité.

### Stratégie

- 21.191 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'aider les pays de la région à élaborer des politiques permettant la diversification du bouquet énergétique aux fins de l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la gestion des ressources en eau, la réalisation de la transition énergétique durable et la gestion durable du cycle hydrologique. Il fournira une assistance technique et diffusera les meilleures pratiques concernant la réglementation, la fourniture et l'utilisation durable de l'eau et des sources d'énergie renouvelables. Il aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n° 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable) et n° 7.
- 21.192 Pour contribuer davantage à la réalisation de l'objectif, on mènera dans le cadre du sous-programme des études sur la gouvernance des ressources fossiles et minérales (ressources extractives), en tenant compte des problèmes et des enjeux liés à la collecte et à l'utilisation des rentes des ressources naturelles, à l'efficacité matérielle et à la dissociation. Au titre du sous-programme, une assistance technique et un appui au dialogue multipartite seront fournis, dans le cadre d'une gouvernance plus durable des industries extractives, le but étant de favoriser la formation de groupes d'entreprises et la création de valeur ajoutée dans ces activités ainsi que l'établissement de liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie.
- 21.193 En outre, pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à faire adopter la bioéconomie et l'économie circulaire comme de nouvelles approches du développement productif pour l'utilisation durable des ressources biologiques et la valorisation de la biomasse résiduaire, et renforcera la cohérence, l'intégration et la coordination des politiques et institutions régionales en matière de développement agricole et de biodiversité. En outre, le sous-programme fournira aux États membres qui le demandent une assistance technique. Cela aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n°s 2, 13, 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 15.
- 21.194 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant des campagnes de sensibilisation aux effets et aux conséquences de la rareté de l'énergie et l'eau, et du manque de services de base (eau et électricité), ainsi qu'au rôle des industries extractives durant la phase post-pandémique. En mettant également l'accent sur le relèvement après la pandémie, le sous-programme aidera les États membres à faire face aux problèmes de sécurité alimentaire et à déterminer le rôle des systèmes alimentaires durables et résilients (en particulier dans le contexte du Sommet des Nations Unies sur les systèmes

alimentaires), ainsi que le rôle de la bioéconomie dans la reconstruction en mieux et la transition vers une société qui ne dépend plus des ressources fossiles.

- 21.195 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Amélioration de l'accès à l'eau et à des sources d'énergie propres et à un coût abordable ;
  - b) La formation de groupes d'entreprises, la création de valeur ajoutée et l'établissement de liens dans les secteurs des minéraux et des hydrocarbures ;
  - c) Progrès dans l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie, ainsi que la conservation, la connaissance et l'utilisation durable de la biodiversité.
- 21.196 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités d'analyse des États membres (indicateurs d'accès à l'eau et à l'énergie, données sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires, et contributions de la bioéconomie), en vue d'une meilleure planification à long terme et de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.197 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Réduction des conséquences de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires et les services de base, en particulier pour les groupes vulnérables**

- 21.198 Le sous-programme a contribué à la réponse que la CEPALC a apportée face aux effets de la pandémie dans le cadre des actions menées par l'intermédiaire de l'Observatoire COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes. À cet égard, le sous-programme a proposé une réponse politique à deux niveaux pour les systèmes alimentaires face à la pandémie. En ce qui concerne la consommation, et compte tenu de l'aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, le sous-programme a proposé l'adoption d'une mesure de prime contre la faim, consistant en des transferts d'argent et des aides alimentaires aux populations en situation d'extrême pauvreté afin de s'assurer qu'elles disposent de nourriture dans les moments les plus critiques de la pandémie. Pour ce qui est de la production, le sous-programme a proposé un ensemble de politiques d'investissements visant à renforcer la résilience du système agroalimentaire dans les pays de la région, l'accent étant mis sur les petites exploitations agricoles familiales. Une vingtaine de pays de la région ont adopté des mesures visant à lutter contre la faim ou renforcé celles qu'elles avaient déjà adoptées, conformément aux propositions, ce qui a porté à plus de 55 le nombre de mesures adoptées au cours de l'année 2020. En outre, le sous-programme et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le prolongement de leur collaboration de longue date en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, ont publié conjointement 16 bulletins sur les questions liées aux effets de la pandémie sur les systèmes alimentaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment l'approvisionnement en aliments frais, le marché du travail agricole, le financement, la numérisation, la prévention des pertes et gaspillages de nourriture et les changements de modes de consommation.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.199 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont adopté des mesures visant à lutter contre la faim ou renforcé celles qu'elles avaient déjà adoptées (voir le tableau 21.18).

Tableau 21.18  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté des mesures visant à lutter contre la faim ou renforcé celles qu'elles avaient déjà adoptées

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 21.200 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le sous-programme a relevé les effets des tarifs de l'électricité sur l'accès, ainsi que les problèmes et les indicateurs d'accès à l'eau et à l'électricité ; pris conscience des effets de la hausse des prix alimentaires et de l'aggravation de la pauvreté sur la sécurité alimentaire et du rôle des systèmes alimentaires résilients dans les efforts visant à faire face aux effets négatifs de la pandémie ; évalué les possibilités offertes par la bioéconomie pour le relèvement après la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

- 21.201 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>15</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 21.202 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on a poursuivi les activités relatives à l'énergie durable, en aidant les pays à renforcer leurs capacités d'élaborer et d'appliquer des mesures favorables à une énergie durable et à un coût abordable. Dans le cadre du projet du Compte pour le développement intitulé « Observatoire régional de l'énergie durable », le sous-programme a renforcé les capacités des pays en matière d'énergies renouvelables en leur fournissant une assistance technique et en organisant des webinaires sur des questions connexes. Sous l'égide de l'accord de coopération entre la France et la CEPALC, une coopération technique sur le rendement énergétique a été apportée aux pays de la région. À ce propos, un cours de formation sur l'évaluation des politiques nationales en matière d'énergie a été dispensé, ce qui a facilité l'amélioration de ces politiques.
- 21.203 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption de trois mesures supplémentaires par les pays de la région pour faciliter l'exécution de politiques énergétiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'adoption de trois mesures supplémentaires, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. Le Panama a lancé son programme national de transition énergétique (résolution 4747), l'Argentine a adopté de nouvelles lois qui encouragent les énergies renouvelables et le rendement énergétique dans le cadre des nouvelles politiques en matière de changements climatiques (adoption de la norme 50.001 de l'Organisation internationale de normalisation) et la Colombie a adopté de nouvelles lois visant à rendre le secteur de l'énergie plus innovant, plus compétitif et plus propre [*Journal officiel*, 29 novembre 2020 (n° 51513)]. Toujours dans le cadre du

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

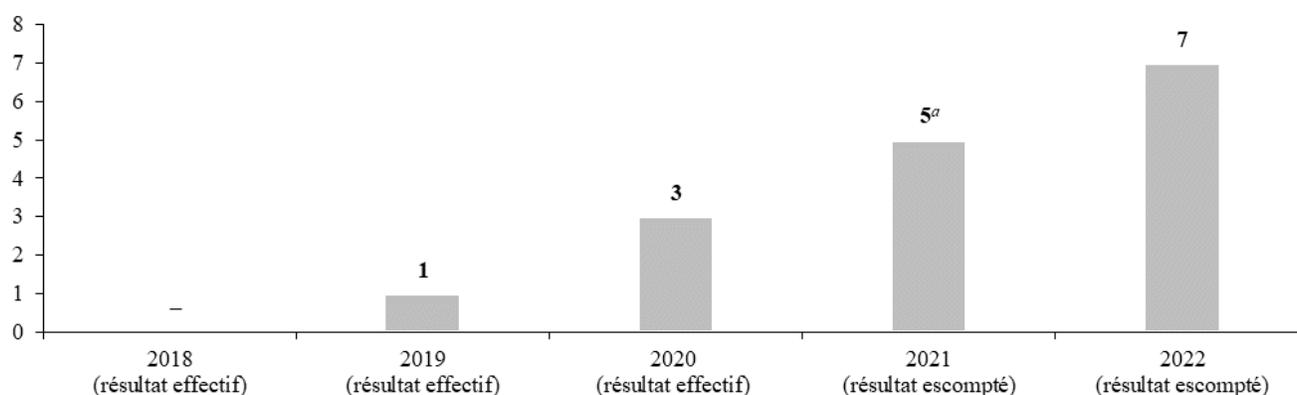
sous-programme, l'Argentine, Cuba et le Panama ont déclaré avoir bénéficié d'accompagnement dans l'élaboration de politiques publiques favorisant l'utilisation des énergies renouvelables.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.204 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté, en renforçant davantage l'Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à renforcer les capacités des pays à promouvoir le déploiement des énergies durables dans la région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XX).

Figure 21.XX

**Mesure des résultats : nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour faciliter l'exécution de politiques énergétiques visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : développement des capacités de la région dans le domaine de la bioéconomie<sup>16</sup>

### Exécution du programme en 2020

- 21.205 Le sous-programme a contribué à consolider le rôle de la CEPALC en tant qu'institution régionale de premier plan dans le domaine de la bioéconomie. Dans le cadre du sous-programme, le Costa Rica a reçu des conseils techniques de fond pour l'élaboration de sa stratégie nationale de bioéconomie pour la période 2020-2030, lancée en août en présence du Président, de la Ministre des sciences, des technologies et des télécommunications, du Ministre de l'agriculture et de l'élevage, de la Ministre de l'environnement et de l'énergie, de la Ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce, du Vice-Ministre des sciences, des technologies et des télécommunications, du Vice-Ministre de l'agriculture et de l'élevage et du Vice-Ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce. En décembre, la Colombie a lancé sa mission sur la bioéconomie avec la participation du Président, de la Vice-Présidente, de la Ministre de l'éducation et de la Ministre des sciences, des technologies et de l'innovation. Le Ministère des sciences, des technologies et de l'innovation a déclaré avoir bénéficié de l'appui de la CEPALC pour l'élaboration d'études sur le bioraffinage des déchets, la biomasse à des fins énergétiques, la numérisation dans l'agriculture et l'autonomie pharmaceutique.
- 21.206 En outre, le sous-programme a mené des recherches techniques en vue de faciliter l'élaboration de politiques concernant le rôle de la bioéconomie en tant que moteur de la relève après la COVID-19 au Costa Rica, pour mettre sur pied un programme de reprise de la transformation productive, dans

<sup>16</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

le cadre de la stratégie nationale de bioéconomie ; et en Uruguay, pour l'élaboration de la stratégie nationale de bioéconomie durable, qui devrait être lancée en 2021.

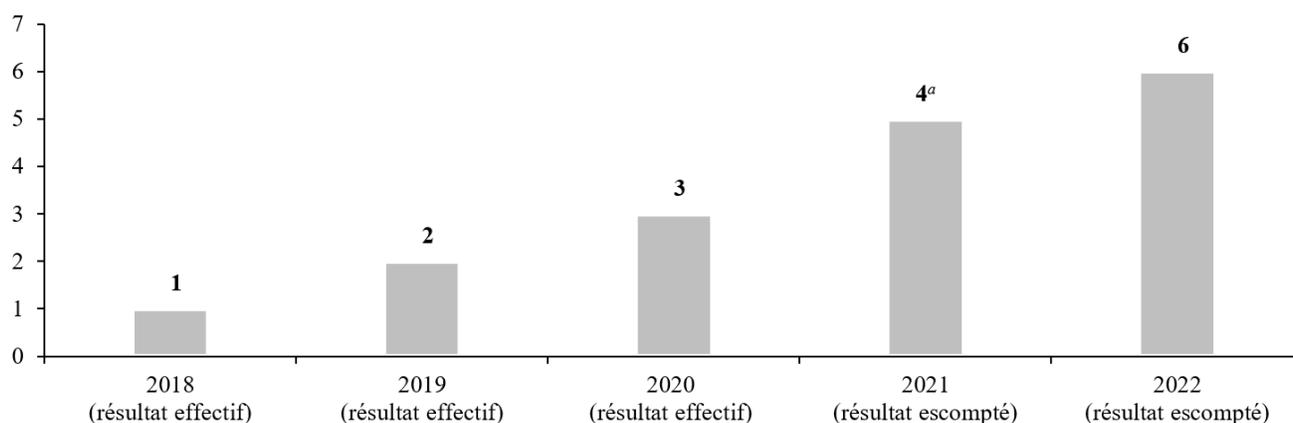
- 21.207 Le travail susmentionné a contribué au fait que trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont entrepris l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie et des initiatives liées à la bioéconomie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.208 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation liée aux besoins de la relègue après la COVID-19, on apportera des aménagements au sous-programme et on y ajoutera non seulement l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie mais également l'accompagnement des initiatives liées à la bioéconomie (politiques, projets et études prospectives), en particulier celles portant sur la valorisation de la biomasse résiduaire, la fabrication de bioproduits et la numérisation du système agroalimentaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXI).

Figure 21.XXI

**Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant entrepris l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie et des initiatives liées à la bioéconomie (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des capacités des pays de la région à créer de la valeur ajoutée et d'établir des liens dans le secteur minier

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.209 Au cours des 20 dernières années, les pays d'exploitation minière de la région ont entrepris la reprimarisation de leurs structures de production et ont perdu une partie des segments de production créant relativement plus de valeur ajoutée, comme la métallurgie et l'affinage ; il reste donc de nombreuses possibilités de développer l'industrie manufacturière. En 2020, le sous-programme a organisé un cours de formation sur les liens de production à l'intention des fonctionnaires des ministères de tutelle de l'exploitation minière, fourni une assistance technique aux acteurs de l'industrie extractive du Chili (Région Métropolitaine et Atacama) et mené plusieurs études de cas sur les politiques de création de valeur ajoutée et d'innovation relatives au cuivre et au lithium dans les pays andins. Au Pérou, une mission technique sur les liens de production dans le secteur minier a également été effectuée pour le Ministère de l'énergie et des mines.

*Enseignements tirés et changements prévus*

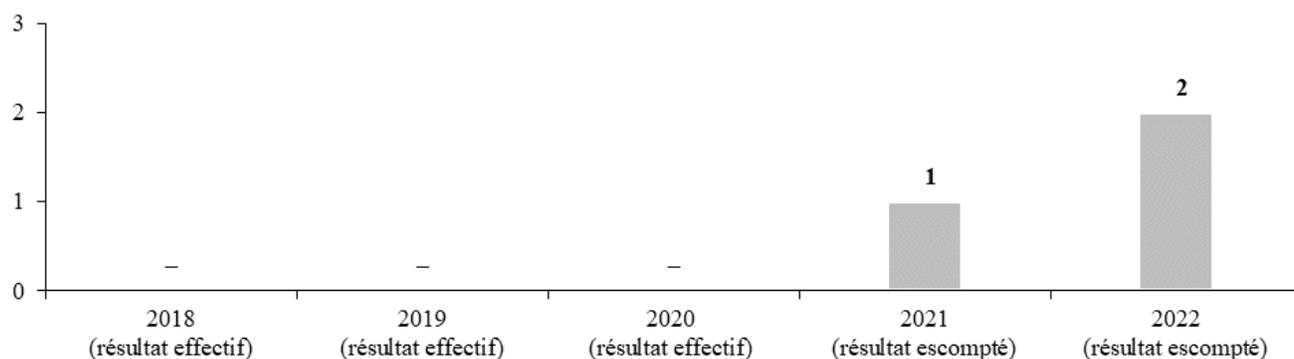
21.210 Les enseignements tirés sont les suivants : il existe une demande et un intérêt pour de meilleurs mécanismes de coordination et de participation pour la formulation de principes directeurs et la proposition de projets spécifiques en vue de promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on encouragera le dialogue multipartite et les études sur les liens de production dans le secteur minier.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.211 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier (voir la figure 21.XXII).

Figure 21.XXII

**Mesure des résultats : nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.212 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale
66/200	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	69/177	Le droit à l'alimentation
66/203	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session	70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable
66/205	Développement durable dans les régions montagneuses	70/235	Les océans et le droit de la mer
67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
		71/229	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

71/230	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable	73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
71/245	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition	73/253	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

Décision 2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales	2006/49	Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
-------------------	---	---------	---

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	669 (XXXIV)	Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des résultats des grandes conférences et des Sommets des Nations Unies en matière économique et sociale et dans les domaines connexes
602 (XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes		

## Produits

21.213 On trouvera dans le tableau 21.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.19

**Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Projets dans les domaines de l'énergie, de la gouvernance des ressources naturelles, des lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation, et des ressources naturelles non renouvelables ; de l'égalité sociale ; de la durabilité environnementale ; des systèmes agroalimentaires ; de la bioéconomie	1	1	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
2. Réunions d'experts sur la gestion durable de l'énergie et de l'eau ; les politiques publiques touchant à la gouvernance des ressources naturelles et extractives ; la durabilité environnementale ; les systèmes agroalimentaires ; la bioéconomie	8	8	6	6
3. Formation et cours à l'intention des responsables des secteurs public et privé engagés dans l'agriculture, la bioéconomie, l'énergie renouvelable et la gestion des ressources naturelles non renouvelables	3	3	9	9

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
4. <i>The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: A Perspective in Latin America and the Caribbean</i>	–	–	1	–
5. Études sur les questions relatives aux ressources en eau et à ses liens avec d'autres secteurs ; à l'intégration énergétique ; à la gouvernance des ressources naturelles ; aux ressources naturelles et au développement ; aux industries extractives ; au commerce biophysique ; à la durabilité environnementale ; aux systèmes agroalimentaires ; à la bioéconomie	8	8	9	8
6. Étude sur les partenariats entre milieu rural et milieu urbain dans les stratégies intégrées de développement territorial	1	1	–	–
7. Bulletin consacré à des questions nouvelles présentant un intérêt pour l'agriculture ou les zones rurales de l'Amérique latine et des Caraïbes (2020), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
8. Lettre d'information du Réseau de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	2	2	–	–
9. Lettre d'information sur les ressources naturelles au service du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	1	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils aux États membres, sur leur demande, concernant les ressources naturelles ; aux entreprises et organismes de promotion du commerce sur l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie.				

### Sous-programme 9

#### Planification et administration publique au service du développement

##### Objectif

- 21.214 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les procédures de planification et d'administration publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable.

##### Stratégie

- 21.215 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'encourager les gouvernements à recourir à de nouvelles méthodes, à de nouveaux instruments et à de nouveaux cadres conceptuels dans le cadre de la planification et de l'administration publique, tout en s'employant à favoriser des investissements publics de qualité et à promouvoir l'établissement de liens solides entre le développement et les plans et budgets sectoriels. Il s'attachera également à appuyer la coopération, l'apprentissage entre pairs et la mise en commun des expériences et des pratiques exemplaires en matière de planification et d'administration publique en assurant des services de coopération technique, en organisant des formations et en menant des recherches appliquées. Ces activités aideront les pays de la région à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 11, 16 et 17.

- 21.216 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en améliorant les capacités régionales en matière de renforcement de la résilience des institutions pour faire face aux difficultés posées par les crises internes et externes créées par les catastrophes naturelles, les activités humaines, ou les deux, notamment les pandémies, les effets des changements climatiques, les perturbations sociales et politiques et les chocs économiques.
- 21.217 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Mise en place d'institutions efficaces, inclusives et stratégiques et à l'établissement de procédures de planification accordant un rang de priorité élevé au développement global à moyen et long terme ;
  - b) Réduction des déséquilibres structurels grâce au renforcement de la participation et de la responsabilisation des citoyens, et consolidation de la gouvernance, de la planification et de l'administration territoriales dans le cadre de l'action publique.
- 21.218 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat le renforcement des capacités des institutions d'Amérique latine et des Caraïbes à résister à des perturbations profondes et à assurer la continuité des services de base tout en renforçant les capacités de préparation, de réaction, d'adaptation et de transformation des institutions, aux niveaux national et infranational.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.219 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

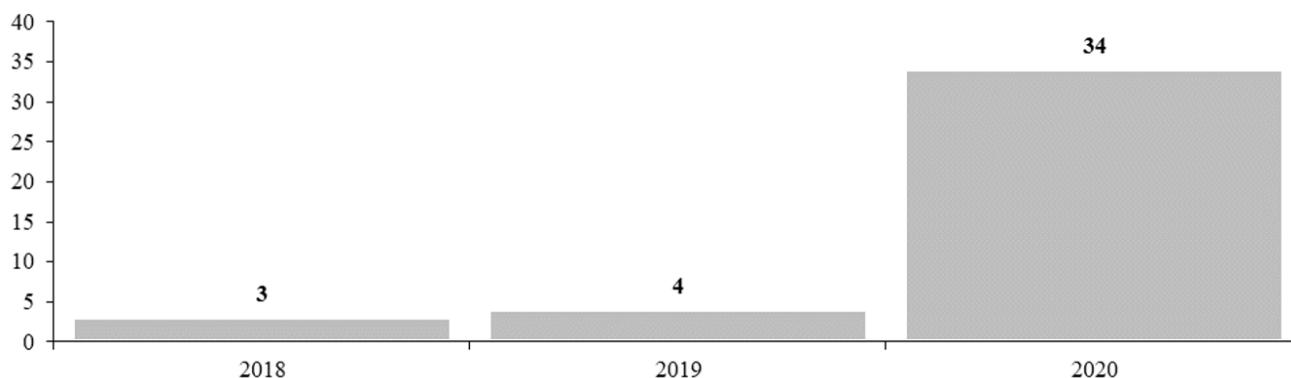
#### **Renforcement des capacités de planification et d'administration publique au service du développement durable**

- 21.220 En raison de la pandémie, on a reprogrammé les activités du sous-programme et revu la manière dont il fournit ses services aux pays de la région. Une analyse effectuée par le sous-programme a fortement repositionné l'intérêt de la planification et de l'administration publique, en particulier sur les liens entre les mesures à court, moyen et long terme, et les politiques de transparence et de reddition de comptes relatives aux dépenses publiques engagées pour faire face à l'urgence causée par la pandémie et pour le relèvement. Le sous-programme a adapté ses opérations en redéfinissant ses activités d'assistance technique, de formation et de recherche appliquée pour les questions contingentes, et en essayant de nouvelles méthodes de travail, comme l'assistance technique et la formation à distance.
- 21.221 Le sous-programme a également innové en engageant le dialogue avec ses partenaires dans les pays concernés pour discuter et mettre en commun des expériences à propos des difficultés auxquelles sont confrontés les États en matière de planification et d'administration publique dans des contextes chaotiques comme la pandémie de COVID-19. Cela a été rendu possible par le renforcement des réseaux virtuels qu'il a mis en place. En outre, il pourrait conserver son rôle de rassembleur des autorités de planification et des systèmes d'investissement public de la région.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.222 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre croissant de participants aux activités en ligne, d'assistance technique et de formation (voir la figure 21.XXIII).

Figure 21.XXIII

**Mesure des résultats : croissance annuelle du nombre de participants aux activités en ligne organisées par le sous-programme (pourcentage)****Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.223 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a soit ralenti, soit redéfini les priorités en matière de coopération technique précédemment fixées par les États pour faire face à l'urgence. Le sous-programme a organisé ses activités prioritaires de travail (formation, assistance technique et recherche appliquée) de manière à ce qu'elles soient principalement effectuées par des outils et des services en ligne. En outre, il s'est attaché à remplacer les cours de formation en présentiel par des séances d'apprentissage mixte en ligne et à traduire les supports de formation en anglais pour avoir plus de poids dans les pays des Caraïbes.
- 21.224 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et de nouvelles méthodes, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la planification aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience des institutions, l'apport d'une assistance technique et le dialogue en ligne avec les partenaires. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

- 21.225 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : outils de planification et d'administration publique pour la territorialisation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable<sup>17</sup>****Exécution du programme en 2020**

- 21.226 Le sous-programme a poursuivi son travail visant à contribuer à faire converger le Programme 2030 et les outils du processus de planification du développement national par des activités de recherche appliquée, d'assistance technique et de formation. Le sous-programme s'est également concentré sur la mise au point d'outils permettant de transposer les objectifs de développement durable et les objectifs nationaux au niveau infranational, en contribuant à l'élaboration de stratégies territoriales et à la mise en place de mécanismes de suivi et de financement. En outre, le sous-programme a mis au point des outils d'analyse et de contribution à la réalisation d'objectifs précis, à savoir ceux relatifs aux gouvernements ouverts (objectif 16), à l'aménagement du territoire (objectif 11) et à la

<sup>17</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

planification aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de l'action climatique (objectif 13).

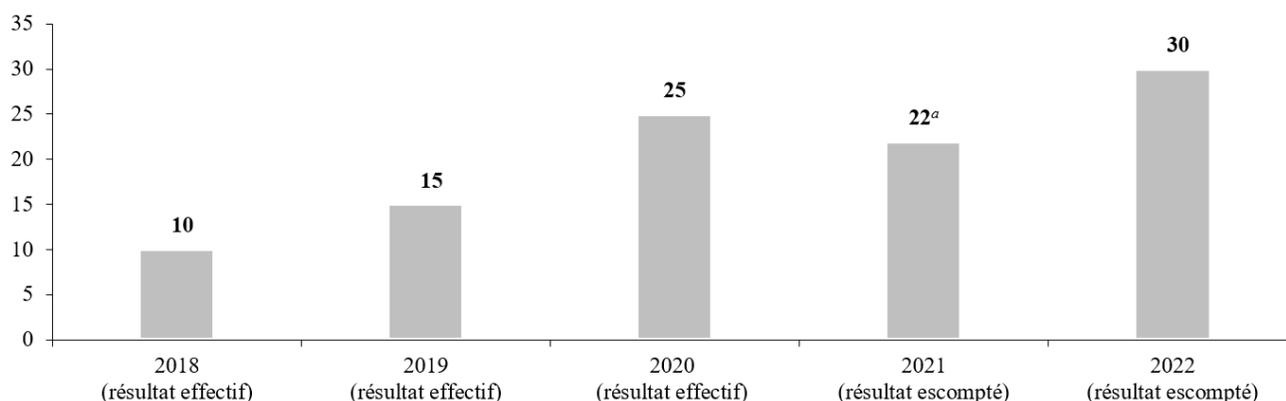
- 21.227 Le travail susmentionné a contribué à la prise en compte par 25 pays de la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs outils de planification nationale, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 20 pays.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.228 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à développer des produits dans le cadre de l'Observatoire régional de la planification du développement, à évaluer de nouveaux axes et modules pour améliorer le PlanBarometer, à entreprendre des recherches appliquées sur les nouvelles tendances en matière de planification et d'administration publique, et à organiser des formations pour renforcer les capacités régionales sur différentes questions stratégiques relatives à la planification du développement et à l'administration publique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXIV).

Figure 21.XXIV

### Mesure des résultats : nombre de stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : renforcement des capacités d'élaborer des stratégies efficaces aux fins de la réalisation des objectifs de développement nationaux et infranationaux dans les pays de la région dans le cadre du Programme 2030<sup>18</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 21.229 Le sous-programme a contribué à renforcer les capacités des fonctionnaires des pays et des autres parties prenantes en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement aux niveaux national et infranational grâce à des activités de formation dispensées principalement en ligne. Le sous-programme a également apporté son concours au renforcement des capacités en matière de planification participative, de planification axée sur le genre et de leadership public.
- 21.230 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration d'une stratégie intersectorielle de développement territorial en Uruguay, au renforcement des capacités de planification axée sur les résultats pour la

<sup>18</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

réalisation des objectifs nationaux de développement au Paraguay et à l'élaboration de contributions à un cadre stratégique de développement sous-régional au Costa Rica, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir aborder ces questions dans au moins trois pays, dont il est question dans le budget-programme pour 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.231 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives à la cible fixée. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action pour un gouvernement ouvert au niveau infranational dans au moins deux pays et renforcera les capacités d'améliorer les systèmes nationaux d'investissement public pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.20).

Tableau 21.20  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Argentine s'emploie à renforcer ses capacités de territorialiser le Programme 2030 et d'harmoniser les procédures de planification avec les dispositions du Programme</li> <li>L'autorité chargée du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et les autorités infranationales concluent des accords aux fins de la territorialisation du Programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Argentine s'emploie à renforcer ses capacités d'intégrer les objectifs de développement durable dans la planification publique infranationale dans 2 provinces</li> <li>Le Paraguay met à jour son plan national de développement pour y intégrer les dispositions du Programme 2030</li> <li>L'Uruguay évalue la territorialisation de la stratégie nationale de développement dans 1 municipalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Uruguay élabore une stratégie intersectorielle pour la région centrale</li> <li>Le Paraguay recense des mécanismes de financement pour le plan national de développement</li> <li>Le Costa Rica applique le PlanBarometer et détermine les questions touchant la mise en œuvre des stratégies de développement régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des plans ou stratégies de développement sont mis en œuvre au niveau infranational dans au moins 2 pays supplémentaires</li> <li>Une méthode de gestion globale axée sur les résultats est appliquée dans au moins 2 pays supplémentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des plans d'action pour un gouvernement ouvert sont mis en œuvre au niveau infranational dans au moins 2 pays</li> <li>Le cadre relatif aux objectifs de développement durable est intégré dans les outils d'évaluation du plan national d'investissement public dans au moins 1 pays</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcer la résilience des institutions pour faire face aux chocs endogènes ou exogènes**

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.232 La pandémie de COVID-19, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la situation politiques de la région ont mis au jour l'importance de la capacité des institutions à survivre aux

chocs et à assurer la continuité de leurs fonctions les plus essentielles. Le sous-programme a analysé l'importance de la planification et de l'administration publique ainsi que le rôle fondamental que jouent les institutions publiques dans les interventions d'urgence et les stratégies de relèvement. Les capacités des institutions peuvent être déterminantes dans les efforts visant à surmonter les chocs endogènes ou exogènes. Il est prévu que le sous-programme aide les institutions publiques à améliorer leurs compétences en matière de planification afin d'établir un lien entre les interventions d'urgence à court terme et politiques à long terme, et à accroître le niveau actuel de coordination, en renforçant la coordination entre les parties prenantes, entre les secteurs et entre les différents autorités aux niveaux national et infranational avant, pendant et après les chocs endogènes ou exogènes.

*Enseignements tirés et changements prévus*

21.233 Les enseignements tirés sont les suivants : il y a une demande accrue d'élaboration de nouvelles stratégies de renforcement des capacités et d'outils qui donnent une capacité d'anticipation permettant de repérer, d'évaluer et de prendre en main les vulnérabilités des institutions, le but étant de réussir à surmonter les perturbations majeures et de bien s'adapter à l'évolution des circonstances. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à de nouvelles stratégies de renforcement de la résilience des institutions dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.234 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption par trois pays de stratégies de renforcement de la résilience des institutions et de renforcement des capacités de résilience des institutions dans leurs systèmes nationaux de planification et d'administration publique (voir le tableau 21.21).

Tableau 21.21  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les autorités de planification de la région prennent en considération l'importance du renforcement de la résilience des institutions et demandent au sous-programme d'élaborer un cadre analytique qui contribue à la réalisation de cet objectif	Les autorités de planification et les équipes techniques recensent les principales questions touchant le renforcement de la résilience des institutions et s'en occupent	3 pays adoptent des stratégies de renforcement de la résilience des institutions et de renforcement des capacités de résilience des institutions dans leurs systèmes nationaux de planification et d'administration publique

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.235 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques	73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable		
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session		

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

701(XXXVI)	Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)	740 (XXXVIII)	Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
------------	---	---------------	---

**Produits**

21.236 On trouvera dans le tableau 21.22 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.22

**Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)				
	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
1. Réunions du Conseil régional de planification	–	–	6	–
2. Réunions du Bureau directeur du Conseil régional de planification	6	6	–	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)				
	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Projets sur le terrain en matière de planification et d'administration publique au service du développement	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)				
	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
4. Formation en présentiel et en ligne sur les systèmes et pratiques d'administration publique, la budgétisation, l'évaluation et l'investissement public ; la prospective et les techniques de mise au point d'hypothèses prévisionnelles ; la gouvernance, la planification et l'administration territoriales à plusieurs échelles ; la planification, le principe d'utilité publique et l'administration publique dans les questions transversales et émergentes ; les politiques et programmes publics	50	50	50	50

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
5. Réunions d'experts sur la planification et l'administration publique (prospective et planification ; évaluation des politiques et programmes publics ; gouvernance territoriale à plusieurs échelles ; planification et systèmes et institutions de développement ; principe d'utilité publique, administration publique et transparence des politiques appliquées dans la région)	4	4	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
6. Publications et études sur la planification et l'administration publique au service du développement	3	3	3	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Infographies, notes d'orientation et bulletins d'information sur la planification et l'administration publique au service du développement	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils aux États membres, sur leur demande, concernant les systèmes et institutions de planification du développement ainsi que les systèmes et pratiques intégrés d'administration publique, politiques et programmes publics, formulation et évaluation de projets, systèmes nationaux d'investissement public, et gouvernance et planification à plusieurs niveaux ; programmation transversale (prise en compte systématique du genre et mobilisation des parties prenantes), gouvernements ouverts, révolution des données et administration en ligne, et planification de la résilience ; renforcement des moyens dont disposent les pays pour évaluer les progrès vers une meilleure planification, budgétisation et mise en œuvre des politiques gouvernementales.

**Bases de données et supports numériques** : Observatoire régional de la planification du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; manuels et logiciels techniques à l'appui des activités de formation (en présentiel et en ligne) et d'assistance technique ; bases de données relatives à la planification et à l'administration publique au service du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## Sous-programme 10 Statistiques

### Objectif

- 21.237 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que la prise de décision soit fondée sur des données probantes.

### Stratégie

- 21.238 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on offrira des services consultatifs spécialisés et on organisera des formations, des réunions d'experts et des séminaires en ligne et en présentiel. L'assistance technique sera principalement axée sur l'établissement de statistiques de base et la mise en place de dispositifs de coordination institutionnelle dans des domaines tels que la comptabilité nationale, les statistiques économiques de base et les statistiques des prix ; les statistiques environnementales et les statistiques portant sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; l'élaboration et la réalisation d'enquêtes sur les ménages ; la mesure de la pauvreté et des inégalités ; l'intégration des systèmes d'information statistique et géospatiale ; les dispositifs de coordination nationale pour le suivi des objectifs de développement durable. Une attention particulière sera accordée à la coordination avec les institutions et les organisations internationales afin d'éviter les doubles emplois et de tirer pleinement parti de la complémentarité des activités.

- 21.239 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera également de rassembler et d'harmoniser toute une série de statistiques et d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux et de tenir à jour la banque régionale de données relatives aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG). Les données seront diffusées par l'intermédiaire de CEPALSTAT (principale base de données statistiques de la CEPALC), de l'Annuaire statistique et du portail régional consacré aux objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera aussi à élaborer, à adapter, à traduire et à appliquer des méthodes, des normes et des recommandations en matière de statistiques, et on apportera des contributions analytiques et des contributions de fond en vue de l'élaboration des documents et des publications phares de la Commission.
- 21.240 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'efforcera en outre de renforcer les fonctions stratégiques et décisionnelles de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC. On continuera également de fournir des services de secrétariat technique à la Conférence et à ses divers groupes de travail en veillant à ce que leurs travaux soient alignés sur les priorités régionales. Une place importante sera faite à la mise en œuvre conjointe de projets et d'initiatives et on travaillera en étroite collaboration avec d'autres bureaux et divisions de la Commission ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- 21.241 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en promouvant l'élaboration et l'adoption de méthodes plus résilientes en matière de collecte de données et de production de statistiques : par exemple, exploiter davantage les registres administratifs et les sources de données non traditionnelles, opter pour de nouveaux modes de collecte de données et intégrer différentes sources de données, ou encore renforcer les capacités dans le domaine des méthodes de prévision immédiate.
- 21.242 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) permettre l'établissement de statistiques économiques, sociales et environnementales fiables, la création d'indicateurs dans de nouveaux domaines et l'amélioration des sources d'information non traditionnelles ;
  - b) accroître la disponibilité de données comparables au niveau régional, qui serviront de point de référence en matière de développement des statistiques régionales et éclaireront l'élaboration des principales publications et recommandations de la CEPALC ;
  - c) renforcer la coordination régionale et faciliter le recours aux statistiques aux niveaux régional et national.
- 21.243 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des pays membres à assurer la production continue de statistiques dans des contextes comparables à celui de la pandémie.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.244 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Aide apportée aux pays pour leur permettre d'assurer la continuité de la production statistique dans le contexte de la pandémie**

- 21.245 En raison de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19, les organismes nationaux de statistique ont dû brutalement interrompre la collecte d'informations de base nécessaires à l'exécution de nombre de leurs activités statistiques. Dans le cadre du sous-programme, on a eu recours à deux questionnaires pour suivre l'état des activités statistiques dans les pays de la région et on a collaboré activement avec les pays afin d'assurer la continuité de ces activités. On a aussi publié une série de recommandations portant sur l'exécution de différentes activités dans le contexte de la crise sanitaire, telles que la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, le calcul de l'indice des prix à la

consommation et l'établissement de statistiques concernant les comptes nationaux, la balance des paiements et le commerce extérieur.

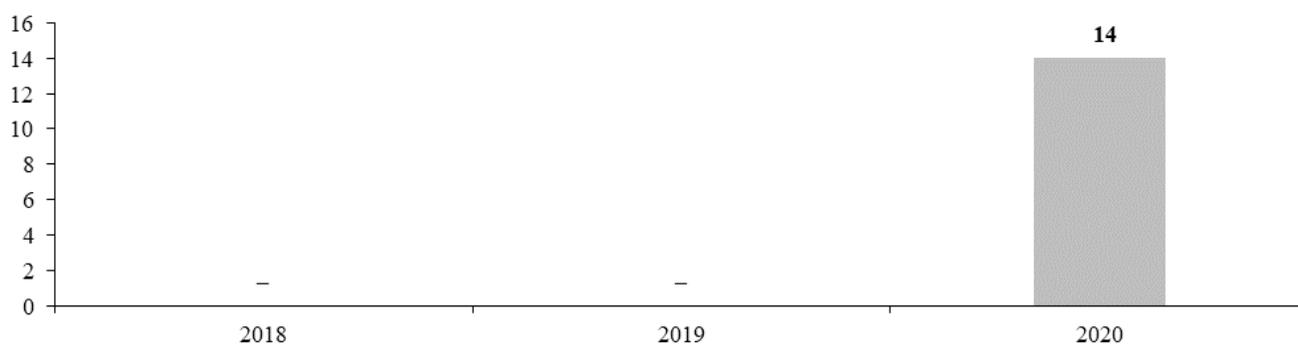
- 21.246 On a également organisé une vingtaine de réunions virtuelles, l'objectif étant d'échanger des données d'expériences avec des organismes nationaux de statistique et d'autres producteurs de statistiques officielles et de données géospatiales afin de faciliter le maintien de la continuité des activités statistiques. La plupart de ces réunions ont été menées conjointement avec des organisations internationales, régionales et nationales et ont été diffusées grâce au réseau de transfert de connaissances de la Conférence statistique des Amériques. En outre, on a apporté une assistance technique à 14 pays de la région pour les aider à résoudre les problèmes techniques auxquels ils faisaient face, qui étaient liés aux bouleversements des opérations statistiques engendrés par la pandémie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.247 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre total de pays de la région qui ont pris des mesures en vue d'assurer la continuité de la production de statistiques pendant la pandémie (voir la figure 21.XXV).

Figure 21.XXV

**Mesure des résultats : nombre total de pays de la région ayant pris des mesures pour assurer la continuité de la production de statistiques pendant la pandémie**



### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 21.248 En 2020, en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences, on a dû modifier la façon dont le sous-programme organisait les séminaires et les réunions : ceux-ci ont été tenus en ligne, et non en présentiel. On a également œuvré en faveur de la continuité des activités statistiques en menant à bien un questionnaire régional, en publiant des recommandations, en tenant des webinaires axés sur le partage d'expériences et de conseils et en fournissant une assistance technique directe.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 21.249 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : estimation plus rapide de la parité des pouvoirs d'achat pour une évaluation plus fiable du poids économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>19</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

- 21.250 Dans le cadre du sous-programme, on a finalisé les résultats du cycle de 2017 pour la région Amérique latine et Caraïbes et contribué ainsi à l'élaboration d'estimations sur la parité de pouvoir

<sup>19</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

d'achat au niveau mondial. On a également établi des résultats par sous-régions pour l'année de référence 2017 en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, et publié un rapport présentant la méthode utilisée et les résultats détaillés, en vue de promouvoir le recours à ceux-ci lors des processus d'élaboration des politiques. En outre, on a commencé à exécuter les activités relatives au cycle de 2021 pour la région, en menant des enquêtes en continu afin de pouvoir produire régulièrement des estimations sur la parité de pouvoir d'achat, qui sont extrêmement utiles à la réalisation de comparaisons au niveau international.

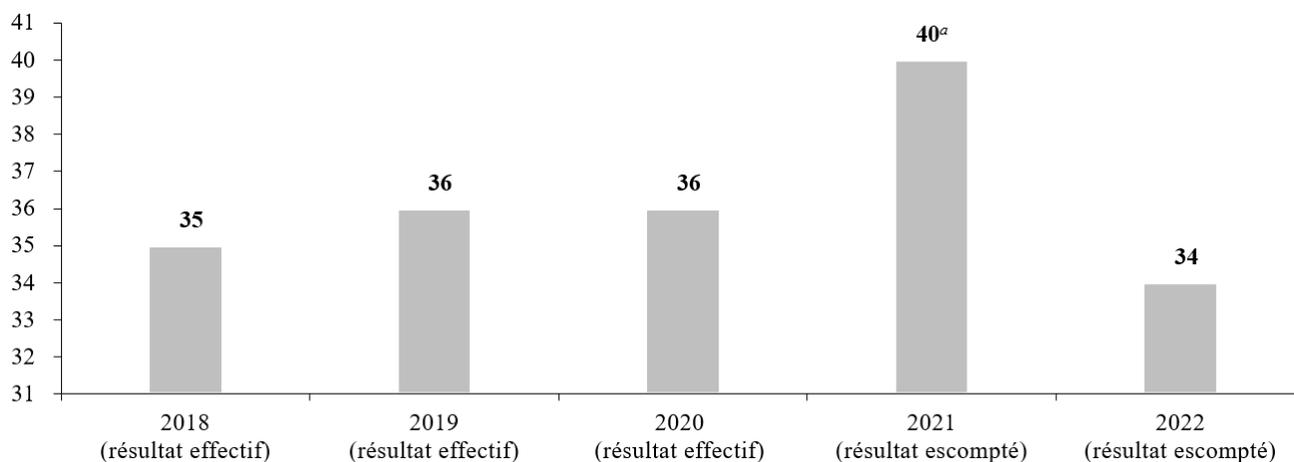
21.251 Le travail susmentionné a contribué à ce que 36 pays adoptent l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'adoption de cette approche par 40 États membres et États membres associés participants. Cela s'explique par le fait que deux pays (la Colombie et le Costa Rica) ont quitté le groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et ont été intégrés à la région de l'Organisation de coopération et de développement économiques et que deux autres pays (le Guatemala et la République bolivarienne du Venezuela) n'ont pas été en mesure de participer au cycle de 2017, ce qui a abouti à un résultat de 36 pays.

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.252 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera les moyens à disposition du sous-programme grâce à un programme de travail avalisé par les pays participants et à la mise en œuvre d'un suivi plus étroit des données récoltées. Afin de faciliter la tâche des coordonnateurs de la comptabilité nationale et des statistiques de prix, on a prévu davantage de réunions aux niveaux sous-régional et national. Le nombre de pays ciblés a été revu à la baisse et l'objectif est désormais de faire participer 34 pays au cycle de 2021 du Programme de comparaison internationale. Ce choix a été fait pour tenir compte des circonstances mentionnées au paragraphe précédent ainsi que des nouvelles restrictions liées aux difficultés relatives à la pandémie et aux cycles de recensement de la population dans certains États membres et États membres associés. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXVI).

Figure 21.XXVI

**Mesure des résultats : nombre d'États membres et d'États membres associés ayant adopté l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : refonte du portail statistique régional de la CEPALC (CEPALSTAT)<sup>20</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

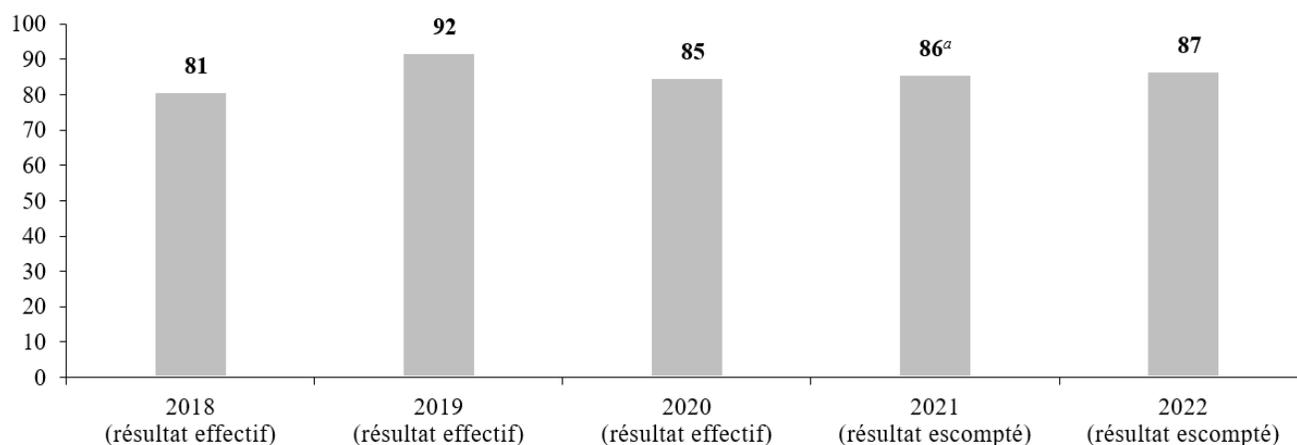
- 21.253 Le système de bases de données statistiques sur lequel s'appuient les fonctionnalités essentielles de CEPALSTAT a été développé il y a de nombreuses années, à l'aide de principes technologiques qui sont aujourd'hui considérés comme obsolètes : il faut donc les actualiser à partir des nouvelles solutions libres de droit disponibles sur le marché. À cette fin, on a adapté plusieurs composantes du système de bases de données statistiques CEPALSTAT : on a modernisé l'architecture interne du système et ainsi découplé la structure en trois couches [processus d'arrière-plan (back-end), applications et processus utilisateur (front-end)] ; cela permet non seulement d'améliorer la performance des processus internes, mais aussi d'intégrer plus efficacement les normes de cybersécurité de l'ONU et de diminuer le temps de réponse pour les utilisateurs externes, ce qui rend le portail plus convivial. Pour ce qui est des statistiques régionales, on a également commencé à intégrer à CEPALSTAT une solution et une fonctionnalité géospatiales qui donnent la possibilité de visualiser les informations statistiques disponibles de façon géoréférencée, ce qui simplifie la tâche des utilisateurs externes qui souhaitent mener des analyses territoriales. En outre, on a travaillé à la création d'un nouveau design de l'interface utilisateur du portail, qui facilite l'accès aux fonctionnalités statistiques disponibles en ligne.
- 21.254 Le travail susmentionné a contribué à l'augmentation du pourcentage d'utilisateurs estimant que les données de CEPALSTAT sont utiles à leurs travaux (85 %), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir au moins 70 % d'utilisateurs.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.255 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives à la refonte du portail statistique régional de la CEPALC. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme en incorporant à CEPALSTAT de nouvelles informations statistiques concernant le niveau sous-régional, ce qui permettra de renforcer l'analyse territoriale dans le prolongement de l'intégration de l'information statistique et géospatiale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 21.XXVII).

Figure 21.XXVII

**Mesure des résultats : pourcentage d'utilisateurs estimant que les données de CEPALSTAT sont utiles à leurs travaux**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>20</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

**Résultat 3 : renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de production d'indicateurs pertinents dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques et des catastrophes****Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.256 La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est fortement exposée aux conséquences néfastes des changements climatiques, puisqu'elle est touchée par la hausse des températures, la diminution des réserves en eau, l'élévation de plus en plus rapide du niveau de la mer, la dégradation des sols et les ravages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles. C'est notamment le cas pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Pour faire face à ces difficultés, les États membres demandent de plus en plus à disposer de statistiques et d'indicateurs nationaux sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes, afin de pouvoir élaborer des politiques fondées sur l'analyse des faits et assurer le suivi de la réalisation d'objectifs arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a donné la priorité à la mise en place d'une formation pratique, destinée à toutes les parties prenantes et basée sur les données nationales officielles (en Amérique latine, pour la plus grande part). Pour aider les États membres, dans le sillage de la pandémie, on a stratégiquement remodelé et adapté les modalités d'organisation de la formation et de l'assistance technique, en mettant en place une combinaison innovante de contenus et d'outils de renforcement des capacités, axée sur les priorités nationales. À partir d'une expérience pilote consacrée au Panama, menée et évaluée à la fin de l'année 2020, on a adopté une approche sur mesure du renforcement des capacités et mis au point un nouveau mode de fonctionnement, qui repose sur des modules de formation hybrides ou mixtes présentant du contenu personnalisé et adapté aux priorités nationales ainsi que des ressources pédagogiques et des outils participatifs.

*Enseignements tirés et changements prévus*

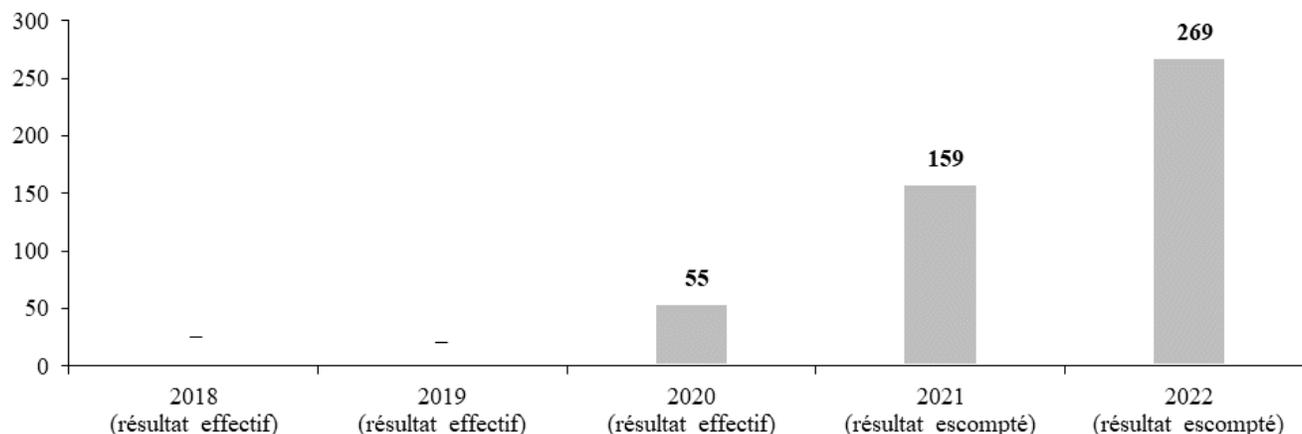
- 21.257 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il y avait un essor de la demande concernant l'adaptation des activités de renforcement des capacités à un mode distanciel. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra en œuvre les nouvelles modalités d'organisation de la formation et de l'assistance technique, l'objectif étant d'encourager au maximum les parties prenantes nationales actives à participer sur la durée et de les fidéliser. À cette fin, on élaborera un cours d'initiation pilote virtuel, que chacun pourra suivre à son rythme, on organisera une série de webinaires hebdomadaires simultanés, basés sur les questions et les commentaires des personnes participant au niveau national, on mettra au point des exercices à distance encadrés par des enseignants, on mènera des entretiens avec les participants et on conduira des enquêtes et des examens en ligne.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.258 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de professionnels qualifiés issus d'organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution compétents déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire en continu des statistiques et des indicateurs pertinents sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes (voir la figure 21.XXVIII).

Figure 21.XXVIII

**Mesure des résultats : nombre de professionnels nationaux qualifiés déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire des statistiques et des indicateurs pertinents et internationalement acceptés sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

21.259 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

67/148	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
--------	--	--------	---

#### Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2000/7	Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Décision 2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-sixième session
2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

#### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

649 (XXXIII) ; 668 (XXXIV) ; 678 (XXXVI) ; 702 (XXXVI) ; 721 (XXXVII)	Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	712 (XXXVI)	Intégration régionale de l'information statistique et géospatiale
---	---	-------------	---

## Produits

21.260 On trouvera dans le tableau 21.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.23

### Sous-programme 10 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>9</b>
1. Réunions de la Conférence statistique des Amériques	–	–	9	–
2. Réunions du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	9	9	9	9
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
3. Projets sur le terrain ayant trait aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale, aux enquêtes sur les ménages et aux statistiques et indicateurs sociaux, aux statistiques environnementales et au cadre relatif au Programme 2030	4	4	1	3
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
4. Séminaires et ateliers sur la pauvreté, les inégalités, la répartition des revenus, l'emploi, la cohésion sociale et la vulnérabilité, les statistiques liées à l'environnement, aux changements climatiques et aux catastrophes, l'harmonisation et l'homogénéisation des statistiques et des indicateurs, le Système de comptabilité nationale, les systèmes d'information sociale et les enquêtes sur les ménages, les statistiques économiques, et l'information géospatiale	6	7	11	12
5. Réunions d'experts sur la prise en compte des nouvelles recommandations de portée internationale applicables au Système de comptabilité nationale de 2008 dans les données de comptabilité nationale ; la mise en œuvre des nouvelles recommandations internationales sur les statistiques économiques ; les statistiques environnementales, les indicateurs environnementaux relatifs aux objectifs de développement durable et la comptabilité environnementale ; l'harmonisation et la normalisation des statistiques et des indicateurs utiles au suivi du Programme 2030 ; la promotion de l'amélioration des systèmes d'information sociale, des enquêtes sur les ménages et des registres administratifs du point de vue technique et méthodologique	14	14	9	9
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
6. <i>Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
7. Publications et études, notamment sur les statistiques économiques, environnementales et sociales et sur l'information géospatiale	3	8	5	5

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	<b>6</b>
8. Plusieurs numéros de la lettre d'information sur la statistique, portant sur les statistiques économiques, sociales et environnementales et sur l'information géospatiale	–	–	–	6
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : à la demande des États membres, prestation de conseils portant sur les statistiques et les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes ; les statistiques économiques ; les enquêtes sur les ménages, les statistiques relatives à la pauvreté et aux inégalités et les autres statistiques sociales ; l'information géospatiale ; le suivi du Programme 2030.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : système d'information statistique et bases de données (CEPALSTAT) ; banque de données relatives aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG).				

## Sous-programme 11

### Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

#### Objectif

- 21.261 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de la sous-région d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes dans les domaines économique, social et environnemental.

#### Stratégie

- 21.262 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on œuvrera en faveur de l'élaboration de réformes stratégiques et de programmes de développement nationaux visant à produire des effets économiques et sociaux, ainsi que de pactes sociaux pour l'égalité devant bénéficier aux populations les plus vulnérables. Le sous-programme porte sur les pays d'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine. L'accent sera mis sur le développement économique et social, le commerce international, l'industrie et l'intégration, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, l'énergie et les ressources naturelles, et les changements climatiques, l'objectif étant de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 7, 8, 10, 13 et 17.
- 21.263 Des travaux d'analyse seront entrepris dans le cadre du sous-programme pour favoriser l'élaboration, la diffusion et la mise en place de stratégies novatrices et rationnelles visant à remédier aux difficultés rencontrées par la sous-région en matière de développement, afin de renforcer les capacités nationales et sous-régionales pour ce qui est de formuler des politiques plus intégrées et plus cohérentes tout en tenant pleinement compte des différents contextes nationaux dans la sous-région. On continuera de consolider l'approche multisectorielle et interdisciplinaire du sous-programme, en assurant la maintenance et l'actualisation des bases de données pertinentes et en élaborant des modèles analytiques quantitatifs et qualitatifs. Les activités de formation, les services consultatifs et les bourses proposées dans le cadre du sous-programme ainsi que l'organisation et la mise en avant de forums permettront de faciliter la concertation sur les mesures à prendre et contribueront à renforcer les capacités institutionnelles. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités publiques et leurs représentants, la société civile, les institutions universitaires et le monde des affaires, et les entités sous-régionales, notamment celles qui sont membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale. On collaborera aussi activement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays

des Nations Unies présentes dans la sous-région, contribuant ainsi à l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

- 21.264 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant des recherches et en apportant des conseils techniques visant à permettre de mesurer les conséquences de la pandémie et d'élaborer et d'appliquer des politiques publiques en vue du relèvement socioéconomique.
- 21.265 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : améliorer la capacité technique de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques publiques, notamment celles axées sur les questions budgétaires, le commerce et l'intégration, l'énergie, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques.
- 21.266 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités institutionnelles de mesurer les effets de la pandémie et de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques destinées à favoriser le relèvement socioéconomique après la crise sanitaire, dans la perspective de reconstruire en mieux.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.267 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement des capacités techniques en ce qui concerne les politiques de lutte contre la pandémie**

- 21.268 La pandémie a pesé sur toutes les activités des États membres, d'abord parce qu'elle a entraîné une crise sanitaire qui a eu de sérieuses conséquences pour les populations vulnérables, ensuite parce qu'elle a provoqué une crise économique. Dans le cadre du sous-programme, on a répondu aux demandes d'assistance émises par les États membres en proposant des politiques alternatives destinées à atténuer les effets néfastes de la pandémie sur les populations vulnérables et les économies de la région.
- 21.269 On s'est efforcé d'étudier et de proposer des mesures visant à donner davantage aux pays les moyens de riposter face à la pandémie dans des domaines tels que la relance économique de secteurs particulièrement sinistrés, l'évaluation des conséquences de la COVID-19 et les mesures destinées à inverser l'effet de la crise sanitaire sur les populations touchées. Par exemple, le Costa Rica et le Mexique ont demandé une assistance technique aux fins de mesurer les répercussions de la pandémie sur les personnes âgées ; grâce à des tableaux d'entrées-sorties, on a également formulé des recommandations au sujet des mesures de relance de l'économie, à l'intention des ministères chargés de l'économie au Costa Rica et en El Salvador.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.270 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 13 institutions nationales et 2 institutions régionales ont renforcé leurs capacités techniques d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques dans le contexte de la pandémie, grâce aux efforts fournis par le sous-programme en matière de recherche, de renforcement des capacités et de conseils techniques (voir le tableau 21.24).

Tableau 21.24  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	2 institutions régionales, à savoir le Système d'intégration de l'Amérique centrale (domaine de l'énergie) et le Secrétariat pour l'intégration touristique centraméricaine (domaine du tourisme), et 13 institutions nationales, notamment celles chargées des droits des personnes âgées, de l'énergie et du commerce, ont renforcé leurs capacités techniques d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques dans le contexte de la pandémie

#### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 21.271 En 2020, en raison de la COVID-19, on a modifié toutes les activités du sous-programme, y compris les ateliers et les séminaires, pour les adapter à un mode de fonctionnement à distance (ce qui a entraîné des changements aux niveaux technologique et pédagogique). On a remanié certains des thèmes qui avaient été retenus pour les cours prévus, afin de mieux s'aligner sur les nouvelles priorités des États membres relatives à la pandémie.
- 21.272 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme : on a notamment dispensé, sur demande, des cours et des conseils techniques portant sur les moyens d'atténuer les répercussions de la pandémie sur l'économie, l'énergie et certains groupes vulnérables. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

#### Résultats escomptés pour 2022

- 21.273 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : renforcement des institutions dans le cadre d'une approche intégrée en vue d'assurer la cohérence des politiques et de mettre en œuvre le Programme 2030<sup>21</sup>

##### Exécution du programme en 2020

- 21.274 Dans le cadre du sous-programme, on a appuyé l'élaboration de la stratégie énergétique durable de l'Amérique centrale pour 2030, qui est un modèle de cohérence entre les stratégies énergétiques nationales et régionales. On a proposé une feuille de route inclusive, permettant de mettre à profit les complémentarités et les synergies des différents pays en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à 2030, tout en veillant à ce que le secteur de l'énergie contribue à la durabilité économique, sociale et environnementale du développement, c'est-à-dire à chacun

<sup>21</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

des 16 autres objectifs de développement durable. En outre, au premier semestre de 2020, le sous-programme a piloté le processus d’approbation de cette stratégie régionale.

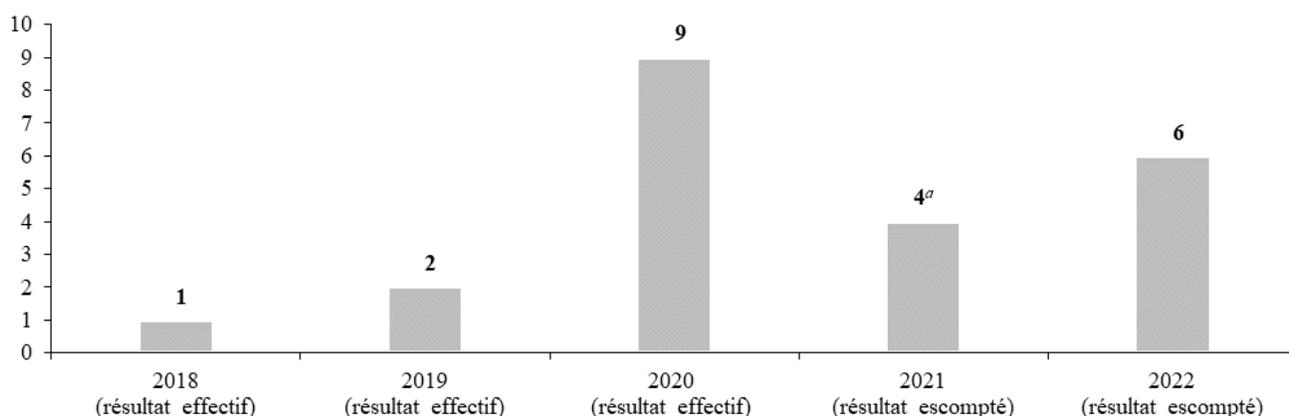
- 21.275 Le travail susmentionné a contribué à ce que huit institutions nationales et une institution régionale mettent leurs plans et stratégies en conformité avec le Programme 2030, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir trois institutions.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 21.276 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on œuvrera à la mise en conformité des plans et des stratégies d’institutions nationales et régionales avec le Programme 2030, en application des recommandations de la CEPALC. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXIX).

Figure 21.XXIX

**Mesure des résultats : nombre d’institutions nationales de la sous-région qui ont mis leurs plans et stratégies en conformité avec le Programme 2030, en application des recommandations de la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : renforcement du dialogue technique pour de nouvelles stratégies de développement en Amérique centrale<sup>22</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 21.277 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé El Salvador, le Guatemala et la République dominicaine à élaborer des politiques économiques publiques fondées sur des données probantes. L’objectif du sous-programme est également de renforcer les capacités institutionnelles de saisir de meilleures possibilités d’investissement. Par exemple, on a réalisé une étude sur les difficultés et les possibilités s’agissant d’encourager les membres de la diaspora salvadorienne à investir dans leurs communautés d’origine. Les résultats et les recommandations issus de cette étude ont été présentés à la Ministre de l’économie, à la Ministre des affaires étrangères et à la Présidente de la Banque centrale d’El Salvador. On a subséquemment publié un document résumant les principaux résultats de l’étude et les stratégies proposées.

<sup>22</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

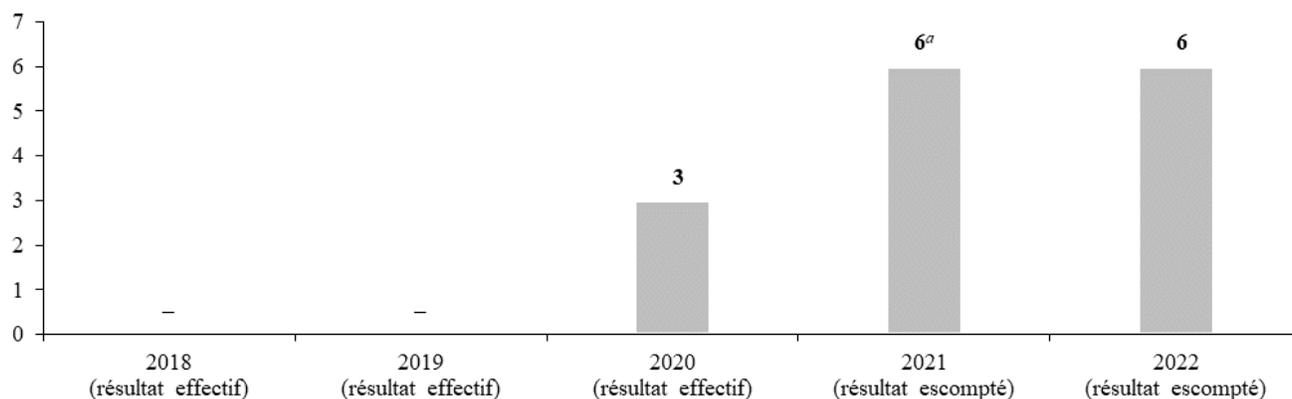
21.278 Le travail susmentionné a contribué à ce que trois pays réalisent des études sur les possibilités d'investissement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir trois pays.

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.279 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on mènera des études sur les déséquilibres structurels dans les domaines économique, social et environnemental, qui porteront notamment sur la croissance, l'investissement, la productivité, la protection sociale, la santé, l'éducation et la nutrition. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXX).

Figure 21.XXX

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant réalisé des études sur la croissance, l'investissement et la productivité (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement des capacités institutionnelles de concevoir des investissements publics qui intègrent la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques**

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.280 Selon des travaux de recherche, l'Amérique centrale est l'une des régions les plus vulnérables et les plus exposées aux effets des changements climatiques. Ainsi, la CEPALC a mené des études basées sur la méthode d'évaluation des pertes et des dommages et estime que le Honduras a perdu 79,9 % de son PIB à la suite de l'ouragan Mitch.

21.281 Avec les partenaires nationaux et régionaux du sous-programme, on a mis au point une approche intégrée pratique concernant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, en considérant les mesures d'atténuation comme des retombées positives. On collabore avec des institutions nationales et régionales en vue d'appliquer cette approche à différents secteurs, notamment pour ce qui est des politiques fiscales et de l'investissement « verts » dans des secteurs clés du Programme 2030 (tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les secteurs productifs et l'énergie).

*Enseignements tirés et changements prévus*

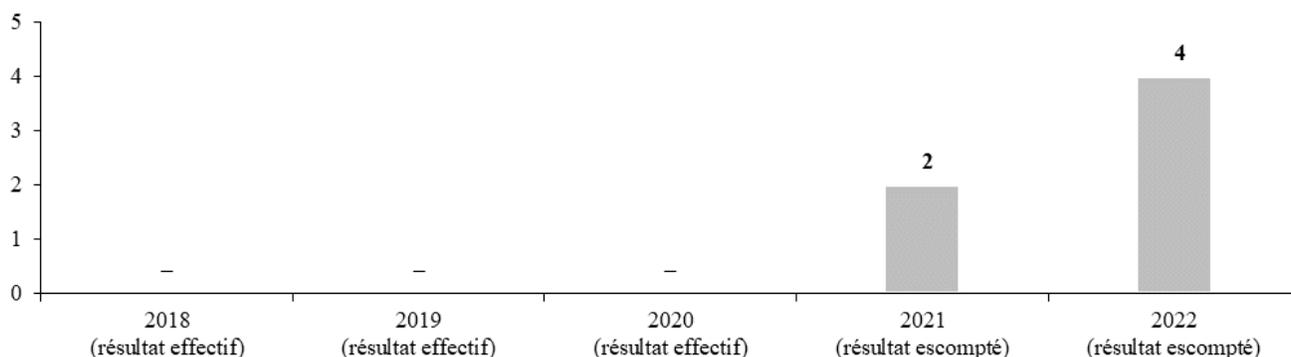
21.282 Les enseignements tirés sont les suivants : on a observé qu’il avait un essor de la demande concernant l’intervention directe de concepteurs de projets dans les secteurs considérés comme prioritaires par les différents pays, afin qu’une approche intégrée en matière de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation durable et inclusive aux changements climatiques puisse être appliquée. En partenariat avec des institutions chargées des systèmes nationaux d’investissement public, le sous-programme a réalisé des analyses de situation et préparé des plans opérationnels de haut niveau dans l’objectif d’améliorer l’investissement public au niveau national, grâce à une meilleure prise en compte de la réduction des risques et de l’adaptation durable et inclusive aux changements climatiques. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme et conjointement avec ces institutions, on se servira de ces analyses de situations et plans opérationnels pour éclairer les groupes de travail multipartites, y compris les ministères chargés de l’environnement, les systèmes de gestion des risques et les instituts météorologiques, et pour faire en sorte de prendre en compte les connaissances de ces parties prenantes et d’étudier les moyens possibles d’appliquer l’approche intégrée et les enseignements tirés à d’autres pays. Sur la base de ces échanges, on enrichira les documents méthodologiques de référence concernant les projets d’investissement public et on assurera une formation axée sur l’apprentissage par la pratique, où des équipes travailleront sur des projets concrets promouvant l’utilisation des plateformes nationales et régionales de systèmes d’information géographique dans l’élaboration de projets d’investissement public.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

21.283 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l’objectif, grâce à l’intégration de mesures de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation durable et inclusive aux changements climatiques au cycle de vie des projets d’investissement public, comme le montrera le nombre de pays pouvant se prévaloir de systèmes d’investissement public renforcés qui intègrent la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation aux changements climatiques à leurs processus de conception de projets (voir la figure 21.XXXI).

Figure 21.XXXI

**Mesure des résultats : nombre de pays possédant des systèmes d’investissement public qui renforcent leurs processus de conception de projets en y intégrant la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation durable et inclusive aux changements climatiques dans au moins un secteur (par an)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.284 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen	71/178	Droits des peuples autochtones
		71/186	Droits de l'homme et extrême pauvreté
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	71/190	Promotion d'un ordre international démocratique et équitable
		71/191	Le droit à l'alimentation
68/207	Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale	71/216	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
68/220	Science, technique et innovation au service du développement	71/223	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
68/222	Coopération pour le développement des pays à niveau intermédiaire		
68/234	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
		71/233	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
69/16	Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	71/236	Vers un nouvel ordre économique international
69/187	Enfants et adolescents migrants	71/237	Migrations internationales et développement
69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain	71/238	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	71/241	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	71/242	Coopération pour le développement industriel
70/147	Protection des migrants	71/244	Coopération Sud-Sud
71/101 A	L'information au service de l'humanité	71/245	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
71/164	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2004/52	Programme à long terme d'aide à Haïti	2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16	2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
		2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
		2016/15	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

2017/9	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement
--------	--	---------	--

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	653 (XXXIII)	Suite donnée au Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
615 (XXXI)	Migration internationale	666 (XXXIV)	Résolution de San Salvador
624 (XXXI)	Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	687 (XXXV)	La dimension régionale du programme de développement pour l'après-2015

**Produits**

21.285 On trouvera dans le tableau 21.25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.25

**Sous-programme 11 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
1. Projets sur le terrain concernant la modélisation macroéconomique, le travail décent, les politiques macroprudentielles et la soutenabilité de la dette, les politiques sociales et la protection sociale	–	–	1	–
2. Projets sur le terrain concernant l'inclusion financière, les déséquilibres structurels, les tableaux d'entrées-sorties et le rôle de la politique budgétaire dans la redistribution des revenus	1	1	–	–
3. Projets sur le terrain concernant les nouvelles approches et les déséquilibres structurels	–	–	–	1
4. Projets sur le terrain concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>16</b>
5. Réunions d'experts, notamment sur la soutenabilité de la dette, les politiques macroéconomiques et publiques, la structure sociale, les systèmes de protection sociale et la stratification, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, le développement productif et les tendances internationales et sous-régionales en matière de commerce	12	13	10	10
6. Cours et ateliers sur les mesures qu'il est possible de prendre quant à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et quant aux objectifs de développement durable et au développement durable	3	9	–	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
7. Études, notamment sur la macroéconomie, le commerce, les investissements extérieurs, l'évolution de la situation sociale, y compris les marchés du travail, les systèmes de protection sociale, l'énergie et les secteurs agricoles, les politiques publiques axées sur les changements climatiques, et le développement productif	10	10	9	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
8. Rapports techniques sur les activités sous-régionales	1	1	1	2
9. Notes techniques sur l'évolution récente de la situation macroéconomique dans les pays de la sous-région	10	10	10	10
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : prestation de conseils aux États membres, à leur demande, s'agissant des politiques macroéconomiques et macroprudentielles, du Programme 2030, des questions de développement social, du commerce, de la politique sectorielle, de l'énergie et des changements climatiques.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale, les indicateurs sociaux, le secteur agricole et la sécurité alimentaire, l'intégration commerciale, le secteur des hydrocarbures, le secteur de l'électricité et les changements climatiques dans la sous-région.				

## Sous-programme 12 Activités sous-régionales dans les Caraïbes

### Objectif

- 21.286 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes dans les domaines économique, social et environnemental et de resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine.

### Stratégie

- 21.287 Pour contribuer à cet objectif, le sous-programme continuera d'associer les États membres de la CEPALC, les entités régionales et extrarégionales et d'autres partenaires à des initiatives régionales et nationales visant à améliorer la coopération entre les pays et les autres principaux partenaires de développement. Des réunions intergouvernementales et techniques de haut niveau seront organisées pour faciliter la participation active des pays des Caraïbes au suivi des initiatives et conférences mondiales et régionales, dans l'optique notamment des objectifs de développement durable, ainsi que pour étudier et formuler des stratégies et approches de développement durable axées sur la recherche pratique et sur des cadres d'analyse empiriques et conceptuels.
- 21.288 Pour se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays des Caraïbes, au moyen de missions techniques et de services consultatifs, à réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les questions et problèmes nouveaux propres à la sous-région et on travaillera en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies et les partenaires de développement des Caraïbes pour améliorer la capacité des acteurs du développement et des décideurs de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de développement durable tenant compte de la situation spéciale des femmes et des personnes handicapées. On prévoit aussi d'aider les pays des Caraïbes à élaborer des politiques fondées sur des données probantes pour encourager le développement durable, notamment les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 8, 9, 13 et 14. Le travail qui sera effectué devrait permettre de faire avancer la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux.
- 21.289 Il est prévu d'apporter un appui aux États membres sur les questions liées à la COVID-19 en axant les recherches effectuées dans le cadre du sous-programme sur la fourniture de conseils politiques et techniques ciblés aux économies tributaires du tourisme, eu égard à différents scénarios socioéconomiques possibles de sortie de la pandémie.
- 21.290 Le travail susmentionné devrait avoir les résultats suivants :

- a) Une implication et un consensus sous-régionaux et régionaux plus efficaces, une amélioration de la coopération fonctionnelle et un renforcement du plaidoyer politique sur des questions essentielles au développement des Caraïbes.
  - b) Le progrès de la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux.
- 21.291 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat le renforcement des capacités nationales de certaines économies caribéennes tributaires du tourisme afin de faciliter une reprise post-pandémique résiliente dans les secteurs plus particulièrement liés au tourisme.

### **Exécution du programme en 2020**

- 21.292 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Politiques de renforcement de la résilience et de reconstruction à l'épreuve des catastrophes pour mieux se redresser après une catastrophe**

- 21.293 Les Caraïbes font partie des zones les plus exposées à l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes, les pays de la sous-région connaissant certains des taux de dommages les plus élevés par rapport à leur PIB. Ces événements ont fait payer un lourd tribut aux secteurs productifs, réduisant considérablement la capacité des pays des Caraïbes de financer leur redressement post-catastrophe et le renforcement de leur résilience. Le sous-programme, en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement et avec le soutien de l'Organisation panaméricaine de la santé, a réalisé une évaluation des dommages et des pertes associés à l'ouragan Dorian qui a frappé les Bahamas fin 2019. Le rapport de l'évaluation – qui a estimé le coût de ces dommages et pertes à 3,4 milliards de dollars et a été achevé en janvier 2020 – comprenait des recommandations pour orienter les efforts de reconstruction résiliente du pays.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 21.294 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne l'acceptation par le Gouvernement des Bahamas des constatations et des recommandations du rapport d'évaluation des dommages et des pertes, qu'il a utilisées pour étayer l'élaboration de politiques nationales sur le renforcement de la résilience, l'examen et la mise à jour de la législation existante relative aux conséquences des catastrophes naturelles et la conception par les autorités d'efforts de réaménagement et de reconstruction résilients sur les îles touchées pour faire face aux difficultés socioéconomiques apparues comme suite à l'ouragan (voir le tableau 21.26).

Tableau 21.26  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Le Gouvernement des Bahamas a accepté le rapport d'évaluation des dommages et des pertes soumis par la CEPALC en 2020 et s'en est servi pour élaborer des politiques nationales sur le renforcement de la résilience, pour revoir et mettre à jour la législation existante relative à l'impact des catastrophes naturelles

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

et pour concevoir une reconstruction et un réaménagement résilients sur les îles touchées

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 21.295 En raison des conséquences de la COVID-19 en 2020, une évaluation de l'incidence des algues sargasses sur les économies des Caraïbes a été différée, car la collecte de données sur le terrain par le personnel de la CEPALC, une composante essentielle de cette recherche, n'a pas été possible. Les missions sur le terrain et les entretiens en face à face prévus pour la collecte de données ont aussi été remplacées par des réunions virtuelles et il a été fait appel à des consultants locaux pour pallier l'impossibilité des déplacements des membres du personnel.
- 21.296 Dans le même temps, pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a aussi retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ainsi, des ajustements ont été apportés à la prochaine publication de *The Caribbean Outlook* pour y intégrer des perspectives sur la façon dont la sous-région pourrait relever les défis que représente la nécessité à la fois d'intervenir, de se redresser et de renforcer la résilience au lendemain de la pandémie, alors que les travaux de recherche sur les politiques monétaire et budgétaire appropriées pour réduire la dette et stimuler la croissance dans les économies des Caraïbes ont été reformulés afin de fournir aux États membres des Caraïbes une analyse intersectorielle de l'incidence immédiate de la pandémie sur leur économie.

### Résultats escomptés pour 2022

- 21.297 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le sous-programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : recensement et résolution des difficultés liées à la réalisation des objectifs de développement durable<sup>23</sup>

##### Exécution du programme en 2020

- 21.298 Ce sous-programme a permis de renforcer la capacité institutionnelle des États membres d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des ateliers et des formations sous-régionaux et nationaux. Ces activités ont permis aux pays des Caraïbes de recenser les principaux obstacles à la mise en œuvre des objectifs dans les délais impartis et d'entamer des discussions sur la manière de les résoudre efficacement. Une assistance technique a également été fournie aux pays dans la préparation de leurs examens nationaux volontaires pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable, ce qui a contribué à l'amélioration des capacités nationales de suivi et d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que des progrès dans la réalisation des objectifs de développement nationaux.
- 21.299 Le travail effectué a contribué à la mise à jour du plan national de développement d'un pays, à la mise à jour de la stratégie nationale de développement d'un pays, à l'examen des plans sectoriels d'un pays et à leur harmonisation avec sa stratégie nationale de développement et à la préparation d'examens nationaux volontaires par huit pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

<sup>23</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.300 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour se rapprocher de l'objectif, le sous-programme intensifiera les efforts visant à faciliter la diffusion de données et de statistiques à même de contribuer à l'élaboration de politiques, de programmes et d'actions de sensibilisation fondés sur des données factuelles aux fins de la mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable et de l'établissement de rapports performants à leur sujet, notamment en déployant l'outil REDATAM pour diffuser les données de recensement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.27).

Tableau 21.27  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Renforcement requis de la capacité institutionnelle régionale pour l'évaluation exhaustive des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation des examens nationaux volontaires par trois pays des Caraïbes	Amélioration de la capacité institutionnelle régionale pour l'évaluation exhaustive des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation des examens nationaux volontaires par au moins cinq pays des Caraïbes	Mise à jour du plan national de développement d'un pays, mise à jour de la stratégie nationale de développement d'un pays, examen des plans sectoriels d'un pays et harmonisation avec sa stratégie nationale de développement et préparation d'examens nationaux volontaires par au moins huit pays des Caraïbes	Renforcement significatif de la capacité institutionnelle régionale pour l'examen exhaustif des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins huit pays des Caraïbes	Bon positionnement de la capacité institutionnelle régionale pour l'examen exhaustif des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins dix pays des Caraïbes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : établissement de cadres institutionnels relatifs aux objectifs de développement durable dans davantage de pays aux fins du renforcement de leur processus de développement durable<sup>24</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 21.301 Le sous-programme a permis d'engager des consultations avec les parties prenantes nationales sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable afin d'améliorer leur sensibilisation et de favoriser l'appropriation nationale. Il a également fourni une assistance technique directe aux pays des Caraïbes en concevant des modèles de cadres institutionnels.
- 21.302 Les travaux susmentionnés ont contribué à la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel pour les objectifs de développement durable dans un pays et à la désignation d'organismes existants comme cadre institutionnel dans six autres, représentant au total 88 % des pays des Caraïbes, ce qui

<sup>24</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

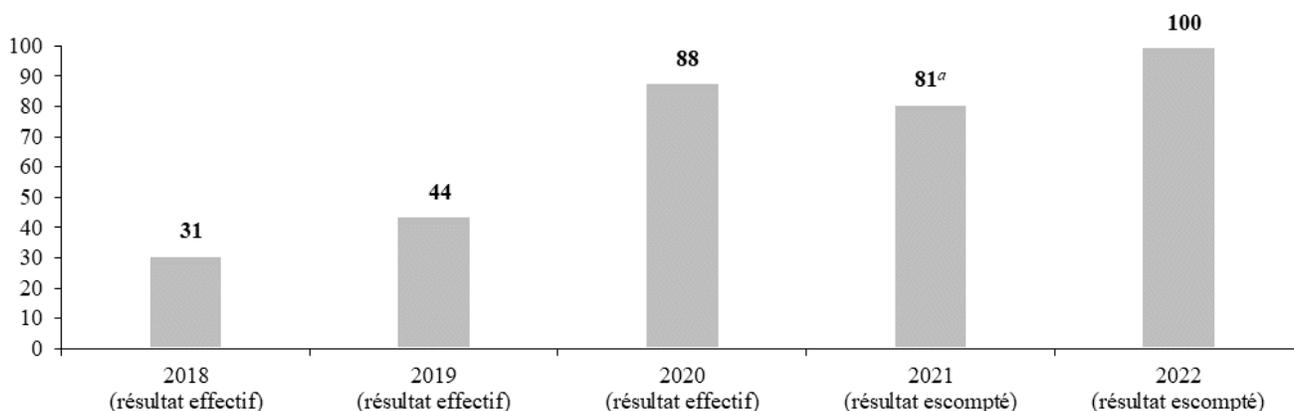
a dépassé la cible de 69 % de pays des Caraïbes disposant de cadres institutionnels structurés pour la réalisées de ces objectifs, prise en compte dans le budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.303 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Afin de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera la collaboration avec les parties prenantes pour contribuer à une meilleure appropriation nationale du programme mondial et on continuera à offrir une assistance technique aux États membres pour transformer les dispositifs ad hoc existants pour les objectifs de développement durable en des cadres institutionnels nationaux structurés. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXII).

Figure 21.XXXII

### Mesure des résultats : pourcentage de pays des Caraïbes disposant de cadres institutionnels structurés relatifs aux objectifs de développement durable



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : Reconstruction en mieux dans la période après COVID-19 grâce à la restructuration et la diversification économiques

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.304 Les économies des petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui dépendent du tourisme, ont été gravement touchées par la pandémie de COVID-19 en 2020. Ces pays subissaient déjà les effets négatifs du changement climatique, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la diminution de l'accès à l'aide au développement en tant que pays à revenu intermédiaire, autant de facteurs qui contribuaient à aggraver les crises de la dette et des liquidités. Dans le sillage de la pandémie, de nombreux petits États insulaires en développement des Caraïbes s'emploient à procéder à une restructuration et à une mise à niveau économiques afin de promouvoir une plus grande diversification économique et de favoriser un plus grand dynamisme et une plus grande compétitivité dans les secteurs touristiques et les secteurs apparentés qu'il leur faut reconstruire. Le sous-programme a permis d'établir plusieurs documents de recherche sur des secteurs spécifiques afin de déterminer l'impact immédiat de la pandémie sur l'économie des États membres et de les informer de ce qui pouvait être fait pour relever les défis.

#### Enseignements tirés et changements prévus

- 21.305 L'enseignement tiré du sous-programme a été que la définition des moyens de répondre aux différents scénarios possibles lorsque des situations telles que la pandémie de COVID-19 se produisent était sollicitée. Lorsque l'on mène des recherches dans une situation en évolution, les

données et les informations, ainsi que les conclusions qui en découlent, deviennent souvent très vite obsolètes, perdant ainsi leur actualité et leur valeur pour les bénéficiaires visés. Pour tirer parti de cet enseignement, le sous-programme veillera à ce que les recherches futures dans de telles circonstances incluent plusieurs résultats et scénarios possibles, afin de faciliter la fourniture de conseils techniques et politiques opportuns aux États membres pendant et après les événements.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.306 Le travail effectué devrait contribuer à l'objectif, comme en témoigne le fait qu'un certain nombre de pays des Caraïbes ont élaboré des propositions d'investissement dans des niches nouvelles et existantes pour diversifier et redynamiser ces secteurs (voir le tableau 21.28).

Tableau 21.28

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les États membres ont accès à des recherches sur l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur leurs économies	Les États membres des Caraïbes ont accès à une feuille de route pour commencer à reconstruire en mieux	2 pays des Caraïbes élaborent des propositions d'investissement dans des niches et segments sectoriels nouveaux ou existants

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.307 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	70/296	Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations
67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
68/304	Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine	73/2	Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	73/104	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
70/128	Rôle des coopératives dans le développement social	73/141	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/189	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
70/204	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
71/263	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations		

73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/125	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
73/227	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
73/229	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
73/241	Migration internationale et développement	74/201	Commerce international et développement
73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
73/292	Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/347	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes	74/218	Réduction des risques de catastrophe
74/113	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	74/223	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
		74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
		74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
		74/230	Culture et développement durable
		74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
		74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19

*Résolutions du Conseil économique et social*

2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes		

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2018/3	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social	2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous	2020/9	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2020/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session
2018/18	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2020/12	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2018/21	Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2020/13	Science, technologie et innovation au service du développement
2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies	2020/22	Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

*Résolution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

746 (XXXVIII) Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes

**Produits**

21.308 On trouvera dans le tableau 21.29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.29

**Sous-programme 12 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Sessions du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	3	3	-	3
2. Réunions de la Commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	-	-	3	-
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
3. Projet opérationnel portant sur une question relative au développement durable des Caraïbes	1	1	-	2

## Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>18</b>
4. Réunions sur la politique monétaire et budgétaire ; restructuration industrielle des économies générant des services ; financement du commerce ; dette et viabilité de la dette	6	6	9	–
5. Réunion sur les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	2	2	1	1
6. Réunions sur le développement industriel ; le commerce et le développement durable dans les Caraïbes	–	–	–	2
7. Réunions sur des questions relatives au développement durable le genre et le développement ; la population et le développement, et certaines questions de développement social dans les Caraïbes	2	2	4	1
8. Réunion sur les maladies non transmissibles dans les Caraïbes	2	2	–	–
9. Réunion sur la statistique au service du développement durable dans les Caraïbes	2	2	1	1
10. Réunion sur les mesures de réduction des risques de catastrophes ; sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ; sur des objectifs de développement durable et leur mise en œuvre ; sur des questions liées à l'environnement, à la science, à la technologie et à l'innovation ; et sur les petits États insulaires en développement et les objectifs de développement durable dans les Caraïbes	2	2	1	2
11. Réunion de la Table ronde sur le développement des Caraïbes	1	1	–	1
12. Ateliers sur les programmes de protection sociale durable dans les Caraïbes ; sur l'application de la méthode actualisée d'évaluation en cas de catastrophe de la CEPALC ; sur des questions intéressant l'informatique et les communications au service du développement durable ; sur les cadres de politique commerciale ; sur certaines questions de développement social dans les Caraïbes ; sur la finalisation et la diffusion en ligne des résultats du cycle 2020 des recensements de la population et du logement dans les Caraïbes ; et sur une question liée au développement environnemental, à la gestion des risques de catastrophe ou au renforcement de la résilience	2	2	–	10
13. Formations sur la planification fondée sur des données probantes des politiques en faveur du développement durable ; sur la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de la résilience ; sur l'informatique et les communications au service du développement durable et les questions relatives à la gestion du savoir ; sur l'utilisation de REDATAM aux fins de la diffusion en ligne des données tirées des recensements et des enquêtes sur les ménages ; et sur certaines questions de développement environnemental	6	6	6	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
14. <i>Economic Survey of the Caribbean</i>	1	1	1	1
15. <i>Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean</i>	1	1	1	1
16. <i>Caribbean Development Report</i>	1	1	–	1
17. Études sur la politique monétaire et budgétaire ; la restructuration industrielle des économies générant des services ; la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; le financement du commerce ; le développement industriel ; et le commerce et le développement durable dans les Caraïbes	2	2	2	2

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
18. Études sur les statistiques relatives au développement durable ; l'informatique et les communications au service du développement durable dans les Caraïbes ; et les questions liées au développement des petits États insulaires en développement	3	3	3	2
19. Étude sur le genre et le développement dans les Caraïbes	1	1	1	-
20. Études sur les maladies non transmissibles, la population et le développement, et certaines questions de développement social dans les Caraïbes	1	1	1	1
21. Étude sur les mesures de réduction des risques de catastrophes ; l'adaptation aux changements climatiques ; les petits États insulaires en développement et les objectifs de développement durable ; et l'environnement, la science, la technologie et l'innovation dans les Caraïbes	1	1	1	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
22. Activités ou documentation techniques sur les objectifs de développement durable et le développement durable des petits États insulaires en développement	1	1	-	-
23. Notes d'orientation sur des questions spécifiques liées au développement économique, à l'informatique et aux communications au service du développement, au développement social, aux statistiques et à la gestion des risques de catastrophes dans les Caraïbes ; et Caraïbes en bref	1	1	4	5
24. Magazine <i>FOCUS</i>	4	4	4	4

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils aux États membres qui en font ma demande sur l'informatique et les communications au service du développement, les politiques économiques et l'intégration, l'égalité des genres, le développement social et développement de la population, le développement environnemental et la prévention des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe.

**Bases de données et supports numériques** : banque de connaissances ; outils relatifs à la société du savoir ; base de données relatives à des indicateurs statistiques ; base de données sur les catastrophes naturelles.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : activités de sensibilisation de la population.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : articles de journaux ; bulletin d'information *The Hummingbird* ; manifestations médiatiques ; entretiens télévisés et radiophoniques avec le personnel de la CEPALC dans les Caraïbes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web de la CEPALC pour les Caraïbes, page Facebook et page LinkedIn.

**Services de bibliothèque** : demandes d'information ; catalogue de la bibliothèque ; prêts et services entre bibliothèques ; et exposition de livres (forme virtuelle).

## Sous-programme 13 Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

### Objective

- 21.309 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale et de favoriser leur convergence et la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux, de sorte que les vues de tous soient prises en compte.

## Stratégie

- 21.310 Le sous-programme aidera la région à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 16 et 17. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera de fournir un appui aux organisations sous-régionales et régionales dans le cadre du rôle de convocation de la Commission en tant que plateforme intergouvernementale de conseil et de dialogue, en favorisant la coordination et la coopération au sein des États membres et des membres associés et entre eux, des entités sous-régionales et régionales, du système des coordonnateurs résidents, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, du secteur privé, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, des parties prenantes extrarégionales et d'autres tierces parties. Cet appui revêt la forme de contributions techniques et logistiques et de contributions de fond aux initiatives sous-régionales et régionales tendant à faciliter le débat et à promouvoir l'élaboration et le suivi d'accords intrarégionaux, et de mesures visant à défendre les intérêts de la région et à renforcer sa position en vue de sa participation aux dialogues politiques interrégionaux et mondiaux. Le sous-programme permettra également d'assurer des services de coopération technique et de conseil sur demande, de mener des activités de formation et de favoriser la mise en commun des connaissances et des données d'expérience ainsi que le transfert de techniques.
- 21.311 Le sous-programme contribuera à l'adoption de positions régionales communes dans les instances multilatérales et lors des conférences mondiales organisées à l'occasion de grandes manifestations, notamment lors des réunions de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Système d'intégration de l'Amérique centrale, du MERCOSUR, de l'Alliance du Pacifique, de la Communauté des Caraïbes, de l'Association des États des Caraïbes, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et d'autres mécanismes d'intégration, qui feront rapport au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.
- 21.312 Le sous-programme encouragera également l'apprentissage entre pairs, la mise en commun des pratiques exemplaires et les échanges de vues sur les objectifs communs et accordera la priorité à la perspective de genre et à la stratégie « Les Caraïbes d'abord » de la Commission.
- 21.313 Le sous-programme prévoit de soutenir les États membres sur les questions liées à COVID-19 avec une coopération multilatérale renouvelée, dans le cadre des dispositifs et organisations d'intégration de la région.
- 21.314 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Réduction des asymétries régionales et augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ;
  - b) Positions communes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;
  - c) Renforcement de la capacité des agents de l'État chargés des aspects économiques, sociaux et politiques des processus d'intégration ou de la mise en œuvre du Programme 2030 de promouvoir la participation active des États membres aux mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale ainsi que leur positionnement stratégique au niveau mondial.
- 21.315 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat un effort concerté d'intensification de la coopération internationale pour surmonter les défis soulevés par la pandémie.

## Exécution du programme en 2020

- 21.316 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

**Programme 2030 : une opportunité pour soutenir la coopération régionale dans la lutte contre la COVID-19**

21.317 En 2020, on a continué de répondre aux besoins et aux demandes des États membres dans le cadre du sous-programme en réunissant les mécanismes et organismes d'intégration intergouvernementaux de la région et en assurant un dialogue entre les parties prenantes, notamment sur les répercussions de la COVID-19 dans les pays de la région. Même si la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été reportée à 2021, différents événements avec la société civile et d'autres parties prenantes ont été encouragés et organisés afin d'instaurer un dialogue, de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et de mettre en place des liens de collaboration.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.318 Les travaux susmentionnés ont contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne le nombre de participants des organisations de la société civile qui ont assisté aux manifestations organisées par le sous-programme dans le cadre du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ou de la session de la CEPALC (voir le tableau 21.30).

Tableau 21.30  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
230 participants ont assisté à la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	300 participants ont assisté à la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	227 participants ont contribué au dialogue avec la société civile dans le cadre de la trente-huitième session de la Commission

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

21.319 En raison de l'impact de COVID-19 en 2020, les formations et ateliers prévus par le sous-programme ont dû être adaptés aux modalités virtuelles. En outre, la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été reportée et est prévue pour la première moitié de 2021.

**Résultats escomptés pour 2022**

21.320 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : Programme 2030 et intégration régionale<sup>25</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

21.321 Des activités ont été menées dans le cadre du sous-programme pour soutenir l'intégration régionale et sous-régionale, notamment depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. Les activités ont également été réorientées afin de soutenir le dialogue en fonction des besoins des États membres et, en mars 2020, une demande de coopération technique a été reçue du Mexique, en sa qualité de secrétariat *pro tempore* de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, concernant l'impact économique de la pandémie dans les pays de la région. Cette demande a conduit à la création

<sup>25</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

par la CEPALC de l'Observatoire COVID-19 et à la publication de rapports spéciaux, contenant des analyses et des propositions de mesures pour faire face aux répercussions de la pandémie dans les pays de la région et pour mieux se reconstruire. Dans ce contexte, le sous-programme a contribué aux rapports intitulés « Pactes politiques et sociaux pour l'égalité et le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre de la reprise post-COVID-19 » et « L'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du tourisme en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

21.322 Les travaux susmentionnés ont contribué à la prise en compte de la démographie économique de la région, qui comprend des pays à revenu intermédiaire, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et Haïti, seul pays le moins avancé de la région, pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte de la pandémie et en ne laissant personne de côté. Ils ont permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir favoriser l'apprentissage par les pairs et recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés, même si la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été reportée à 2021 en raison de l'impact de la pandémie dans la région.

### Projet de plan-programme pour 2022

21.323 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour se rapprocher de l'objectif, le sous-programme continuera d'organiser des activités dans le cadre du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.31).

Tableau 21.31  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pratiques optimales et les objectifs communs concernant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 ont été examinés à la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, sur la base du deuxième rapport annuel sur l'application du Programme 2030 établi par la CEPALC	La fin du cycle d'examen par les pairs et de mise en commun des pratiques optimales dans le cadre de la troisième réunion du Forum a fait l'objet du rapport quadriennal établi conjointement par la CEPALC et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	Apprentissage par les pairs, mise en commun des pratiques optimales et débats consacrés aux objectifs communs de la mise en œuvre régionale du Programme 2030	Le rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées permettra de mettre en évidence les pratiques optimales et les enseignements tirés du cycle précédent et servira de base aux débats de la quatrième réunion du Forum qui marquera le début d'un nouveau cycle de mise en œuvre	Dans le cadre de la cinquième réunion du Forum, les pratiques optimales sur la façon de faire face efficacement aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le développement seront partagées, encourageant ainsi un renforcement du multilatéralisme et de la coopération internationale

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : réduction des asymétries régionales et augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire<sup>26</sup>

### Exécution du programme en 2020

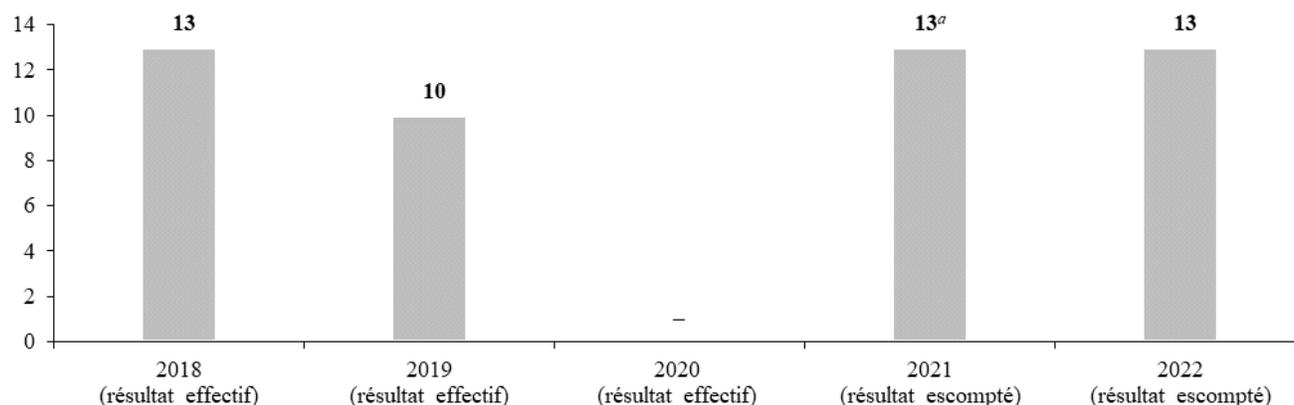
- 21.324 Dans le cadre de la stratégie « Les Caraïbes d'abord » de la CEPALC, le sous-programme a facilité un dialogue de haut niveau avec 13 États membres des Caraïbes et 14 membres associés, en étroite coordination avec le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, les coordonnateurs résidents, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations sous-régionales, les institutions universitaires et la société civile. Le dialogue a été l'occasion d'accroître le niveau de participation des représentants des Caraïbes aux activités et événements organisés par le sous-programme. Par ailleurs, à l'occasion de la trente-huitième session de la Commission, les pays des Caraïbes ont atteint un niveau de représentation très élevé au sein du Comité de la coopération Sud-Sud, avec l'élection de la Jamaïque à la vice-présidence du Comité. De même, en 2020, dans le cadre du suivi de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, le sous-programme a soutenu l'évaluation de la coopération Sud-Sud à la Barbade et en Jamaïque et la présentation de ses résultats lors d'une réunion d'experts, à laquelle ont participé une centaine d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes.
- 21.325 Les travaux susmentionnés n'ont pas permis d'atteindre la cible fixée pour 12 pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable dans le budget-programme pour 2020. En raison de l'apparition de la pandémie à coronavirus 2019, la CEPALC, en coordination avec le Gouvernement cubain, en sa qualité de président du Forum pour 2018-2020, a décidé de reporter la quatrième réunion du Forum.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 21.326 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États membres à accroître le nombre de pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXIII).

Figure 21.XXXIII

Mesure des résultats : nombre de pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (annuel)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>26</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

**Résultat 3 : solides processus d'intégration régionale et sous-régionale à l'appui du redressement post-pandémique conformément au Programme 2030**

**Projet de plan-programme pour 2022**

21.327 Les effets de la pandémie de COVID-19 exacerbent les inégalités au sein des pays et entre eux. Un renforcement de la coopération internationale et du multilatéralisme régional peut contribuer à l'action collective en faveur de la fourniture de biens publics mondiaux et régionaux et favoriser le développement des capacités de délibération, la transparence et des débats informés entre les citoyens, autant d'éléments qui peuvent aider la région à mieux se reconstruire après la pandémie. Le Secrétaire général a déclaré que, « sachant qu'il n'existe pas de système de gouvernance mondiale, la seule issue possible à la crise passe par une coopération internationale efficace » ; et a souligné que « le multilatéralisme ne consiste pas seulement à faire face à des menaces communes, mais permet également de saisir, ensemble, des opportunités. L'occasion nous est offerte de reconstruire sur de meilleures bases »<sup>27</sup>. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont aujourd'hui la possibilité de parler d'une même voix au niveau régional pour contribuer à la définition d'une trajectoire mondiale de sortie de la pandémie.

*Enseignements tirés et changements prévus*

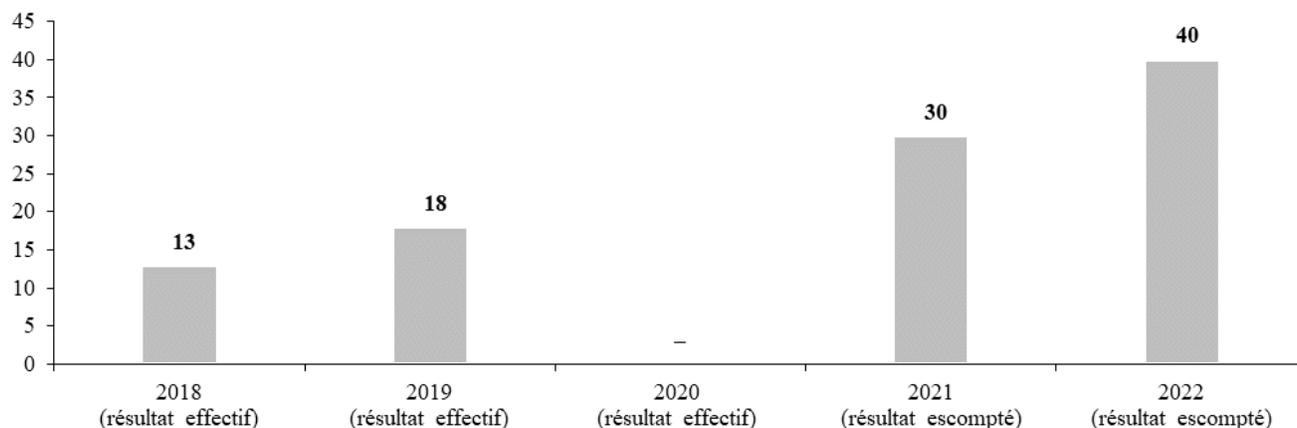
21.328 L'enseignement tiré du sous-programme a été une prise de conscience accrue de l'importance de promouvoir le dialogue avec les parties prenantes. Compte tenu de cet enseignement, les activités de coordination avec les organisations d'intégration et de coopération seront développées de façon à favoriser leurs relations avec les parties prenantes extrarégionales et les tiers, y compris la société civile. Le sous-programme continuera à soutenir les organisations sous-régionales et régionales en favorisant la coordination, la coopération, la complémentarité et les synergies et en contribuant aux processus de convergence lorsque la participation de la Commission est requise.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.329 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre croissant d'organisations participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (voir la figure 21.XXXIV).

Figure 21.XXXIV

**Mesure des résultats : nombre de représentants d'organisations de la société civile ayant participé chaque année au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable**



<sup>27</sup> Organisation des Nations Unies, « Message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie pour la paix », 24 avril 2020.

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

21.330 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

65/177	Activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
66/223	Vers des partenariats mondiaux	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/274	Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19
71/318	Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud		
72/279	Repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

730 (XXXVII)	Comité de coopération Sud-Sud	749 (XXXVIII)	Comité de coopération Sud-Sud
731 (XXXVII)	Soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		

**Produits**

21.331 On trouvera dans le tableau 21.32 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.32

**Sous-programme 13 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
1. Stages et séminaires organisés en coopération avec des administrations publiques et des organismes régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et dispositifs propres à favoriser la convergence et l'intégration ; sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et les stratégies relatives aux acteurs extrarégionaux et aux tiers ; pour évaluer les progrès de l'intégration sous-régionale et régionale ; et pour évaluer les progrès des mécanismes d'intégration sous-régionale et régionale	7	7	6	6

## Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
2. Études consacrées à l'intégration des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux, notamment par la coopération Sud-Sud	3	2	4	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
3. Contributions à la réunion intergouvernementale sur l'intégration et la coopération et aux réunions tenues avec des parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région	3	3	3	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis aux États membres en ayant fait la demande sur des questions relatives au mandat de la Commission, notamment l'intégration et la coopération, et aux organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, notamment le Programme 2030 ; et fourniture aux États membres en ayant fait la demande de services de coopération technique à l'intention des mécanismes et des organismes régionaux et sous-régionaux dans les domaines relevant du mandat de la Commission ainsi que, dans l'optique de leurs relations avec les parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région, dans les domaines intéressant les activités propres au sous-programme.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

21.332 On trouvera dans les tableaux 21.33 à 21.35 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 21.33

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes	48 367,4	52 010,8	–	–	–	–	–	52 010,8
Autres dépenses de personnel	470,8	1 056,4	–	–	–	–	–	1 056,4
Dépenses de représentation	–	4,7	–	–	–	–	–	4,7
Consultants	1 198,5	347,3	–	–	–	–	–	347,3
Experts	5,2	326,2	–	–	–	–	–	326,2
Voyages autorisés	99,2	631,1	–	–	–	–	–	631,1
Services contractuels	1 764,8	1 619,4	–	–	129,0	129,0	8,0	1 748,4
Frais généraux de fonctionnement	3 355,4	3 734,3	–	–	(200,1)	(200,1)	(5,4)	3 534,2
Fournitures et accessoires	180,1	171,6	–	–	–	–	–	171,6
Mobilier et matériel	1 591,4	458,1	–	–	(100,0)	(100,0)	(21,8)	358,1
Aménagement des locaux	21,8	23,3	–	–	–	–	–	23,3
Subventions et contributions	290,5	170,5	(158,5)	–	–	(158,5)	(93,0)	12,0
Autres	33,2	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>57 378,3</b>	<b>60 553,7</b>	<b>(158,5)</b>	<b>–</b>	<b>(171,1)</b>	<b>(329,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>60 224,1</b>

Tableau 21.34

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022<sup>a</sup>

(Nombre de postes)

	Nombre	Détails
Effectif approuvé pour 2021	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL
Transferts	–	1 P-5 relevant de la composante Direction exécutive et administration transférés au sous-programme 4 1 P-4 relevant du sous-programme 1 transféré à la composante Direction exécutive et administration 1 P-4 transféré du sous-programme 4 au sous-programme 13
Effectif proposé pour 2022	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL

<sup>a</sup> On trouvera à l'annexe II des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 21.35

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe<sup>a</sup>**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	2022 (postes proposés)
	2021 (postes approuvés)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	12	–	–	–	–	12
P-5	31	–	–	–	–	31
P-4	61	–	–	–	–	61
P-3	62	–	–	–	–	62
P-2/1	47	–	–	–	–	47
<b>Total partiel</b>	<b>217</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>217</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(AC)	4	–	–	–	–	4
AN	3	–	–	–	–	3
AL	256	–	–	–	–	256
<b>Total partiel</b>	<b>263</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>263</b>
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>480</b>

<sup>a</sup> Dont 3 postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3), qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272.

- 21.333 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 21.36 à 21.38 et la figure 21.XXXV.
- 21.334 Comme le montrent les tableaux 21.37 1) et 21.38 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 60 224 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 329 600 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 21.36

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	384,4	684,9	–	–	–	–	–	684,9
B. Direction exécutive et administration	4 342,6	4 131,8	–	–	(28,2)	(28,2)	(0,7)	4 103,6
C. Programme de travail								
1. Commerce international, intégration et infrastructure	3 332,4	3 563,6	–	–	(166,0)	(166,0)	(4,7)	3 397,6
2. Production et innovation	2 647,8	2 761,1	–	–	–	–	–	2 761,1
3. Politiques macroéconomiques et croissance	4 131,6	4 687,4	–	–	–	–	–	4 687,4
4. Développement social et égalité sociale	2 129,0	2 054,9	–	–	28,2	28,2	1,4	2 083,1
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional	1 220,7	1 300,6	–	–	–	–	–	1 300,6
6. Population et développement	1 784,5	1 910,1	–	–	–	–	–	1 910,1
7. Développement durable et des établissements humains	2 525,6	2 524,6	–	–	–	–	–	2 524,6
8. Ressources naturelles	1 781,9	2 358,0	–	–	–	–	–	2 358,0
9. Planification et gestion publique au service du développement	1 203,6	1 321,0	–	–	–	–	–	1 321,0
10. Statistiques	3 229,4	3 120,4	–	–	–	–	–	3 120,4
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, à Haïti, au Mexique et en République dominicaine	4 715,1	4 808,0	–	–	–	–	–	4 808,0
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	3 918,2	4 292,7	–	–	–	–	–	4 292,7
13. Appui aux mécanismes et organismes d'intégration et de coopération régionales et sous-régionales	465,7	788,5	–	–	166,0	166,0	21,1	954,5
<b>Total partiel (C)</b>	<b>33 085,5</b>	<b>35 490,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28,2</b>	<b>28,2</b>	<b>0,1</b>	<b>35 519,1</b>
D. Appui au programme	19 565,8	20 246,1	(158,5)	–	(171,1)	(329,6)	(1,6)	19 916,5
<b>Total partiel (I)</b>	<b>57 378,3</b>	<b>60 553,7</b>	<b>(158,5)</b>	<b>–</b>	<b>(171,1)</b>	<b>(329,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>60 224,1</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Variation	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	256,9	710,9	(80,9)	(11,4)	630,0
C. Programme de travail					
1. Commerce international, intégration et infrastructure	378,1	325,9	50,6	15,5	376,5
2. Production et innovation	657,5	732,0	19,9	2,7	751,9
3. Politiques macroéconomiques et croissance	671,4	1 133,1	(239,9)	(21,2)	893,2
4. Développement social et égalité sociale	633,4	617,8	54,5	8,8	672,3
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional	394,5	455,3	0,4	0,1	455,7
6. Population et développement	184,4	277,6	(37,8)	(13,6)	239,8
7. Développement durable et établissements humains	996,3	1 828,9	(556,5)	(30,4)	1 272,4
8. Ressources naturelles	234,9	202,1	10,3	5,1	212,4
9. Planification et gestion publique au service du développement	875,2	1 500,7	(218,8)	(14,6)	1 281,9
10. Statistiques	225,7	202,2	93,5	46,3	295,7
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, à Haïti, au Mexique et en République dominicaine	728,0	639,6	1 104,5	172,7	1 744,1
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	200,0	210,0	12,4	5,9	222,4
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>6 179,4</b>	<b>8 125,2</b>	<b>293,1</b>	<b>3,6</b>	<b>8 418,3</b>
D. Appui au programme	759,6	1 100,0	–	–	1 100,0
<b>Total partiel (2)</b>	<b>7 195,9</b>	<b>9 936,1</b>	<b>212,2</b>	<b>2,1</b>	<b>10 148,3</b>
<b>Total</b>	<b>64 574,2</b>	<b>70 489,8</b>	<b>(117,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>70 372,4</b>

**Titre V**      **Coopération régionale pour le développement**

Tableau 21.37

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022 par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (postes approuvés)	Changements			Total	2022 (postes proposés)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	32	–	–	–	–	32
C. Programme de travail						
1. Commerce international, intégration et infrastructure	26	–	–	(1)	(1)	25
2. Production et innovation	20	–	–	–	–	20
3. Politiques macroéconomiques et croissance	36	–	–	–	–	36
4. Développement social et égalité sociale	15	–	–	–	–	15
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional	9	–	–	–	–	9
6. Population et développement	16	–	–	–	–	16
7. Développement durable et des établissements humains	18	–	–	–	–	18
8. Ressources naturelles	18	–	–	–	–	18
9. Planification et gestion publique au service du développement	12	–	–	–	–	12
10. Statistiques	27	–	–	–	–	27
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, à Haïti, au Mexique et en République dominicaine	49	–	–	–	–	49
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	36	–	–	–	–	36
13. Appui aux mécanismes et organismes d'intégration et de coopération régionales et sous-régionales	5	–	–	1	1	6
<b>Total partiel (C)</b>	<b>287</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>287</b>
D. Appui au programme	161	–	–	–	–	161
<b>Total partiel (1)</b>	<b>480</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>480</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (prévisions)	Variation	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	2	3	5

**Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Composante/sous-programme	2021	2022	
	(prévisions)	Variation	(prévisions)
<b>C. Programme de travail</b>			
1. Commerce international, intégration et infrastructure	–	1	1
2. Production et innovation	3	–	3
3. Politiques macroéconomiques et croissance	2	1	3
4. Développement social et égalité sociale	2	1	3
5. Intégration des questions de genre dans le développement régional	2	1	3
6. Population et développement	1	–	1
7. Développement durable et établissements humains	3	–	3
8. Ressources naturelles	–	–	–
9. Planification et gestion publique au service du développement	9	3	12
10. Statistiques	–	–	–
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, à Haïti, au Mexique et en République dominicaine	4	(1)	3
12. Activités sous-régionales dans les caraïbes	–	1	1
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	–	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>33</b>
D. Appui au programme	18	(4)	14
<b>Total partiel (2)</b>	<b>46</b>	<b>6</b>	<b>52</b>
<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>6</b>	<b>532</b>

Tableau 21.38

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des ressources relatives aux postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

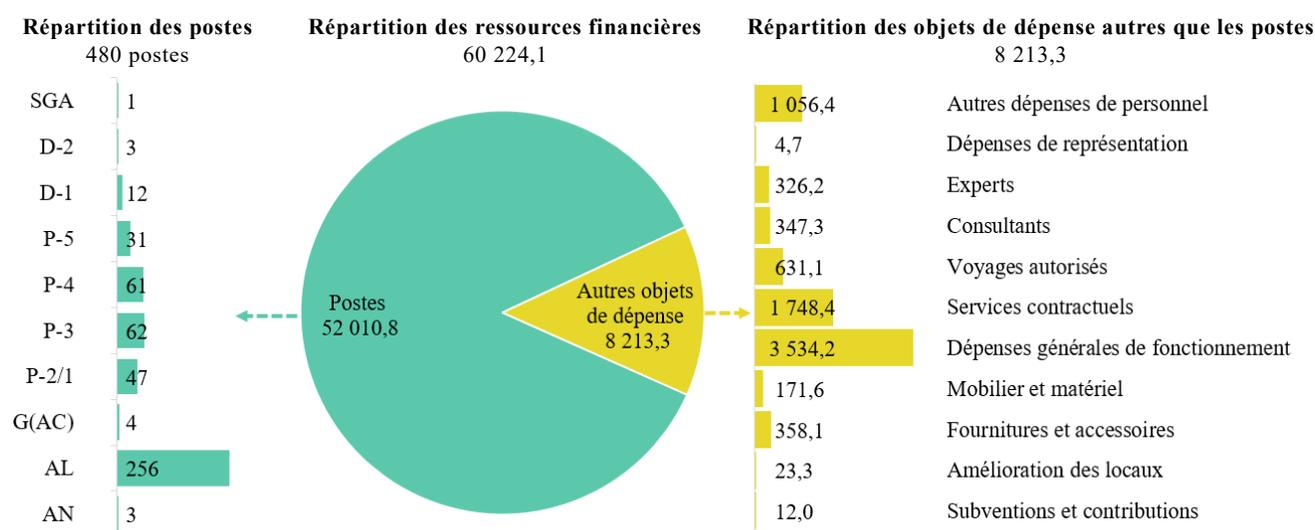
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	48 367,4	52 010,8	–	–	–	–	52 010,8
Autres objets de dépense	9 010,9	8 542,9	(158,5)	–	(171,1)	(329,6)	(3,9) 8 213,3
<b>Total</b>	<b>57 378,3</b>	<b>60 553,7</b>	<b>(158,5)</b>	<b>–</b>	<b>(171,1)</b>	<b>(329,6)</b>	<b>(0,5) 60 224,1</b>
<b>Ressources relatives aux postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		217	–	–	–	–	217

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Agents des services généraux et des catégories apparentées		263	–	–	–	–	–	263
<b>Total</b>		<b>480</b>	–	–	–	–	–	<b>480</b>

Figure 21.XXXV

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Ajustements techniques**

21.335 Comme le montre le tableau 21.36 1), les changements entraînent une diminution de 158 500 dollars au titre de l'appui aux programmes, qui tient au non-renouvellement des crédits au titre des subventions et contributions pour le projet du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 (sect. XI). Les ressources nécessaires pour 2022 concernant la rénovation du bâtiment nord de la CEPALC seront présentées à l'Assemblée dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, lors de la soixante-seizième session.

**Autres changements**

21.336 Comme le montrent les tableaux 21.36 1) et 21.37 1), les changements entraînent une diminution nette de 171 100 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution nette de 28 200 dollars s'explique principalement par :

- i) Le transfert d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au sous-programme 4, Développement social et égalité sociale, afin de renforcer l'appui fourni aux États membres pour formuler et mettre en œuvre des politiques publiques dans le domaine du développement social (194 200 dollars) ;
- ii) Le transfert d'un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) du sous-programme 1 (Commerce international, intégration et infrastructure) à la Division de la planification des programmes et des opérations, afin de renforcer l'appui fourni aux processus d'administration et de budgétisation internes et à la gestion des ressources financières (166 000 dollars) ;
- b) **Sous-programme 1 (Commerce international, intégration et infrastructure).** La diminution de 166 000 dollars est liée au transfert d'un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) à la Division de la planification des programmes et des opérations, relevant de la direction exécutive et l'administration, afin de renforcer l'appui apporté aux processus d'administration et de budgétisation internes et à la gestion des ressources financières ;
- c) **Sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale).** L'augmentation nette de 28 200 dollars s'explique comme suit :
  - i) Le transfert d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) à partir de la composante direction exécutive et administration, afin de renforcer l'appui apporté aux États membres pour formuler et mettre en œuvre des politiques publiques dans le domaine du développement social (194 200 dollars) ;
  - ii) Le transfert d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-4) au sous-programme 13 (Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales) afin de renforcer l'aspect social de l'appui fourni par la CEPALC aux États membres aux fins de la coopération et de l'intégration régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes (166 000 dollars) ;
- d) **Sous-programme 13 (Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales).** L'augmentation de 166 000 dollars s'explique par le gain d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-3), transféré depuis le sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale) afin de renforcer l'aspect social de l'appui fourni par la CEPALC aux États membres aux fins de la coopération et de l'intégration régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- e) **Appui aux programmes.** La diminution nette de 171 100 dollars est liée à la réduction des besoins au titre des objets de dépense énumérés aux points i) et ii) (300 100 dollars) qui sont prévus comme suite aux enseignements tirés en 2020 de l'opération « Reconstruire en mieux ». Elle est compensée en partie par l'augmentation des besoins au titre des services contractuels pour répondre à une demande accrue d'outils et de services supplémentaires pour faciliter le télétravail, tels que la virtualisation, le stockage en nuage, un service d'assistance informatique, la sécurité informatique, un réseau de diffusion de contenu et des abonnements électroniques pour faciliter la recherche économique et sociale (129 000 dollars). Elle se décompose comme suit :
  - i) Au titre des frais généraux de fonctionnement, une diminution de 200 100 dollars est prévue grâce à la renégociation des contrats de location de locaux au siège sous-régional de la CEPALC au Mexique (100 000 dollars) et au siège sous-régional de la CEPALC dans les Caraïbes (Port of Spain) (40 000 dollars), ce qui permettra de réduire les dépenses de location de locaux ; et à la mise en œuvre de mesures pour mener à bien plusieurs révisions techniques des bâtiments et projets d'amélioration dans le cadre de la stratégie à long terme de la CEPALC visant à diminuer la consommation d'énergie et de services publics (60 100 dollars), réduisant ainsi les ressources nécessaires pour couvrir les charges relatives aux services publics ;

- ii) Au titre du mobilier et du matériel, une diminution de 100 000 dollars qui devrait être réalisée grâce à l'utilisation de matériel de conférence et de matériel informatique achetés en 2020 et 2021 pour répondre aux besoins de télétravail dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (100 000 dollars), réduisant ainsi les ressources nécessaires pour l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau et de matériel informatique.

### Ressources extrabudgétaires

- 21.337 Comme le montrent les tableaux 21.36 2) et 21.37 2), la CEPALC devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires (en espèces) d'un montant estimé à 10 148 300 dollars, qui permettraient de financer 52 postes, comme indiqué dans le tableau 21.37 2). Ces ressources devraient être utilisées essentiellement à l'appui des études analytiques et des activités de coopération technique, notamment les services consultatifs et l'assistance et l'appui aux pays de la région et viendraient compléter les projets sur le terrain et les formations destinés à renforcer la capacité des institutions et des décideurs de faire face au large éventail de questions liées au développement, à l'économie, à la société et à l'environnement dans une perspective régionale. Alors que les niveaux de mobilisation de ressources extrabudgétaires par la CEPALC se sont inscrits sur une trajectoire générale à la baisse au cours de la dernière décennie, en raison principalement de la tendance mondiale à la réduction des flux de coopération pour le développement vers les économies à revenu intermédiaire, la Commission a réussi à stabiliser le niveau de ces ressources en 2018 et 2019. Elle n'a pu le faire, toutefois, en 2020 en raison de l'impact de la pandémie. Néanmoins, elle prévoit une augmentation de 212 200 dollars par rapport au montant révisé des ressources pour 2020. Cette augmentation prévue serait due à l'intensification des efforts de mobilisation prévus pour soutenir les actions des États membres destinées à surmonter l'impact de la pandémie par une redynamisation transformatrice dans le cadre de l'initiative « Big Push for Sustainability » (Donner une forte impulsion au développement durable). Ces ressources représentent 14,4 % des ressources totales du programme.
- 21.338 La CEPALC reçoit des contributions en nature au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie. Les contributions en nature attendues lui permettraient de disposer de locaux mis gracieusement à sa disposition pour son bureau national à Brasília (valeur estimée à 75 700 dollars sur l'année) et d'un droit d'usage cédé sans contrepartie pour le terrain de ses locaux à Santiago (valeur estimée à 491 800 dollars sur l'année).
- 21.339 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du secrétariat de la CEPALC, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

### Organes directeurs

- 21.340 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les services fournis dans le cadre des réunions des organes intergouvernementaux de la CEPALC. On trouvera dans le tableau 21.39 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 21.39

**Organes directeurs : description et ressources**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	Cette session est la réunion biennale la plus importante de la CEPALC. Elle est l'occasion d'examiner des questions de développement urgentes pour les pays de la région et d'évaluer l'état d'avancement des travaux de la Commission. Elle permet également aux gouvernements des États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités de la Commission et de s'informer ainsi des travaux accomplis par celle-ci au cours des deux années précédentes. Par ailleurs, en adoptant le programme de travail et en approuvant le calendrier des conférences, les gouvernements définissent également les mandats qui guideront les futurs travaux de la Commission.	Mandat : résolution 106 (VI) du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (la session a lieu tous les deux ans)	–	194,1
Comité plénier	Le Comité plénier a été créé en 1952. L'année où la Commission ne siège pas, il tient généralement des réunions avec les représentants permanents des États membres de la CEPALC au Siège de l'ONU.	Mandat : résolution 106 (VI), par. 3, du Conseil économique et social et résolutions 419 (PLEN.14) et 489 (PLEN.19) de la CEPALC Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : – (le Comité se réunit tous les deux ans, ou les années où la Commission ne tient pas de session)	57,7	–
Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	La Conférence examine la situation régionale et sous-régionale en ce qui concerne l'autonomie et les droits des femmes afin de présenter des recommandations sur les politiques publiques en matière d'égalité des genres, d'évaluer périodiquement les activités entreprises pour donner effet aux accords régionaux et internationaux et de faciliter les échanges sur l'égalité des genres. Elle rassemble des responsables de haut niveau chargés des questions relatives à la situation des femmes et des politiques visant à assurer l'équité de genre dans les pays de la région	Mandat : décision adoptée le 21 novembre 1977 par le Comité plénier à sa onzième session extraordinaire Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	–	76,1
Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	Le Bureau, qui se réunit dans la période intersessions de la Conférence, fixe les grandes orientations des travaux du Secrétariat relatifs aux questions touchant à l'intégration des femmes dans le développement de la région, conformément au paragraphe 88.2 du Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes.	Mandat : Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, par. 88.2 Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 2	36,5	28,6

## Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale	Comité technique créé en 1975, le Conseil est l'organe directeur chargé de l'orientation des activités de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale et il fait office d'organe consultatif pour l'exécution des programmes de travail de l'Institut et l'évaluation des résultats obtenus.	Mandat : résolutions 351 (XVI) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : – (le Conseil se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins)	71,8	-
Bureau du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale	Le Bureau du Conseil régional de planification passe en revue les progrès réalisés en ce qui concerne les résolutions adoptées par le Conseil régional de planification et étudie les activités du Conseil.	Mandat : résolution 340 (AC.66) de la CEPALC, adoptée par le Comité plénier à sa huitième session extraordinaire. Résolutions 351 (XVI) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (le Bureau du Conseil se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins)	–	28,0
Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	Le Comité a été créé en 1975. Il coordonne la coopération au service du développement économique et social et traite d'autres questions liées au développement des membres caribéens de la CEPALC. Il fait également office d'organe consultatif auprès du Secrétaire exécutif de la CEPALC sur les questions relatives aux Caraïbes.	Mandat : résolution 358 (XVI) de la CEPALC et Déclaration constitutive et mandat et règlement intérieur du Comité (E/CEPAL/1022) Composition : 29 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (le Comité se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins)	–	75,5
Commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	La Commission a été créée pour promouvoir et renforcer la coopération économique et sociale et l'intégration entre les pays des Caraïbes, et pour favoriser la coopération avec les pays et processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes.	Mandat : résolutions 358 (XVI), 419 (PLEN.14), 489 (PLEN.19) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 29 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : – (la Commission de contrôle se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins)	69,4	–
Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	Mécanisme régional chargé du suivi et de l'examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des objectifs et cibles de développement durable, et des moyens de mise en œuvre, ainsi que du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.	Mandat : résolution 700 (XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	43,4	74,1
Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	En 2000, un dialogue a été engagé au niveau régional sur la société de l'information et du savoir en Amérique latine et dans les Caraïbes ; les pays y ont affirmé leur volonté de concevoir et mettre en œuvre des programmes d'accès aux technologies de l'information et des	Mandat : résolution 610 (XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements	–	33,1

## Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	communications, destinés à développer l'utilisation du numérique. En 2005, la Conférence ministérielle régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes préparatoire à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil). À cette occasion, la première version du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (eLAC 2007), porteuse d'une vision régionale et d'un engagement politique en faveur de la réduction du fossé numérique et d'un accès amélioré aux technologies concernées, a été approuvée. La Conférence a pour objectif principal de concevoir et mettre en œuvre des programmes d'accès au numérique et d'en faciliter l'utilisation dans la région.	Nombre de sessions en 2022 : 1 (la Conférence ministérielle se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins)		
Réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	La Réunion préparatoire a pour objectif d'évaluer les engagements pris dans le cadre du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC) en vue de préparer la Conférence ministérielle. Au cours de la réunion, les délégations des pays membres discutent de la proposition de plan d'action. Le Plan d'action dans le domaine du numérique, approuvé en 2015 à la cinquième Conférence ministérielle, vise à mettre en place en Amérique latine et dans les Caraïbes un écosystème numérique qui permette, à la faveur de l'intégration et de la coopération régionales, de renforcer le socle politique d'une société fondée sur la connaissance, l'inclusion et l'équité, l'innovation et la durabilité environnementale.	Mandat : résolution 610 (XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : – (la Réunion préparatoire se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins)	25,0	–
Conférence statistique des Amériques	La Conférence statistique des Amériques contribue au progrès des politiques et activités ayant trait à la statistique dans les pays de la région et œuvre à la coopération internationale, régionale et bilatérale entre les organismes nationaux de statistique et les organismes internationaux et régionaux.	Mandat : résolution 580 (XXVIII) de la CEPALC et résolution 2000/7 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : – (la Conférence a lieu tous les deux ans)	100,7	–
Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	Le Comité exécutif de la Conférence prête son concours à l'élaboration de rapports techniques sur les progrès et les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail défini par la Conférence.	Mandat : résolution 580 (XXVIII) de la CEPALC et résolution 2000/7 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	31,9	28,6
Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	La Conférence a notamment pour objectifs de promouvoir l'élaboration de politiques nationales relatives au développement social et la coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine du développement	Mandat : résolution 682 (XXXV) de la CEPALC et résolution 2014/32 du Conseil économique et social	89,2	–

## Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	social, dans le but d'analyser les multiples dimensions de la pauvreté, de progresser dans la mesure de la pauvreté et de remédier aux inégalités et au déséquilibre structurels.	Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : – (la Conférence a lieu tous les deux ans)		
Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	Le Bureau se réunit au moins une fois dans la période intersessions de la Conférence pour examiner les progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées par la Conférence régionale et des accords des membres du Bureau précédent.	Mandat : résolution 682 (XXXV) de la CEPALC et résolution 2014/32 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (le Bureau de la Conférence se réunit tous les deux ans)	–	28,6
Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	En 2012, en application de sa résolution 670 (XXXIV), la CEPALC a décidé de rebaptiser son comité spécial sur la population et le développement Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Conférence est principalement consacrée au suivi et à l'examen des questions relatives à la population et au développement, à la migration internationale, aux peuples autochtones et aux populations afrodescendantes, et au vieillissement.	Mandat : résolution 670 (XXXIV) de la CEPALC, Accord 1 du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, Consensus de Montevideo sur la population et le développement Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (la Conférence a lieu tous les deux ans)	–	76,1
Bureau de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Le Bureau se réunit au moins une fois dans la période intersessions de la Conférence et fait la liaison entre les gouvernements des États membres et le secrétariat de la CEPALC afin d'assurer le suivi régional des questions relatives à la population et au développement traitées par la Conférence.	Mandat : résolution 670 (XXXIV) de la CEPALC, Accord 1 du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, Consensus de Montevideo sur la population et le développement Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : – (le Bureau de la Conférence se réunit tous les deux ans)	76,5	–
Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications	La Conférence a notamment pour objectifs de promouvoir l'élaboration et l'amélioration des politiques nationales en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des politiques favorisant le progrès de la société de l'information et du savoir.	Mandat : résolution 672 (XXXIV) de la CEPALC et résolution 2012/35 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	–	33,1
Comité exécutif de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications	Le Comité exécutif se réunit au moins une fois dans la période intersessions de la Conférence. Il assure le suivi de la mise en œuvre des accords adoptés et des tâches qui lui sont attribuées par la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, notamment dans le cadre du programme d'activités biennal.	Mandat : résolution 672 (XXXIV) de la CEPALC et résolution 2012/35 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : –	65,6	–

## Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Comité de coopération Sud-Sud	Le mandat de cet organe subsidiaire découle de la résolution 58/220 de l'Assemblée générale sur la coopération économique et technique entre pays en développement, dans laquelle l'Assemblée a demandé instamment aux pays d'intensifier la coopération Sud-Sud, et qui a abouti à la création du Comité de coopération entre pays et régions en développement de la CEPALC. Le Comité a ensuite changé de nom, en application de la résolution 611 (XXX) de la CEPALC, pour devenir le Comité de coopération Sud-Sud. L'un de ses principaux objectifs est de renforcer la coopération internationale pour le développement, notamment la coopération Sud-Sud et Nord-Sud et la coopération triangulaire et multilatérale.	Mandat : résolution 58/220 de l'Assemblée générale et résolution 611 (XXX) de la CEPALC Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	5,2	3,0
Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau	Le Comité offre un cadre pour l'analyse des facteurs intervenant dans la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs de la Stratégie internationale du développement en Amérique latine [résolution 310 (XIV) de la CEPALC, par. 5].	Mandat : résolutions 310 (XIV), 419 (PLEN.14), 422 (XIX), par. 204, 425 (XIX), 489 (PLEN.19) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	6,0	3,0
Comité de coopération économique de l'Amérique centrale	Le Comité fait office d'instance consultative pour l'intégration de l'Amérique centrale.	Mandat : résolutions 9 (IV) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 7 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	6,0	3,0
<b>Total</b>			<b>684,9</b>	<b>684,9</b>

21.341 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 684 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.40 et la figure 21.XXXVI.

Tableau 21.40

### Organes directeurs : évolution des ressources financières

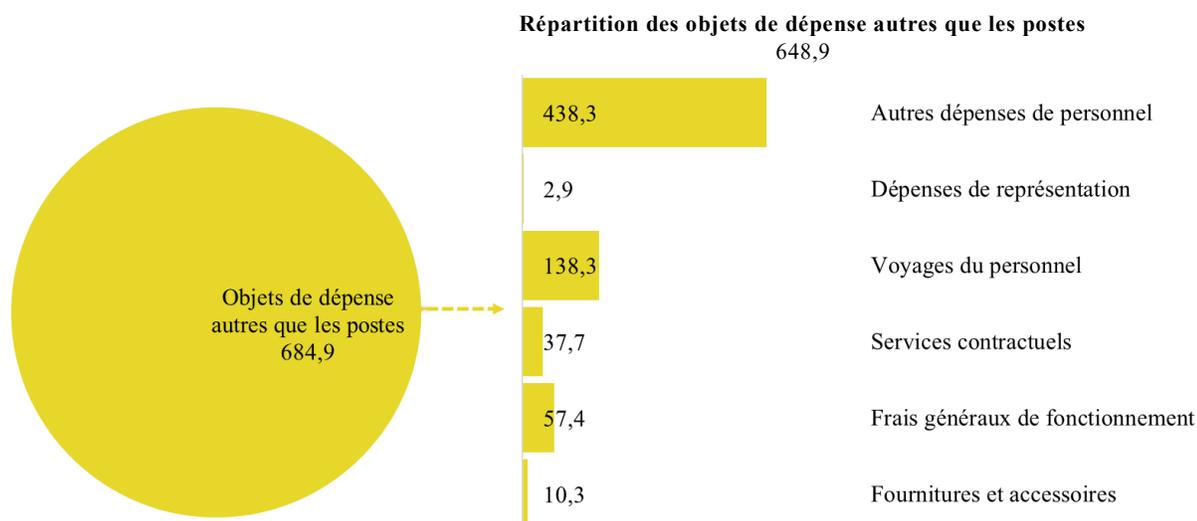
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements						2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Objets de dépense autres que les postes	384,4	684,9	–	–	–	–	684,9
<b>Total</b>	<b>384,4</b>	<b>684,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>684,9</b>

Figure 21.XXXVI

**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Direction exécutive et administration**

- 21.342 La Secrétaire exécutive, qui a rang de Secrétaire générale adjointe, assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble de la CEPALC aux fins de l'exécution des activités prescrites et du programme de travail approuvé. Elle est chargée de la coordination et de l'établissement d'un document institutionnel sur les principales questions examinées par la Commission à sa session biennale, ainsi que de la publication de la *CEPAL Review*, la revue de la CEPALC. Le Bureau de la Secrétaire exécutive est également chargé de la coordination et de l'établissement du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, et du rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui se tient chaque année sous les auspices de la CEPALC. La Secrétaire exécutive est secondée par le Secrétaire exécutif adjoint (D-2).
- 21.343 Le Bureau de la Secrétaire exécutive définit les orientations générales et fixe les critères voulus pour coordonner le suivi de l'application dans la région du Programme 2030 – et notamment de l'action menée au titre des objectifs de développement durable – et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et l'intégration dans tous les sous-programmes de la CEPALC de questions transversales telles que l'égalité des genres, l'inclusion de la question du handicap et le développement durable. Il est également chargé de coordonner le programme de travail avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies présents dans la région. Il supervise le Bureau du Secrétariat de la Commission, qui est chargé du suivi des relations politiques avec les gouvernements et les autorités des pays membres de la Commission, des fonctions diplomatiques et du protocole, ainsi que du service des réunions intergouvernementales.
- 21.344 La Division des opérations et de la planification des programmes, dirigée par le Secrétaire exécutif adjoint à la gestion (D-2), assure la coordination générale et fournit directives et conseils aux responsables de sous-programme de la CEPALC en ce qui concerne l'élaboration : a) du projet de plan-programme annuel et la définition de ses priorités, ainsi que les modifications à lui apporter ; b) du projet de programme de travail et du rapport sur les travaux de la Commission, en vue de leur examen et de leur adoption à la session de la Commission, qui se tient tous les deux ans, ou dans le cadre du Comité plénier ; c) du projet de budget-programme annuel et des rapports qui en découlent. La Division assure également le suivi de l'exécution du programme de travail et coordonne et organise la mise en œuvre du plan d'évaluation de la CEPALC et en rend compte.

- 21.345 La Division continuera : a) d'assurer le suivi et l'évaluation du programme de travail, notamment en procédant à l'auto-évaluation obligatoire et aux évaluations internes optionnelles ; b) d'améliorer le travail d'évaluation en s'attachant plus particulièrement à certains projets, sous-programmes ou thèmes en fonction des risques auxquels est exposée la Commission et de ses besoins ; c) de mettre en application la budgétisation axée sur les résultats et de développer encore les pratiques de gestion axée sur les résultats en vigueur à la CEPALC ; d) d'assurer la coordination, l'orientation et la supervision du programme de coopération technique de la CEPALC et des activités de collecte de fonds qui s'y rapportent. En outre, le Secrétaire exécutif adjoint à la gestion est chargé, en sa qualité de Directeur de la gestion, de coordonner et de superviser les fonctions de gestion et d'appui aux programmes. Il supervise également les activités d'appui aux programmes à la CEPALC et assure les fonctions administratives au siège de la CEPALC, à Santiago, et dans ses bureaux sous-régionaux et ses bureaux de pays.
- 21.346 Le Groupe de l'information relève de la composante Direction exécutive et administration. Il rend compte à la Secrétaire exécutive et travaille en étroite coordination avec le Département de la communication globale du Secrétariat.
- 21.347 La composante Direction exécutive et administration devrait atteindre les résultats escomptés si les conditions ci-après sont réunies : a) les partenaires régionaux, sous-régionaux et nationaux continuent de s'engager en faveur d'une collaboration régionale sur les questions de développement socioéconomique et d'en faire une priorité ; b) les organismes des Nations Unies restent déterminés à améliorer la cohérence de leurs politiques et y affectent les ressources nécessaires.
- 21.348 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier au titre de la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CEPALC incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Parmi les résultats obtenus en 2020 et 2021, la réduction de la consommation d'eau est mise en exergue, d'autant qu'elle est plus que jamais d'actualité en raison de la sécheresse persistante dans le pays hôte. La modernisation des toilettes, y compris l'automatisation de l'alimentation en eau et l'installation de robinets à capteur sans contact dans tout le complexe, et l'élaboration d'un plan de gestion de l'eau destiné à optimiser les ressources en eau ont contribué à ce résultat.
- 21.349 D'ici à la fin de 2021, la Commission, conformément à ce plan, est censée optimiser l'utilisation du puits en réalisant des travaux d'assainissement, de chloration et de recyclage de l'eau, afin de rendre celle-ci propre à la consommation. Dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers concernant ses locaux, la CEPALC a prévu de concevoir un bâtiment « à énergie zéro » et de mettre en place une stratégie globale de gestion de l'eau. Elle envisage également de recourir à des technologies de pointe pour des travaux de rénovation partielle, afin de respecter son objectif de réduction de la consommation d'énergie tout en améliorant les conditions environnementales et les conditions de travail. Pour ce qui est des projets à venir, elle a envisagé de procéder à une série d'examen techniques de ses bâtiments et de travaux de modernisation, conformément aux objectifs définis dans sa stratégie à long terme de réduction de sa consommation énergétique.
- 21.350 Consciente qu'il importe de mieux sensibiliser le personnel aux pratiques et aux initiatives de gestion des services, et d'assurer un suivi et d'établir des rapports à cet égard, la Commission s'emploie à appeler l'attention sur les répercussions du transport aérien et de l'organisation des réunions, ainsi que sur le tri efficace des déchets et la consommation d'énergie et d'eau. Elle s'efforcera donc de réduire autant que possible les incidences environnementales de ses prochaines réunions et manifestations et de ses opérations internes. Il est notamment prévu de prendre les mesures suivantes : réduire et atténuer les incidences environnementales des conférences et des réunions au cours de l'année 2021, mettre en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire la consommation d'eau en bouteille, de papier et de couverts jetables et à limiter au minimum les déchets grâce à un programme de recyclage. Enfin, la CEPALC prévoit de mettre en œuvre les activités prescrites en matière d'environnement ainsi qu'une politique environnementale intégrée à l'échelle locale, englobant les aspects opérationnels et les travaux qui

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

sont menés dans plusieurs divisions organiques de la Commission en ce qui concerne les programmes de développement durable dans la région, qui permettent de sensibiliser activement les États membres et de les aider à mettre en place des mesures et des pratiques au moyen de la coopération technique.

- 21.351 On trouvera dans le tableau 21.41 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Plusieurs événements indépendants de sa volonté survenus dans des pays de la région, y compris le pays hôte, au dernier trimestre de 2019, ont eu de fortes incidences sur le respect des délais à la CEPALC. Des manifestations qui y étaient prévues pendant cette période ont dû être reportées à bref délai et reprogrammées pour le début de 2020, après concertation avec les pays hôtes, en fonction de la disponibilité des principales parties prenantes. Ces aléas ont considérablement réduit le délai de planification. En outre, la pandémie, en raison de ses incidences sur les déplacements et des mesures de confinement prises dans les pays de la région, a conduit à interrompre les voyages officiels en mars 2020, ce qui a influé également sur le respect des délais.

Tableau 21.41  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	28	28	100	100

- 21.352 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 103 600 dollars et font apparaître une diminution nette de 28 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 21.336 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.42 et la figure 21.XXXVII.

Tableau 21.42  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

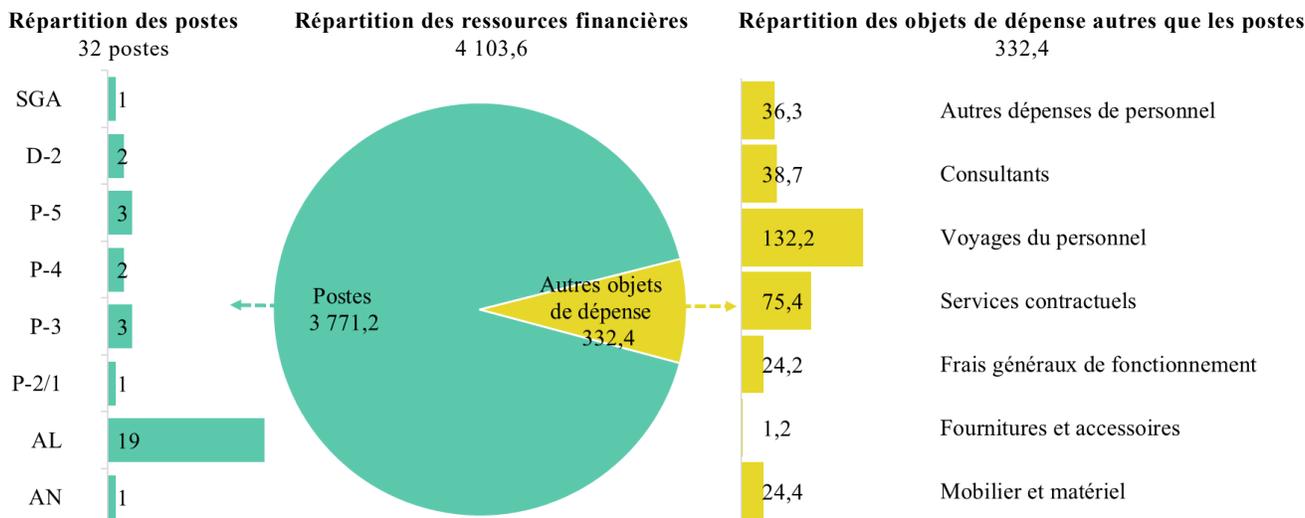
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 618,7	3 799,4	–	–	(28,2)	(28,2)	(0,7)	3 771,2
Autres objets de dépense	724,0	332,4	–	–	–	–	–	332,4
<b>Total</b>	<b>4 342,6</b>	<b>4 131,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(28,2)</b>	<b>(28,2)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>4 103,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	20
<b>Total</b>		<b>32</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>32</b>

Figure 21.XXXVII

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.353 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 630 000 dollars, qui permettra de financer cinq postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à faciliter la mobilisation des ressources et à assurer la gestion, la planification et le suivi d'ensemble d'un large éventail d'opérations, de programmes et de projets, ainsi que les services d'appui y afférents. La diminution de 80 900 dollars prévue est principalement due à la réduction des dépenses prévues au titre des voyages, dans le cadre des activités de mobilisation des ressources.

**Programme de travail**

21.354 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 35 519 100 dollars et font apparaître une augmentation nette de 28 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 21.336 b), c) et d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 21.XXXVIII.

Figure 21.XXXVIII

**Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 1****Commerce international, intégration et infrastructure**

21.355 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 397 600 dollars et font apparaître une diminution de 166 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.43 et la figure 21.XXXIX.

Tableau 21.43

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

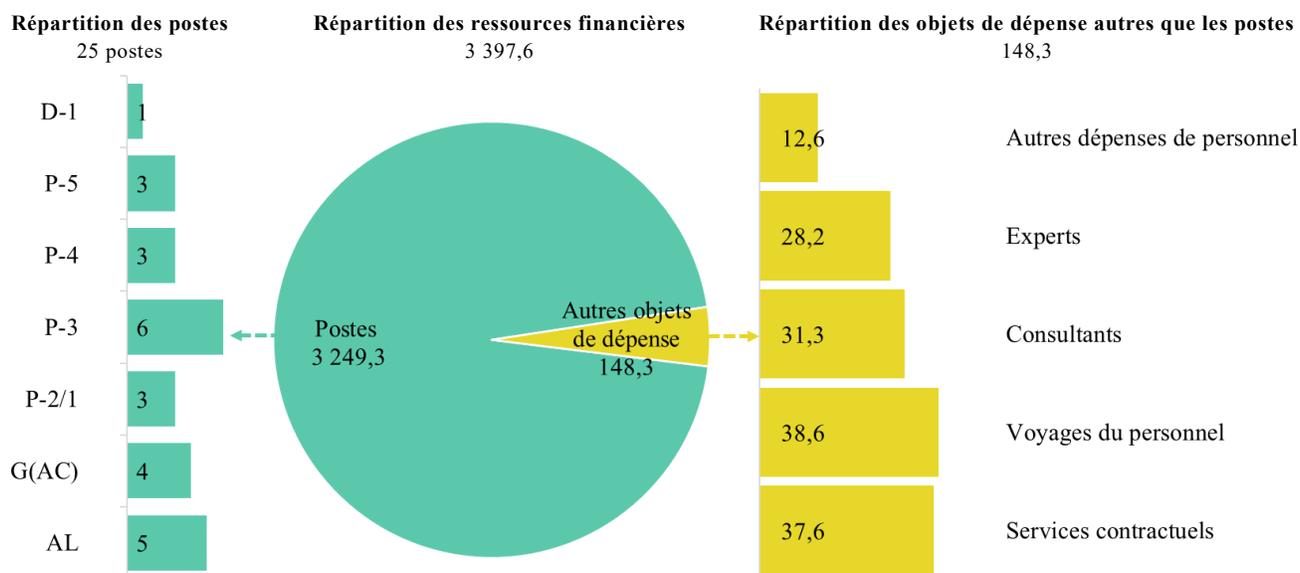
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 210,0	3 415,3	–	–	(166,0)	(166,0)	(4,9)	3 249,3
Autres objets de dépense	122,4	148,3	–	–	–	–	–	148,3
<b>Total</b>	<b>3 332,4</b>	<b>3 563,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(166,0)</b>	<b>(166,0)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>3 397,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	–	–	(1)	(1)	(5,9)	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>25</b>

Figure 21.XXXIX

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.356 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 376 500 dollars, qui permettra de financer un poste d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités régionales, sous-régionales et nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation. Il s'agira notamment de renforcer : a) les chaînes d'approvisionnement régionales afin d'améliorer la participation de la région aux chaînes d'approvisionnement mondiales et d'en réduire la dépendance dans des secteurs stratégiques comme les produits pharmaceutiques et le matériel médical ; b) les capacités des pays face aux nouveaux enjeux comme le commerce et les services numériques, en particulier pour l'internationalisation des petites et moyennes entreprises et ses liens avec les nouvelles questions qui se posent dans le domaine des infrastructures commerciales. L'augmentation de 50 600 dollars escomptée s'explique par l'effort redoublé de mobilisation des ressources prévu par le sous-programme.

**Sous-programme 2  
Production et innovation**

21.357 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 761 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.44 et la figure 21.XL.

Tableau 21.44

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

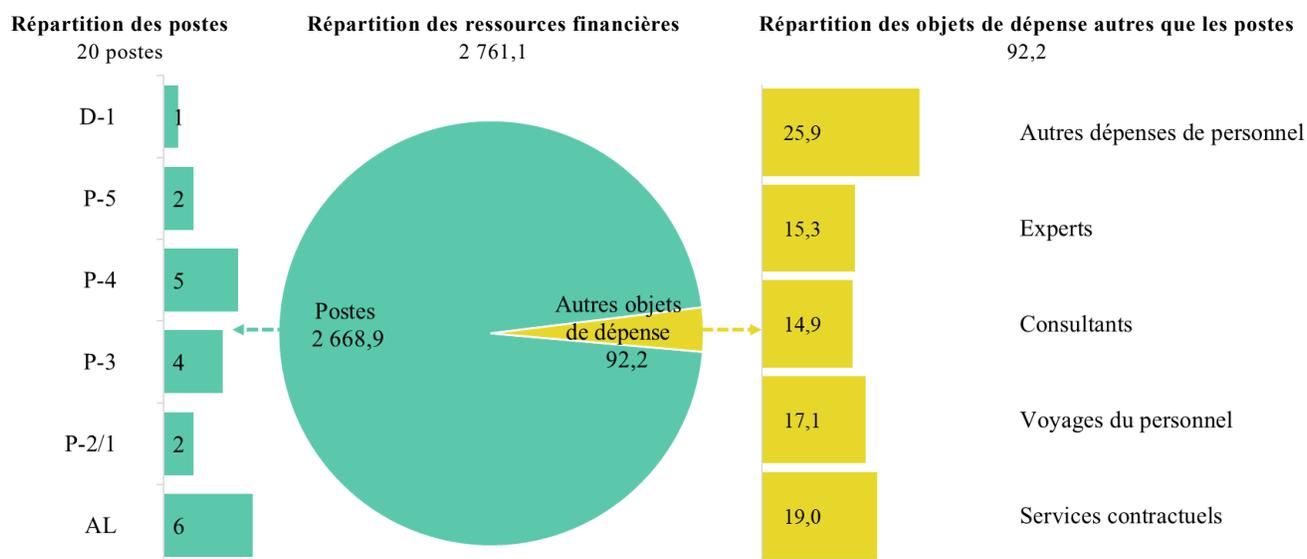
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 488,9	2 668,9	–	–	–	–	2 668,9
Autres objets de dépense	159,0	92,2	–	–	–	–	92,2
<b>Total</b>	<b>2 647,8</b>	<b>2 761,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 761,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>

Figure 21.XL

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.358 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 751 900 dollars, qui permettra de financer trois postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à faciliter la concertation en matière de politique industrielle et l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, ainsi que l'assistance technique et la formation, en mettant l'accent sur le rôle joué par les secteurs productifs dans une relance porteuse de transformation, notamment dans le contexte de la forte impulsion donnée en faveur de la durabilité (initiative « Big Push for Sustainability »). Il s'agira principalement de soutenir l'effort de

numérisation consenti par les pays dans le cadre des structures productives de la région afin de surmonter les facteurs de vulnérabilité et les déséquilibres et d'améliorer la connectivité et les infrastructures numériques. Afin d'accroître la diffusion des technologies, l'accent sera mis en particulier sur les liens entre les microentreprises et petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises recourant à des technologies de pointe. L'augmentation de 19 900 dollars escomptée s'explique par l'effort redoublé de mobilisation des ressources que prévoit le sous-programme.

### Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance

21.359 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 687 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.45 et la figure 21.XLI.

Tableau 21.45

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

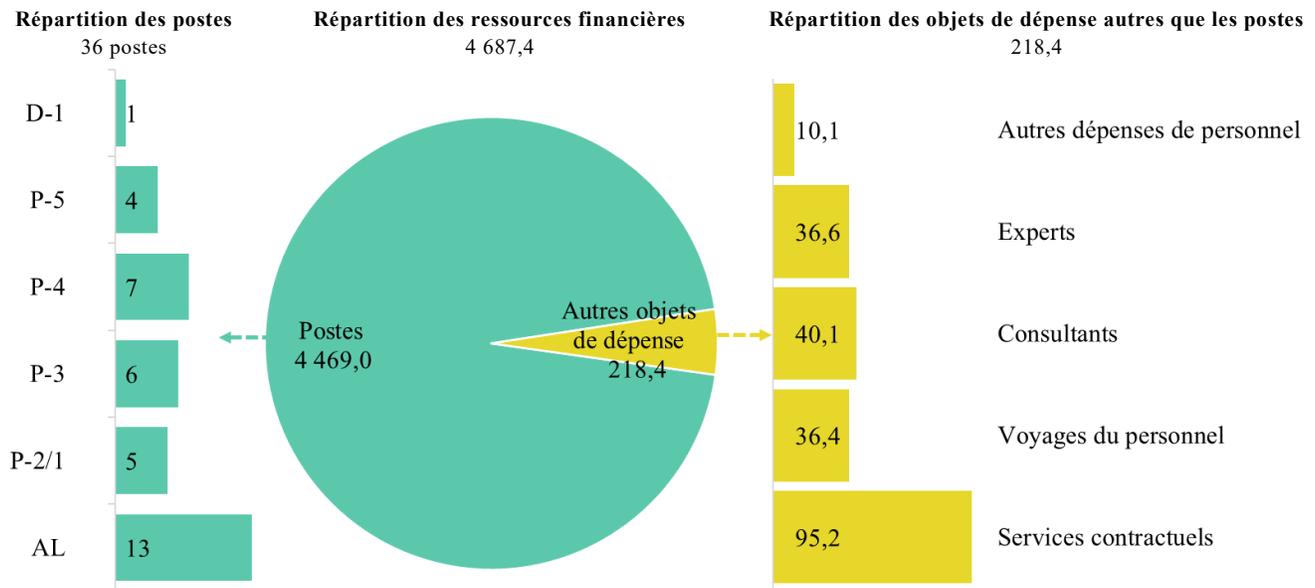
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 895,2	4 469,0	–	–	–	–	–	4 469,0
Autres objets de dépense	236,5	218,4	–	–	–	–	–	218,4
<b>Total</b>	<b>4 131,6</b>	<b>4 687,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 687,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	–	–	–	–	–	23
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
<b>Total</b>		<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>36</b>

Figure 21.XLI

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.360 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 893 200 dollars, qui permettra de financer trois postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation, compte tenu en particulier des difficultés importantes nées de la crise engendrée par la pandémie dans le domaine de la politique budgétaire. Il s'agira en particulier : a) d'aider les décideurs à définir des cadres budgétaires durables, soutenus par un effort accru de mobilisation des ressources nationales ; et b) de promouvoir le rôle des politiques de financement du développement et des politiques macroéconomiques axées sur le développement afin de reconstruire en mieux après la crise dans le cadre de la grande impulsion donnée en faveur de la durabilité. La diminution de 239 900 dollars qui est prévue s'explique principalement par la stabilisation difficile, du fait de la pandémie, du processus de mobilisation des ressources destinées au sous-programme.

**Sous-programme 4  
Développement social et égalité sociale**

21.361 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 083 100 dollars et font apparaître une augmentation nette de 28 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.46 et la figure 21.XLII.

Tableau 21.46

**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

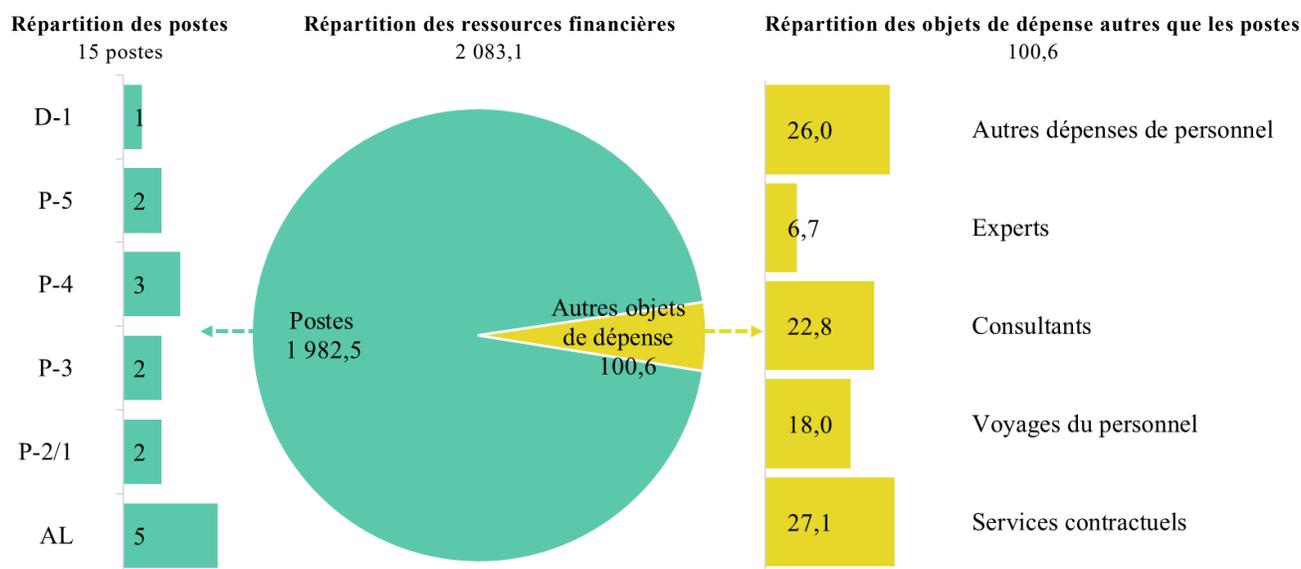
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 062,2	1 954,3	–	–	28,2	28,2	1,4	1 982,5	
Autres objets de dépense	66,8	100,6	–	–	–	–	–	100,6	
<b>Total</b>	<b>2 129,0</b>	<b>2 054,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28,2</b>	<b>28,2</b>	<b>1,4</b>	<b>2 083,1</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5	
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	

Figure 21.XLII

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)


**Ressources extrabudgétaires**

21.362 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 672 300 dollars, qui permettra de financer trois postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à la recherche appliquée, à la formation et aux services consultatifs, dans le but de formuler des recommandations de politique générale et d'encourager la concertation afin de permettre aux parties prenantes d'être mieux à même d'établir un diagnostic exact des problématiques sociales pour pouvoir élaborer et appliquer les politiques voulues. Ce

travail portera notamment sur : la nécessité d'établir une protection sociale universelle, la stratification et la mobilité sociale dans les pays à revenu intermédiaire ; les liens entre politique d'inclusion sociale et politique d'inclusion professionnelle ; la contribution que peuvent apporter les politiques sociales à l'optimisation des effets bénéfiques de la grande impulsion donnée en faveur de la durabilité, au service d'une plus grande résilience des villes, des communautés et des sociétés. L'augmentation de 54 500 dollars escomptée s'explique par l'effort redoublé de mobilisation des ressources que prévoit le sous-programme.

### **Sous-programme 5 Intégration des questions de genre dans le développement régional**

21.363 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 300 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.47 et la figure 21.XLIII.

Tableau 21.47

#### **Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

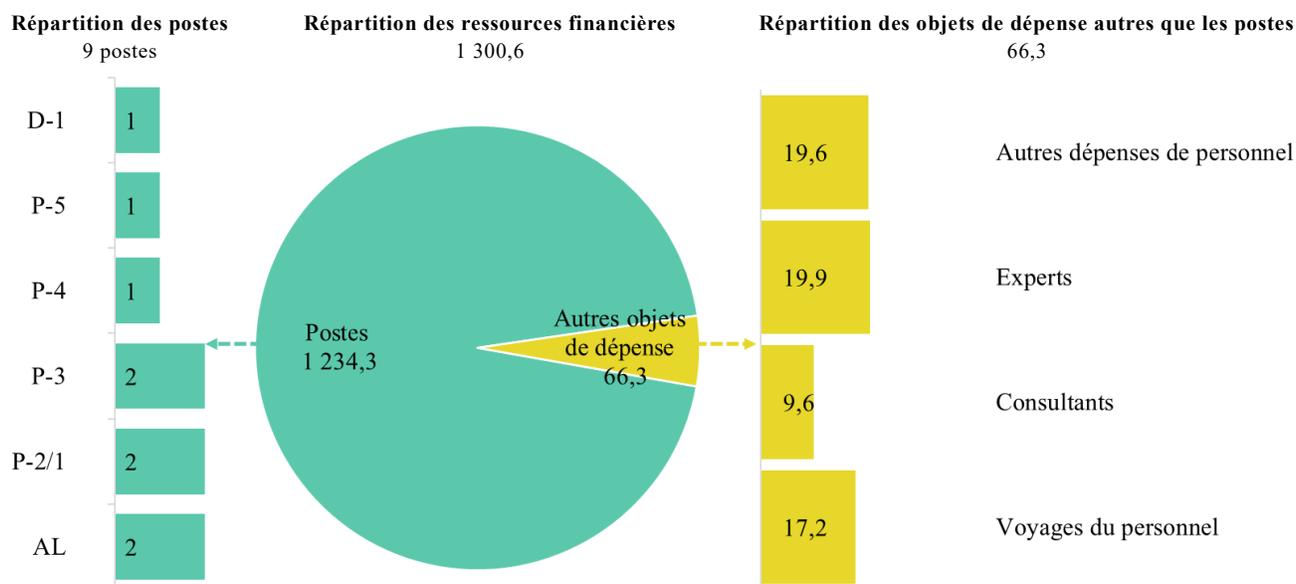
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 174,0	1 234,3	–	–	–	–	–	1 234,3
Autres objets de dépense	46,7	66,3	–	–	–	–	–	66,3
<b>Total</b>	<b>1 220,7</b>	<b>1 300,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 300,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>

Figure 22.XLIII

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.364 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 455 700 dollars, qui permettra de financer trois postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à : a) produire des connaissances, étendre le champ d'application des données sur les statistiques genrées et indicateurs de genre et en améliorer la qualité ; b) fournir une assistance technique au service de l'élaboration de politiques favorisant l'égalité des sexes ; c) prendre systématiquement en compte les questions de genre dans les projets extrabudgétaires. L'accent portera en particulier sur : la conception des politiques de soins et des politiques commerciales, fiscales et financières dans la perspective de l'égalité des sexes ; les enjeux nouveaux qui se font jour dans le monde du travail en matière d'autonomie économique des femmes et d'égalité des sexes ; la dimension de genre dans les projets de villes inclusives, durables et intelligentes ; l'impact durable de la pandémie de COVID-19 sur les femmes.

**Sous-programme 6  
Population et développement**

21.365 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 910 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.48 et la figure 21.XLIV.

Tableau 21.48

**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes**

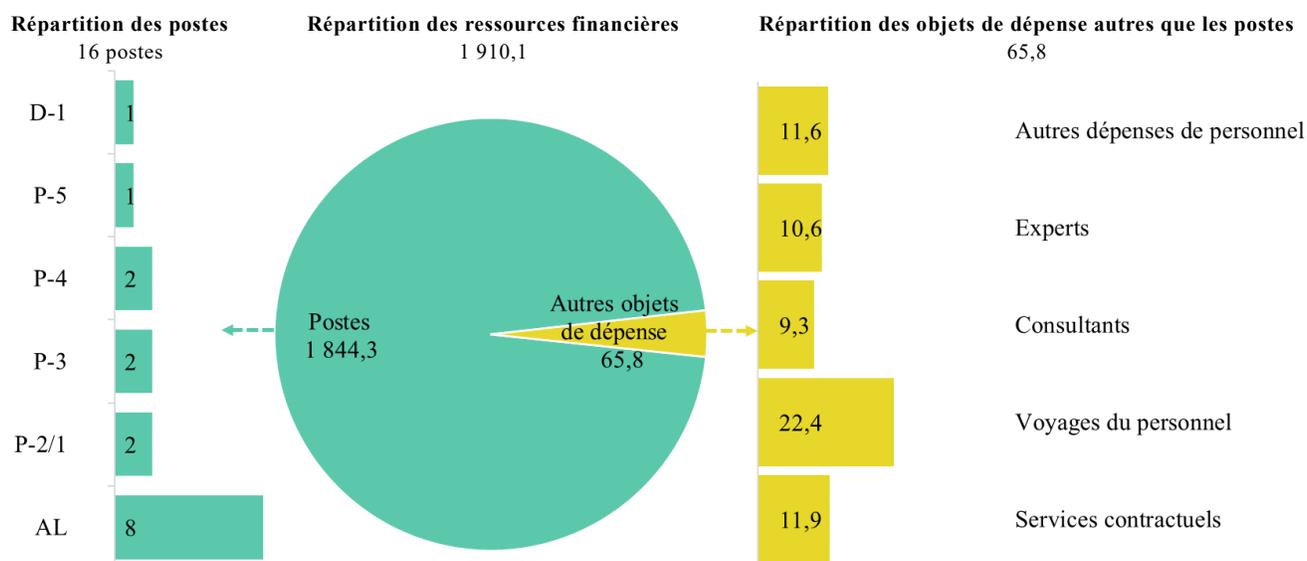
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 736,8	1 844,3	–	–	–	–	1 844,3
Autres objets de dépense	47,7	65,8	–	–	–	–	65,8
<b>Total</b>	<b>1 784,5</b>	<b>1 910,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 910,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	8
<b>Total</b>		<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>

Figure 21.XLIV

**Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.366 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 239 800 dollars, qui permettra de financer un poste d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront principalement à fournir une assistance technique et une formation afin de : a) développer, grâce à la cartographie infranationale, aux estimations par petites zones et à la désagrégation des indicateurs socioéconomiques, les capacités et les outils des pays afin de favoriser l'inclusivité et de ne laisser personne de côté ; b) améliorer l'exploitation des résultats de recensements, des statistiques de l'état civil et des enquêtes en produisant des données et en élaborant

des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information. Les travaux porteront en particulier sur la génération de données sociodémographiques dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de villes inclusives, durables et intelligentes, dans le contexte de la grande impulsion en faveur de la durabilité. La diminution de 37 800 dollars qui est prévue s'explique principalement par la stabilisation difficile, du fait de la pandémie, du processus de mobilisation des ressources destinées au sous-programme.

### Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

21.367 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 524 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.49 et la figure 21.XLV.

Tableau 21.49

#### Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

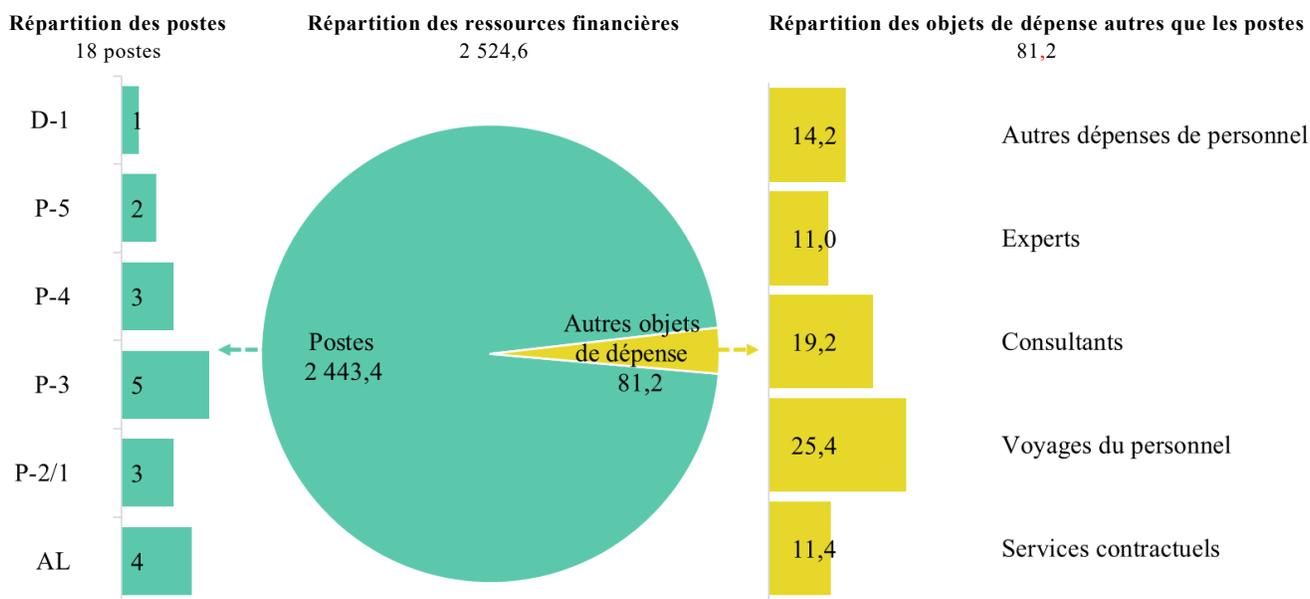
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 457,1	2 443,4	–	–	–	–	–	2 443,4
Autres objets de dépense	68,4	81,2	–	–	–	–	–	81,2
<b>Total</b>	<b>2 525,6</b>	<b>2 524,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 524,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>

Figure 21.XLV

**Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.368 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 272 400 dollars, qui permettra de financer trois postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation de façon à : a) intégrer des critères de durabilité dans les politiques publiques et à progresser vers les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris ; b) renforcer les capacités des pays afin qu'ils soient mieux à même de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de la durabilité des établissements humains et améliorer la coopération régionale sur le plan de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. En coopération avec d'autres sous-programmes, une attention particulière sera également accordée au pilotage de la grande impulsion en faveur de la durabilité dans des secteurs tels que la connectivité urbaine, au service de villes inclusives, durables et intelligentes. La diminution de 556 500 dollars qui est prévue s'explique principalement par la stabilisation difficile, du fait de la pandémie, du processus de mobilisation des ressources destinées au sous-programme.

**Sous-programme 8  
Ressources naturelles**

21.369 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 358 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.50 et la figure 21.XLVI.

Tableau 21.50

**Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes**

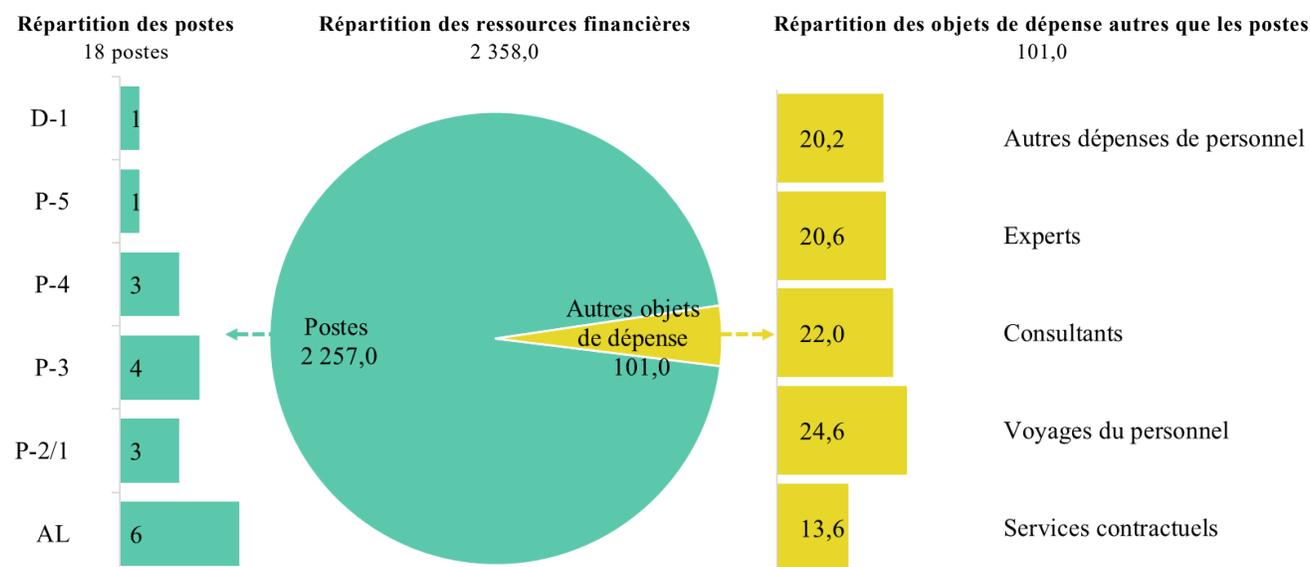
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 704,5	2 257,0	–	–	–	–	2 257,0
Autres objets de dépense	77,4	101,0	–	–	–	–	101,0
<b>Total</b>	<b>1 781,9</b>	<b>2 358,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 358,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>

Figure 21.XLVI

**Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)


**Ressources extrabudgétaires**

- 21.370 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 212 400 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation de façon à : a) favoriser une transition énergétique durable et une gestion durable du cycle hydrologique ; b) améliorer la gouvernance concernant les ressources extractives ; c) accroître la valeur ajoutée de ces activités et développer de nouveaux liens avec les

autres secteurs de l'économie ; d) promouvoir la bioéconomie et l'économie circulaire ; e) renforcer la coopération régionale en matière de développement agricole et de biodiversité. L'augmentation de 10 300 dollars escomptée s'explique par l'effort redoublé de mobilisation des ressources que prévoit le sous-programme.

**Sous-programme 9**  
**Planification et administration publique au service du développement**

21.371 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 321 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.51 et la figure 21.XLVII.

Tableau 21.51

**Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes**

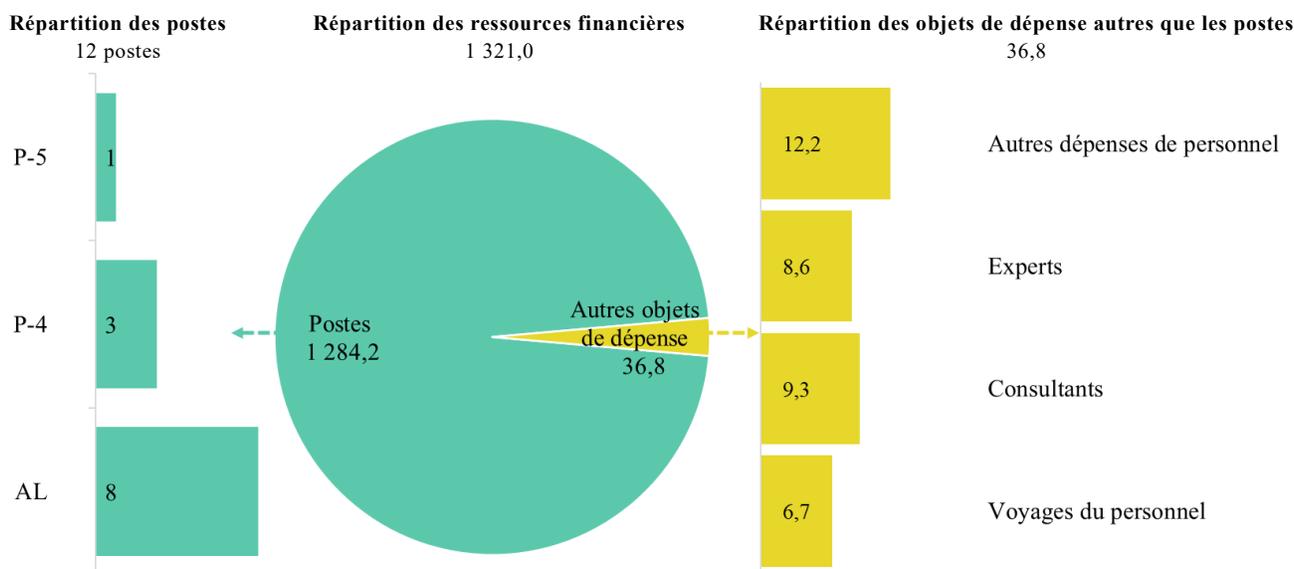
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 171,8	1 284,2	–	–	–	–	–	1 284,2
Autres objets de dépense	31,9	36,8	–	–	–	–	–	36,8
<b>Total</b>	<b>1 203,6</b>	<b>1 321,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 321,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>

Figure 21.XLVII

**Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.372 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 281 900 dollars, qui permettra de financer douze postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à la recherche appliquée, à la formation et à la promotion de l'échange de connaissances entre pairs ainsi qu'à l'échange de données d'expérience et de pratiques exemplaire, afin d'encourager le recours par les pouvoirs publics, à tous les niveaux, à de nouvelles méthodes, de nouveaux instruments et de nouveaux cadres conceptuels dans le cadre du plan et de l'administration publique. L'accent sera mis en particulier sur des approches prospectives et sur les politiques d'administration en ligne, dans le cadre de la grande impulsion en faveur de la durabilité, dans des secteurs tels que la connectivité urbaine, en œuvrant pour des villes inclusives, durables et intelligentes. La diminution de 218 800 dollars qui est prévue s'explique principalement par la stabilisation difficile, du fait de la pandémie, du processus de mobilisation des ressources destinées au sous-programme.

**Sous-programme 10  
Statistiques**

21.373 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 120 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.52 et la figure 21.XLVIII.

Tableau 21.52

**Sous-programme 10 : évolution des ressources financières et des postes**

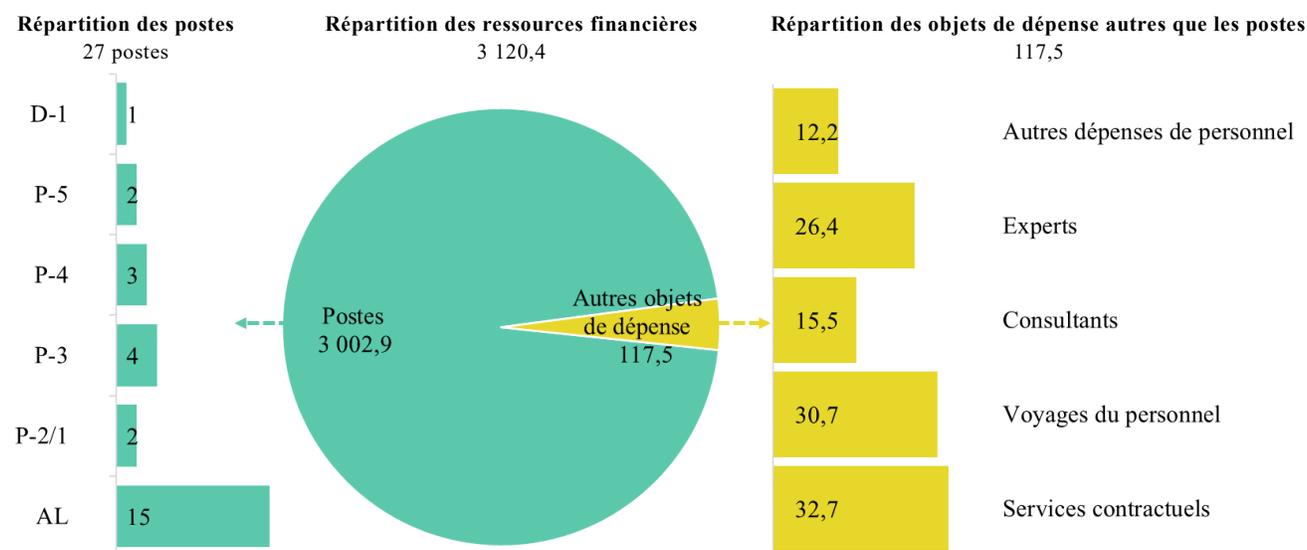
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	3 128,8	3 002,9	–	–	–	–	3 002,9
Autres objets de dépense	100,5	117,5	–	–	–	–	117,5
<b>Total</b>	<b>3 229,4</b>	<b>3 120,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 120,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	15
<b>Total</b>		<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>

Figure 21.XLVIII

**Sous-programme 10 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

**Ressources extrabudgétaires**

21.374 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 295 700 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à fournir des services consultatifs spécialisés et des formations en ligne et sur site et à promouvoir l'échange de connaissances entre pairs, l'échange de données d'expérience et de pratiques exemplaires et la coopération Sud-Sud pour renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques économiques de base et des statistiques portant sur les prix, les questions environnementales, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Les

travaux s'attacheront en particulier à : a) renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique en matière de conception, de formulation et de mise en œuvre de géoportails statistiques capables d'administrer, d'intégrer et de visualiser des données statistiques géospatiales ; b) utiliser des instruments statistiques géospatiaux pour piloter la grande impulsion en faveur de la durabilité dans des secteurs tels que la connectivité urbaine, au service de villes inclusives, durables et intelligentes. L'augmentation de 93 500 dollars escomptée s'explique par l'effort redoublé de mobilisation des ressources que prévoit le sous-programme.

### Sous-programme 11

#### Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

21.375 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 808 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.53 et la figure 21.XLIX.

Tableau 21.53

#### Sous-programme 11 : évolution des ressources financières et des postes

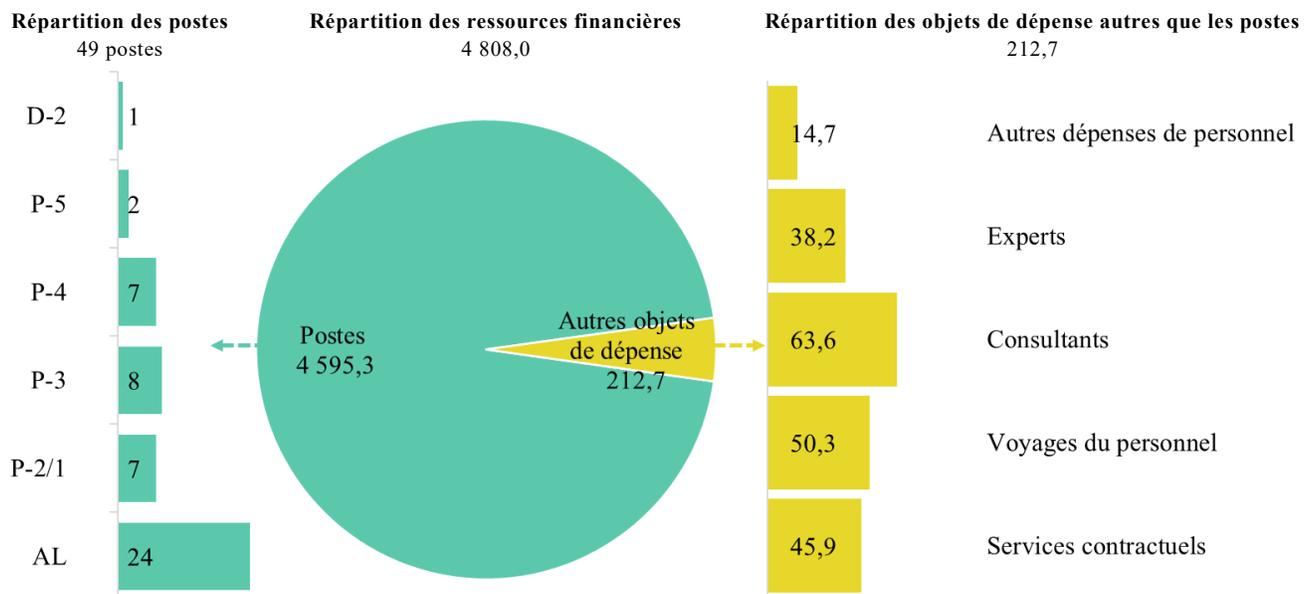
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	4 501,6	4 595,3	–	–	–	–	–	4 595,3
Autres objets de dépense	213,5	212,7	–	–	–	–	–	212,7
<b>Total</b>	<b>4 715,1</b>	<b>4 808,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 808,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	–	24
<b>Total</b>		<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>

Figure 21.XLIX

**Sous-programme 11 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

21.376 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 744 100 dollars, qui permettra de financer trois postes d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à : a) soutenir la recherche appliquée, la formation et les services consultatifs, à formuler des recommandations et à encourager la concertation dans le but de renforcer les capacités nationales, en s'attachant à appliquer la méthode d'évaluation des déséquilibres structurels au développement rural et en mettant l'accent sur les défis de la « nouvelle ruralité » en Amérique centrale ; b) soutenir les efforts faits par le Conseil des ministres des finances d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine pour protéger les investissements publics en faveur de la résilience des infrastructures face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques ; et c) générer des contributions pour le programme de coopération internationale en fonction de différents modes de développement et à la faveur de la synergie permise par le processus d'intégration de l'Amérique centrale. L'augmentation de 1 104 500 dollars escomptée s'explique par l'effort redoublé de mobilisation des ressources que prévoit le sous-programme.

**Sous-programme 12  
Activités sous-régionales dans les Caraïbes**

21.377 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 292 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.54 et la figure 21.L.

Tableau 21.54

**Sous-programme 12 : évolution des ressources financières et des postes**

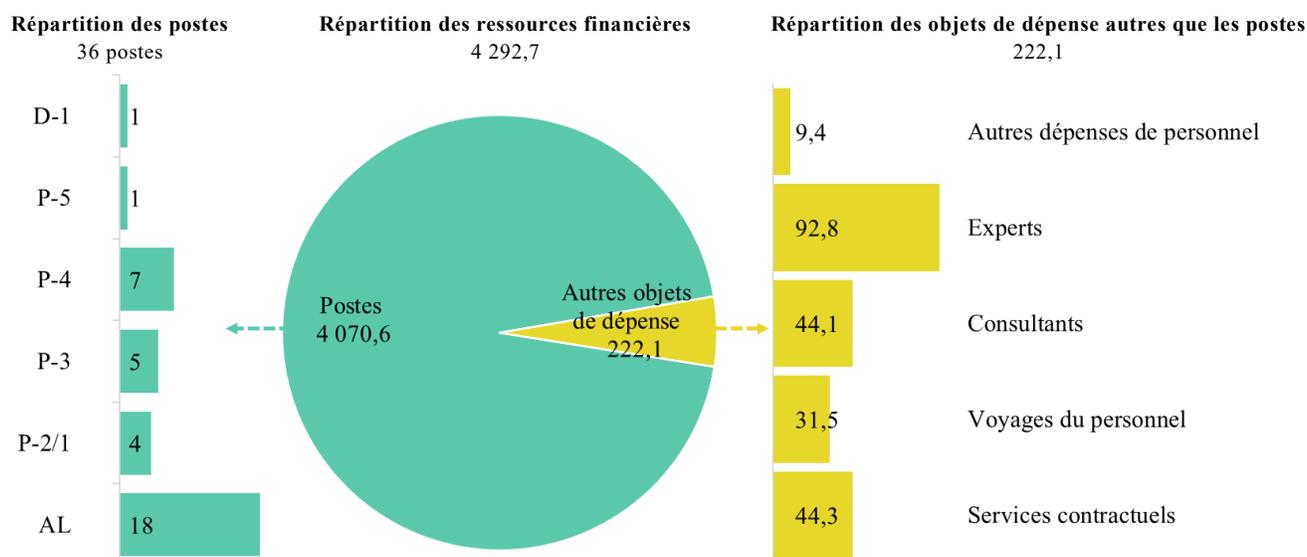
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	3 676,1	4 070,6	–	–	–	–	4 070,6
Autres objets de dépense	242,1	222,1	–	–	–	–	222,1
<b>Total</b>	<b>3 918,2</b>	<b>4 292,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 292,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		18	–	–	–	–	18
<b>Total</b>		<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>36</b>

Figure 21.L

**Sous-programme 12 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)


**Ressources extrabudgétaires**

21.378 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 222 400 dollars, qui permettra de financer un poste d'agent local et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à la recherche appliquée et aux services consultatifs, dans le but de permettre aux acteurs du développement et aux décideurs d'être mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de renforcement de la résilience au service du développement durable. L'augmentation de 12 400 dollars escomptée s'explique par l'effort redoublé de mobilisation des ressources que prévoit le sous-programme.

### Sous-programme 13

#### Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

21.379 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 954 500 dollars et font apparaître une augmentation de 166 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.55 et la figure 21.LI.

Tableau 21.55

#### Sous-programme 13 : évolution des ressources financières et des postes

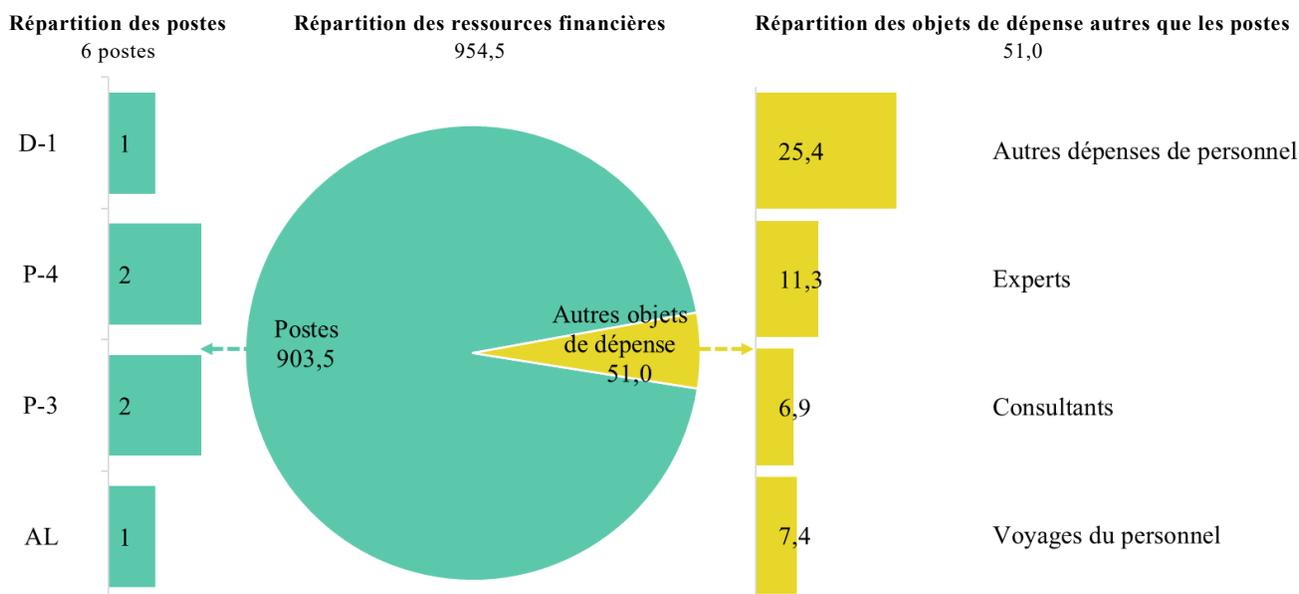
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	438,5	737,5	–	–	166,0	166,0	22,5	903,5
Autres objets de dépense	27,2	51,0	–	–	–	–	–	51,0
<b>Total</b>	<b>465,7</b>	<b>788,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>166,0</b>	<b>166,0</b>	<b>21,1</b>	<b>954,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	1	1	25,0	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>20,0</b>	<b>6</b>

Figure 21.LI

**Sous-programme 13 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Appui au programme**

21.380 Les activités menées au titre de l'appui au programme comprennent des services de conférence et de documentation, des services de bibliothèque, des activités de coopération technique, des services administratifs et des services communs fournis au siège de la CEPALC, à Santiago, à ses bureaux sous-régionaux à Mexico et dans les Caraïbes, à son bureau de liaison à Washington, et à ses bureaux nationaux à Buenos Aires, Brasilia, Bogota et Montevideo. Il s'agit des activités suivantes :

- a) Services de conférence et de documentation : services fonctionnels pour les réunions d'organes intergouvernementaux de la CEPALC ; fourniture de services de conférence et de documentation à la CEPALC ; gestion du programme de publication et distribution des publications de la CEPALC et du Siège de l'ONU ;
- b) Services de bibliothèque : fourniture d'informations au personnel de la CEPALC et aux utilisateurs externes, publication de bulletins et de bibliographies et prestation de services en ligne aux utilisateurs à distance. En outre, la bibliothèque de la CEPALC fait office de bibliothèque dépositaire des publications des Nations Unies au Chili ;
- c) Coopération technique, notamment gestion des activités qui complètent les travaux financés au moyen du budget ordinaire. Ces activités ont en outre pour but de renforcer et d'élargir le programme de recherche sur les questions économiques, sociales et environnementales et de s'assurer que les résultats de la recherche sont appliqués aux services consultatifs et de formation fournis aux États membres de la CEPALC ;
- d) Services administratifs et communs : il s'agit de diverses fonctions en rapport avec la gestion et la coordination générale des services administratifs ; la gestion des ressources humaines ; la gestion financière ; les activités d'appui d'ordre général ; la formation linguistique ; les activités d'information en ligne ; l'appui à la mise en œuvre d'initiatives globales telles que les Normes comptables internationales pour le secteur public et Umoja.

21.381 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 19 916 500 dollars et font apparaître une diminution nette de 329 600 dollars par rapport aux crédits ouverts

pour 2021. On trouvera aux paragraphes 21.335 et 21.336 e) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 21.56 et la figure 21.LII.

Tableau 21.56

**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

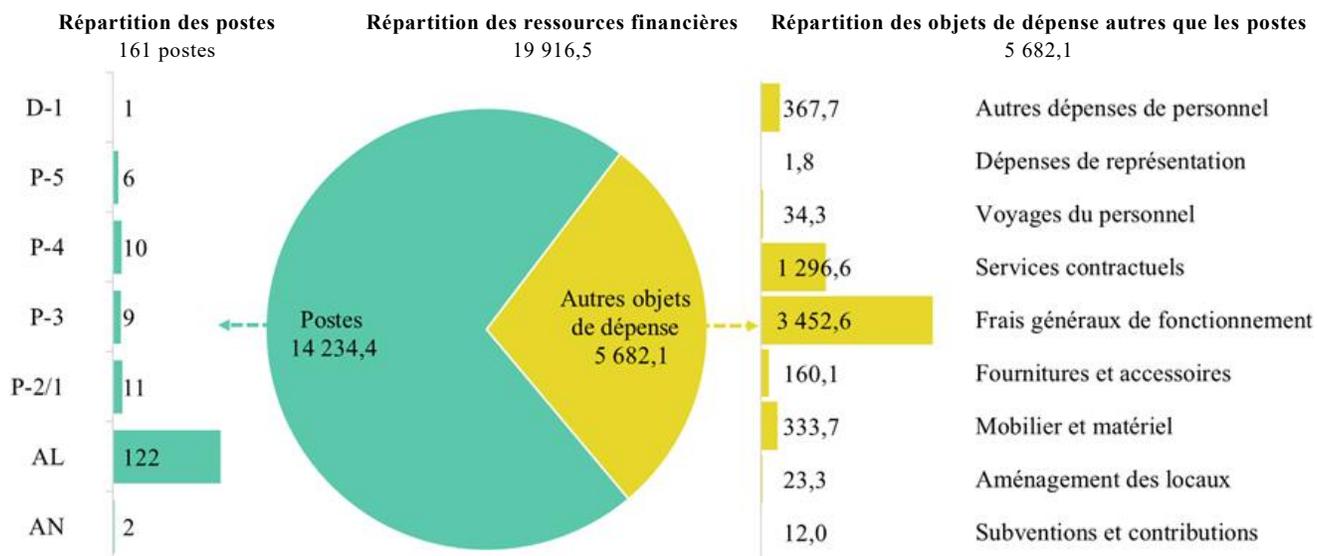
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	13 103,3	14 234,4	–	–	–	–	14 234,4
Autres objets de dépense	6 462,5	6 011,7	(158,5)	–	(171,1)	(329,6)	5 682,1
<b>Total</b>	<b>19 565,8</b>	<b>20 246,1</b>	<b>(158,5)</b>	<b>–</b>	<b>(171,1)</b>	<b>(329,6)</b>	<b>19 916,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		37	–	–	–	–	37
Agents des services généraux et des catégories apparentées		124	–	–	–	–	124
<b>Total</b>		<b>161</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>161</b>

Figure 21.LII

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

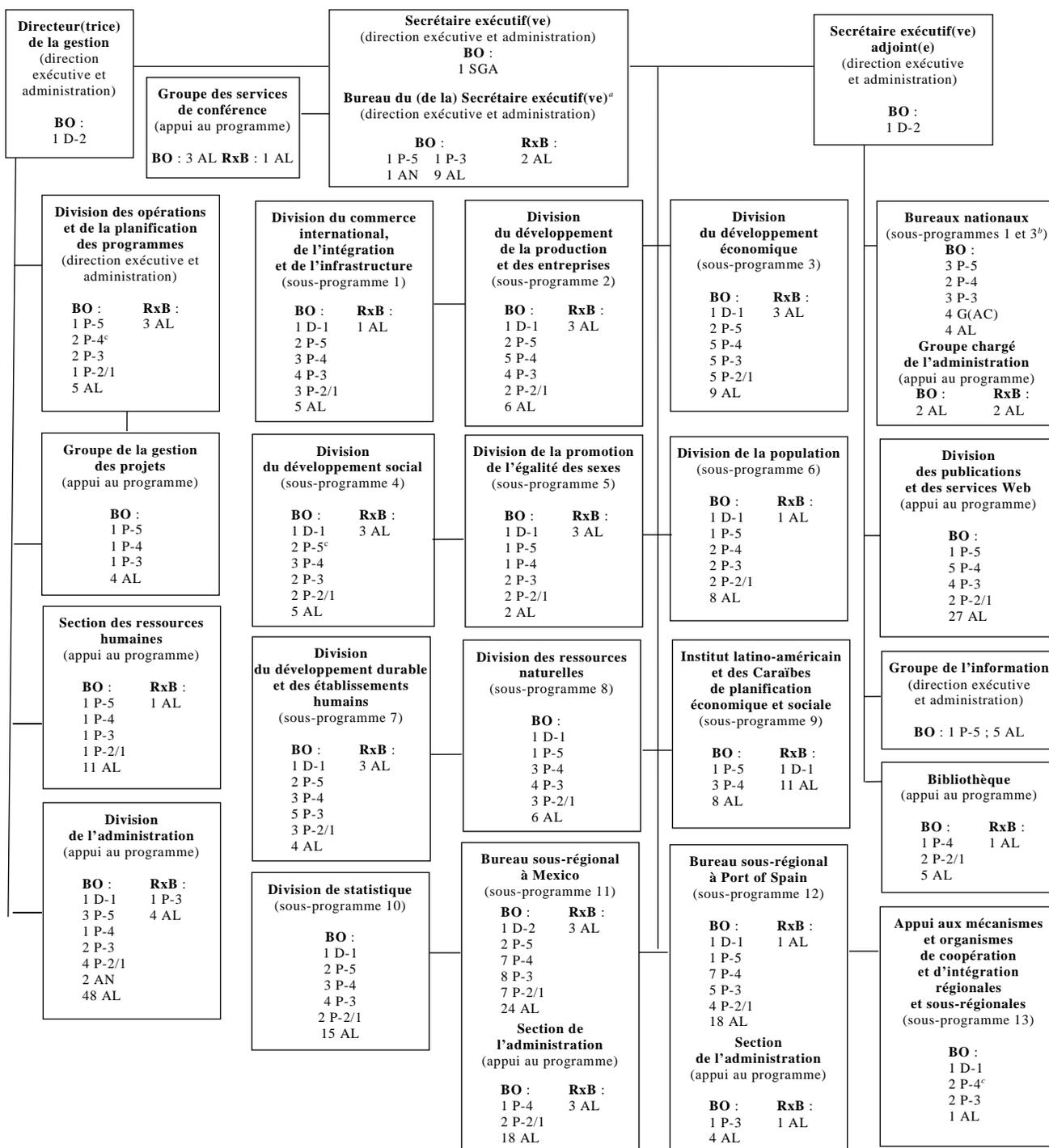


**Ressources extrabudgétaires**

21.382 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 100 000 dollars, qui permettra de financer 14 postes (1 P-3 et 13 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources couvriront les coûts indirects supplémentaires découlant du soutien aux activités extrabudgétaires.

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes pour 2022



*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires et SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

<sup>a</sup> Comprend le Bureau du (de la) Secrétaire de la Commission.

<sup>b</sup> Comprend les bureaux de la CEPALC à Bogota, Brasilia, Buenos Aires, Montevideo et Washington. Parmi les postes qui sont inscrits au budget ordinaire dans les bureaux nationaux, sept [1 P-5, 2 P-3, 4 G(AC)] relèvent du sous-programme 1 et neuf (2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 AL), du sous-programme 3.

<sup>c</sup> Transfert.

## Annexe II

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	(1)	P-5	<b>Transfert</b> d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) cédé par la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 4	Consolider l'aide apportée aux États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques publiques relatives au développement social
Sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale)	1	P-5		
Direction exécutive et administration	1	P-4	<b>Transfert</b> d'un poste de spécialiste des finances et du budget cédé par le sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration	Renforcer les procédures relatives à l'administration et à l'établissement du budget, ainsi que la gestion des ressources financières
Sous-programme 1 (Commerce international, intégration et infrastructure)	(1)	P-4		
Sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale)	(1)	P-4	<b>Transfert</b> d'un poste de spécialiste des questions sociales cédé par le sous-programme 4 au sous-programme 13	Renforcer la perspective sociale dans l'appui apporté par la Commission aux États membres en matière d'intégration régionale et de coopération en Amérique latine et dans les Caraïbes
Sous-programme 13 (Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales)	1	P-4		